

Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties



REPORTAGE

Rwanda : la guerre de l'ombre

QUATRE ANS après le génocide tutsi, la guerre continue au Rwanda. Dans le Nord-Ouest, des extrémistes hutus poursuivent la lutte contre le nouveau pouvoir tutsi. Ils s'infiltrèrent de l'ex-Zaïre à travers les montagnes et se cachent dans le parc des volcans. L'armée réagit de plus en plus violemment. Les paysans hutus sont soupçonnés de soutenir les combattants de l'ombre. Ce conflit contribue à l'atmosphère de psychose qui règne à Kigali. « Les combattants utilisent la même méthode que pendant le génocide : leur but est d'impliquer les civils dans le conflit pour les lier à leur sort qui qu'il arrive », confie un porte-parole du pouvoir à notre envoyé spécial, Remy Ourdan.

Lire la suite de votre enquête pages 16 et 17

Les scénarios de Jacques Chirac

Le chef de l'Etat étudie une réforme du mode de scrutin législatif. Seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour seraient admis au second. Opposé à cette solution, M. Balladur se prononce, dans « Le Monde », pour l'instauration d'un vrai « régime présidentiel »

JACQUES CHIRAC a continué, mardi 31 mars, à recevoir les principaux responsables des formations politiques républicaines. La réforme des modes de scrutin est au centre de ces consultations. Le président de la République et ses collaborateurs ont étudié de près les « triangulaires » provoqués par le Front national en 1997. Ils examinent la transition aux législatives de la règle de l'élection présidentielle - seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir au second - qui impliquerait une telle tactique et favoriserait l'union de la droite. Elle pourrait avoir le même effet dans la majorité, mais avec le risque de fragiliser l'entente de la gauche « plurielle ».

Dans un entretien au Monde, Edouard Balladur met en garde contre la tentation de changer les modes de scrutin pour des raisons de « commodité politique ». « Le problème du Front national sera résolu lorsque les Français se rendront compte que c'est une impasse et qu'ils



rejoindront une droite républicaine mieux affirmée dans ses convictions », déclare-t-il. La priorité doit être, pour lui, de réformer le mode de scrutin des élections européennes, en faisant élire les députés par grandes régions, afin d'éviter l'« étirement » de la représentation française au Parlement de Strasbourg.

L'ancien premier ministre se prononce pour l'instauration d'un « régime nouveau ». Ce « régime présidentiel », inspiré du modèle américain, permettrait, selon l'ancien premier ministre, de mettre fin aux inconvénients de la cohabitation. Il s'agit de faire en sorte que « les pouvoirs de l'exécutif ne dépendent plus aussi étroitement des résultats des élections législatives », le gouvernement n'étant dès lors plus responsable devant l'Assemblée nationale. A propos de la reconstitution de l'opposition, M. Balladur préconise une vaste consultation des électeurs de droite.

Lire pages 6 et 7

Débat autour de l'ISF

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale se prononce contre l'assujettissement de l'outil de travail à l'impôt sur la fortune. L'arbitrage n'est pas rendu mais il penche dans ce sens.

La peur au Kosovo

La province vit dans la haine de la guerre. Le ministre yougoslave des affaires étrangères affirme que la Serbie est prête à ouvrir des négociations avec les Albanais du Kosovo. Mais sans médiation internationale.

Claude Allègre renoue le dialogue

Devant la persistance de la mobilisation enseignante, le ministre de l'éducation a annoncé la tenue d'une table ronde, jeudi, au siège du conseil général de Seine-Saint-Denis.

L'automobile redémarre

Renault et PSA reconquièrent du terrain sur un marché français en reprise depuis le début de l'année.

L'Allemagne buissonnière

Willes envisagerait même de verser des bonus aux chefs des rubriques les plus rentables. Avec quelles conséquences sur la qualité et la crédibilité du Los Angeles Times? Selon David Shaw, il est trop tôt pour conclure. Mais, pour le million de lecteurs du quotidien californien, la publication de cette enquête iconoclaste dans ses colonnes prouve qu'une partie de la rédaction réagit avec réticence au « nouveau régime ». En revanche, le New York Times est cité comme l'exemple d'une alliance réussie entre rédaction et marketing, qui n'a pas compromis la réputation du quotidien new-yorkais d'audience nationale, offrant la preuve qu'une bonne santé financière peut profiter autant aux actionnaires qu'au contenu éditorial.

On peut lire, gratuitement, la version intégrale de cette enquête, qui n'est pas sans enseignements pour la presse française, sur le site Web du Los Angeles Times, à l'adresse <http://www.latimes.com/thewall>.

Claudine Mulard

Russie : liaisons dangereuses

Candidat à Krasnoïarsk, le général Alexandre Lebed s'est allié à un important chef criminel local pour tenter d'emporter le siège de gouverneur.

La pauvreté en France

Trois mesures de la pauvreté sont retenues par l'Insee : « monétaire », « d'existence » ou « subjective ». 25 % des ménages français correspondent à l'un de ces critères.

Les eaux sauvées des nitrates

Comment la société Nestlé est parvenue à sauver la pureté des eaux de Vitte et de Contrexéville.

Dopage : le doute

Notre enquête montre que le seul de 2 nanogrammes de métabolites de nandrolone au-delà duquel un sportif est jugé positif serait trop bas.

International	2	Tableaux de bord	25
France	6	Aujourd'hui	27
Société	9	Météorologie, Jour	30
Carnet	14	Culture	31
Régions	15	Calendrier culturel	33
Horizons	16	Kiosque	34
Entreprises	21	Abonnements	34
Communication	24	Radio-Télévision	35

L'extrême droite et sa presse

LA PRESSE d'extrême droite en France se porte bien, au moins par le nombre de titres. Environ 300 publications représentant toute la gamme de cette famille - des nationaux-catholiques aux néonazis - sont diffusées, par abonnement ou par vente militante. La France est le seul pays européen à posséder une large palette de journaux d'extrême droite vendus en kiosques (Minute, National-Hebdo ou Présent) qui soutiennent ouvertement ou discrètement le Front national. Dans un point de vue, Catherine Trautmann annonce qu'au nom de la « vigilance » elle installe « un comité pour recueillir tous les faits portant atteinte à la liberté de création ».

Lire page 24 et le point de vue de Catherine Trautmann page 19

Aux Etats-Unis, des brèches dans le « mur » entre publicité et rédactions

LOS ANGELES correspondance « The Wall », dans le jargon de la presse américaine, est le mur qui traditionnellement sépare la rédaction des services marketing et publicité au sein d'un journal. Sous le titre « La brèche dans le mur : une révolution dans les journaux américains », le Los Angeles Times vient de publier une longue enquête, consacrée en partie à ses initiatives en la matière. Pour David Shaw, journaliste au Los Angeles Times depuis vingt-trois ans, la construction du « mur », équivalente à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, date du début de ce siècle, quand l'équilibre budgétaire des journaux américains est devenu tributaire des recettes publicitaires. Le « mur » garantissait l'indépendance et la crédibilité de la rédaction. Mais aujourd'hui, pour survivre au déclin du lectorat (81 % de la population adulte américaine lit un quotidien en 1964, contre seulement 58 % en 1997), et dans un climat de compétition médiatique accrue, certains journaux transforment ce « mur » en une ligne de plus en plus floue.

Ainsi le Chicago Tribune s'appuie-t-il sur une

« traïta entre le marketing, la publicité et la rédaction ». Son rival sur le marché local, le Sun Times, n'a pas voulu se laisser distancer. Dans ses articles, les annonceurs maison sont cités de préférence aux autres, à tel point qu'une référence au magasin de luxe Neiman Marcus a été censurée dans un article sur la mort de Gianni Versace, car la société n'achetait pas d'espaces publicitaires dans le quotidien. L'incident fut attribué à un excès de zèle.

Mais l'enquête de David Shaw examine aussi les orientations du Los Angeles Times, devenu un cas d'école pour la presse américaine depuis l'annonce de sa nouvelle synergie entre journalistes et commerciaux. « Beaucoup de journalistes et commerciaux », écrit le journaliste, « ont compris que l'intégrité rédactionnelle du journal soit compromise par cet assaut sans précédent contre le « Mur », avec des initiatives consistant à réclamer à chaque rubrique de déclarer ses pertes et profits... », écrit le journaliste. David Shaw s'autorise d'ailleurs à critiquer son propre directeur de publication, Mark Willes : « Reporters et rédacteurs au [L.A.] Times et ailleurs se demandent s'il comprend vraiment que les journaux ont une responsabilité vis-à-vis du

public et ne sont pas une entreprise comme les autres, destinée à rapporter de l'argent. »

Willes envisagerait même de verser des bonus aux chefs des rubriques les plus rentables. Avec quelles conséquences sur la qualité et la crédibilité du Los Angeles Times? Selon David Shaw, il est trop tôt pour conclure. Mais, pour le million de lecteurs du quotidien californien, la publication de cette enquête iconoclaste dans ses colonnes prouve qu'une partie de la rédaction réagit avec réticence au « nouveau régime ». En revanche, le New York Times est cité comme l'exemple d'une alliance réussie entre rédaction et marketing, qui n'a pas compromis la réputation du quotidien new-yorkais d'audience nationale, offrant la preuve qu'une bonne santé financière peut profiter autant aux actionnaires qu'au contenu éditorial.

On peut lire, gratuitement, la version intégrale de cette enquête, qui n'est pas sans enseignements pour la presse française, sur le site Web du Los Angeles Times, à l'adresse <http://www.latimes.com/thewall>.

Claudine Mulard

Un film d'amour



QUENTIN TARANTINO

LE RÉALISATEUR de Jackie Brown raconte au Monde son enfance dans un quartier noir de la banlieue de Los Angeles. « J'étais fier de posséder une culture noire », dit Quentin Tarantino en confiant son attachement à un cinéma qui « reflétait l'atmosphère du ghetto ». Outre les critiques de ce film d'amour et des autres sorties, on lira nos informations sur la situation économique des cinémas européen et américain.

Lire pages 31 à 33

Allemagne, 9 DM ; Australie-Guyane, 8 F ; Belgique, 25 AFB ; Espagne, 225 PTA ; France, 7,50 F ; Grèce, 350 DR ; Italie, 1.400 L ; Japon, 2000 Y ; Pays-Bas, 46 F ; Portugal, 250 PTE ; Royaume-Uni, 3 F ; Suède, 50 F ; Suisse, 19 SFR ; Taiwan, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 402 - 7,50 F



Le procès Papon, entre mémoire et oubli

A QUELQUES HEURES du verdict du procès de Maurice Papon, il n'est pas inutile de s'interroger sur les raisons du syndrome de déniement qui a saisi peu à peu les allées du palais de justice de Bordeaux. Ici et là, la question de la nécessité, voire de la légitimité, du procès a été posée. La réponse ne saurait dépendre du verdict : c'est maintenant, au moment où les jurés vont s'isoler pour délibérer, au terme de près de six mois d'audience, qu'il faut y revenir.

Le plus curieux est que ces interrogations sur le sens du procès ne sont pas nées de l'irruption de faits nouveaux et sensationnels produits à l'audience, propres à innocenter l'accusé et à laisser croire qu'après seize ans de procédure il y avait eu erreur sur la personne. Attendue, annoncée, la déposition de l'historien Michel Bergès, en janvier, n'a, à cet égard, rien apporté de décisif et semble aujourd'hui bien estompée. Pourtant, le doute qu'elle a contribué à attiser est demeuré, lui, parce que ce doute porte moins sur le contenu du dossier que sur l'opportunité et, pour tout dire, la légitimité même des débats de Bordeaux.

Certes, le bien-fondé des procédures pour crimes contre l'humanité a toujours été mis en cause, de

Nuremberg à Jérusalem. Mais rarement le malaise aura à ce point suppléé au vide chronologique de la défense d'un homme qui n'a, à aucun moment, démontré, comme il n'avait cessé de l'annoncer avant le début du procès, que, loin d'être responsable de la déportation de 1 690 Juifs de Bordeaux, il avait déployé tous ses efforts en vue du sauvetage de plus d'une centaine de victimes.

A l'évidence, un certain effet de brouillage dans l'opinion a fini par profiter à l'accusé. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment souligné l'évidente contradiction entre la personnalité exceptionnelle de l'ancien ministre, telle qu'elle est apparue au cours des audiences, et son obstination à se présenter comme un simple porte-plume de ses supérieurs, passant ses journées non à donner des ordres, mais à rédiger des notes d'information. Peut-être, également, n'a-t-on pas assez rappelé l'implication du service des questions juives, dirigé par Maurice Papon, dans la déportation des enfants, au mois d'août 1942.

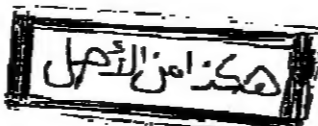
Nicolas Weil

Lire la suite page 20 et nos informations page 10

JORGE SEMPRUN
de l'Académie Goncourt

ADIEU
VIVE CLARTÉ...

GALLIMARD



YUGOSLAVIE La cohabitation entre Serbes et Albanais, dans la province serbe du Kosovo, se dégrade. Dans le village de Decani, comme dans toute la région, les

deux communautés vivent dans la hantise de la guerre. ● LE CONSEIL DE SÉCURITÉ de l'ONU a voté, mardi 31 mars, une résolution imposant un embargo sur les armes à l'encontre

de la Yougoslavie. Cette sanction vise à forcer Belgrade à ouvrir un dialogue avec les Albanais du Kosovo afin de trouver une solution pacifique. ● LE MINISTRE yougoslave des

affaires étrangères, Zivadin Jovanovic, explique dans un entretien exclusif accordé au Monde, que le Kosovo est « une affaire intérieure de la Serbie ». Il estime que Belgrade est prêt

à ouvrir des pourparlers, sans conditions, avec des représentants albanais. Le ministre dénonce le « mépris » de la communauté internationale à l'égard de la Serbie.

Les deux communautés du Kosovo ne partagent plus que la peur

Dans les campagnes, les Serbes vivent dans la hantise de la guerre et les Albanais craignent les représailles. Tous s'interrogent, avec peu d'espoir, sur les moyens de sortir du terrible engrenage nationaliste dans lequel ils se sont piégés

PEC (Kosovo) de notre envoyé spécial Dans la petite bourgade de Decani, non loin du monastère orthodoxe du même nom, la population

REPORTAGE
La situation n'a cessé de se dégrader depuis les 1990

est comme partout dans cette province serbe du Kosovo : majoritairement albanaise. Peut-être un petit peu moins qu'ailleurs, puisque, selon le jeune président local du Parti socialiste au pouvoir, Sasha Simonovic, « sur les 5 000 habitants que compte la municipalité, nous sommes 800 Serbes ».

Ici, les contrôles de police ont été considérablement renforcés. Il y a quelques jours, dans le village voisin de Glodjate, un policier serbe a en effet été tué par balles, et une opération d'envergure - avec l'appui d'hélicoptères et de blindés légers - s'est poursuivie pendant plus de dix heures. La cible ? Plusieurs



FANLHO

maisons de village, où s'étaient apparemment réfugiés des « terroristes albanais ». Trois sont morts dans les affrontements.

Comment, dans ces conditions, vit-on à Decani lorsqu'on est serbe, qu'on a trente ans et une famille ?

Sasha Simonovic hésite, puis explique : « Il y a quelques années encore, Serbes et Albanais vivaient ensemble sans problème. Je suis né ici, comme mon père, et j'avais beaucoup d'amis albanais. Ces derniers mois, nos relations sont devenues de

plus en plus froides. » Dans l'unique café « serbe » du village, le patron montre les traces de balles qui ont visé, selon lui, récemment et à plusieurs reprises, son modeste établissement. « Les Serbes ont peur, dit Sasha Simonovic. Les Albanais aussi craignent les représailles et la police. La guerre fait peur à tout le monde. »

VENTE INTERDITE

A Decani, en dehors des cafés et des écoles, « l'apartheid » n'existe pas vraiment. Dans les quelques immeubles d'habitation, la population est mélangée, tout comme dans l'enchevêtrement des maisons particulières qui bordent les rues de la bourgade. « Il faudrait pouvoir supprimer les frontières dans nos têtes, dit Sasha Simonovic. Je voudrais que mon fils soit scolarisé ici, et que nous menions une vie normale. D'autant plus que, comme la Serbie connaît d'énormes problèmes de logement et d'emploi, nous ne savons pas où aller. Il n'est pas sûr que ma femme ne me demande pas un jour de partir. Elle est lassée de la peur, de devoir fermer chaque soir notre appartement à double tour. L'avenir

des 800 Serbes de Decani est sans aucun doute très noir. »

La nuit tombée, en quittant le petit café, les rues de Decani sont désertes. Au milieu de la place centrale, au carrefour de la route qui relie Pec et Prizren - les deux villes de l'ouest du Kosovo situées au pied des montagnes séparant la République fédérale de Yougoslavie de l'Albanie - une douzaine de policiers, fortement armés, contrôlent méticuleusement les rares voitures qui passent. De la sieste, Sasha Simonovic explique aux forces de l'ordre qu'elles peuvent laisser partir les étrangers, et va s'enfermer chez lui, en famille.

Pour enrayer la multiplication des départs, une loi interdit la vente à des Albanais d'un appartement ou d'une maison appartenant à des Serbes. Et réciproquement. Cette législation est souvent contournée. Dans la ville voisine de Pec, siège historique du patriarcat orthodoxe serbe, le juge Veselin Cadjanovic explique que « les Serbes ont, depuis plusieurs années, commencé à quitter les villages pour s'installer dans les villes, arguant des raisons économiques. Mais le plus souvent, ils subissent des pressions locales, ou se sentent mis à l'écart par la population albanaise de plus en plus nombreuse. » La situation, ajoute-t-il, n'a cessé d'empirer depuis 1990, lorsque les Albanais ont commencé à revendiquer l'indépendance. Aujourd'hui, nous voyons apparaître le terrorisme dans une région qui est pour nous le berceau de la Serbie. »

A Pristina, chef-lieu de la province, l'archéologue d'origine russe Kélgj Kovallov travaille dans la province depuis plus de trente ans « avec des Serbes comme avec des Albanais ». Il est pessimiste : « Les antagonismes sont de plus en plus forts. Les uns comme les autres sont de plus en plus nationalistes. La seule chose qu'ils partagent aujourd'hui, c'est la peur. »

Hésitant entre le départ et la résistance, envisagée par certains étudiants nationalistes, les Serbes du Kosovo sont de plus en plus désorientés. « La seule solution, assure Momcilo Trajkovic, président du Mouvement serbe de résistance - beaucoup plus modéré que ne le laisse penser son appellation - est

Sanctions « symboliques » de l'ONU contre Belgrade

Le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé, mardi 31 mars, un embargo sur les armes à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pour forcer Belgrade à ouvrir immédiatement un dialogue avec les Albanais du Kosovo. Cette mesure est « un signal clair envoyé à Belgrade », selon des diplomates. La résolution 1160 a été adoptée par quatorze voix « pour », dont celle de la Russie - alliée traditionnelle des Serbes, et une abstention, celle de la Chine. Ces sanctions sont immédiatement applicables et s'ajoutent à celles toujours en vigueur de l'Union européenne, dont un embargo sur les armes. - (AFP)

de sortir de ce dangereux engrenage nationaliste. » « Le récent accord sur l'éducation - qui a notamment permis, mardi 31 mars, aux Albanais de récupérer les clés de l'Institut d'albanologie dont ils avaient été chassés il y a quatre ans - passe par des compromis mutuels. C'est la seule alternative à une guerre dont nous serions les premières victimes », constate-t-il. La question que se pose beaucoup de Serbes du Kosovo - sans toujours l'avouer - est de savoir s'il n'est pas trop tard.

D. H.-G.

Les « recommandations communes » d'intellectuels serbes et albanais

PENDANT plus d'un an, le Centre pour la recherche appliquée en politique, de Munich, et la Fondation Bertelsmann ont réuni régulièrement des intellectuels serbes et albanais du Kosovo. La démarche consistait à permettre un dialogue sur des mesures pratiques susceptibles de créer un climat de confiance entre les deux communautés de la province.

« Les recommandations communes » issues de cette première série de rencontres n'ont pas toujours fait l'unanimité. Les représentants serbes notamment n'ont pas pu être en mesure de signer les textes sur lesquels ils étaient largement tombés d'accord avec leurs interlocuteurs kosovars avec l'aide d'observateurs internationaux neutres. Toutefois, ces « recommandations » pourraient servir de base à une coexistence, facilitant les discussions sur la question la plus controversée du statut du Kosovo.

Celle-ci a été renvoyée à une deuxième série de rencontres, les deux parties gardant ouvertes toutes les possibilités, depuis le maintien de la situation actuelle jusqu'à l'indépendance.

« MESURES DE CONFIANCE »

Le texte constate tout d'abord qu'« une large démocratisation en Serbie est une condition nécessaire mais pas suffisante à la réconciliation des Serbes et des Albanais ». Parmi les « mesures de confiance », les deux parties demandent la mise en œuvre de l'accord de septembre 1996 sur le système éducatif que Belgrade avait conclu avec les Albanais du Kosovo et jamais appliqué.

Elles recommandent la reconnaissance comme langues officielles du serbe et de l'albanais. Une commission composée de Serbes, d'Albanais et de représentants de la communauté internationale devrait statuer sur le nom des rues et des

lieux géographiques en tenant compte de l'histoire et des vœux des populations locales.

Les partenaires serbes et albanais demandent la levée immédiate de l'état d'urgence décrété en 1990, la création d'un conseil conjoint chargé de veiller sur la sécurité publique et sur le respect des droits de l'homme, le désarmement de tous les civils sous la surveillance des Albanais du Kosovo, des Serbes et de représentants de la communauté internationale, le retrait de l'armée des tâches d'ordre public. Le recrutement de l'administration devrait à la fois tenir compte des compétences de chacun et refléter la

composition démographique du Kosovo. L'indépendance de la justice et des médias devrait être garantie par la communauté internationale. Un ombudsman (médiateur) serait désigné pour s'assurer du respect des droits de l'homme et, éventuellement sanctionner les manquements. L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) serait appelée à veiller à la mise en œuvre de ces mesures. En contrepartie, la Yougoslavie retrouverait sa place dans l'organisation dont elle a été suspendue depuis le conflit en Bosnie.

Daniel Vernet

Zivadin Jovanovic, ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie « Nous acceptons le principe d'une collaboration internationale »

« Comment appréciez-vous la situation au Kosovo ?

« Les problèmes de base sont connus de longue date. Le programme séparatiste des dirigeants des partis politiques albanais a sa conséquence directe : le terrorisme. Il ne s'agit pas d'une phobie de la Serbie, mais de la situation réelle, et l'Etat prend des mesures pour se protéger, assurer l'ordre public et la sécurité des citoyens. »

« La situation s'est dégradée au Kosovo en raison d'une intensification des activités séparatistes et du terrorisme. Dans ce contexte, les mesures punitives décidées par le Groupe de contact ont plusieurs conséquences négatives. Elles favorisent et encouragent le terrorisme, nourrissent tous les extrémismes, et entrent en position pacifique de la Yougoslavie dans le processus du plan de paix de Dayton. »

« Un dialogue peut-il s'ouvrir ? « Un dialogue peut se tenir, sans conditions, si l'objectif commun est de trouver des solutions dans le respect des normes et modèles européens. Mais ceux qui ont pour programme le séparatisme, et ne condamnent toujours pas le terrorisme, n'acceptent pas le dialogue sans conditions. Il est clair qu'il ne peut pas y avoir de solution séparatiste. Ni la Serbie ni l'Europe ne l'acceptent. »

« C'est aussi ce que dit formellement le Groupe de contact. « L'activité de cette organisation, auto-proclamée et sans mandat, présente un grand danger pour les rapports internationaux. Et les idées de certains consistant à chercher une solution (pour le Kosovo) au sein de la Fédération yougoslave et non de la Serbie, impliquent d'emblée une remise en cause de la



ZIVADIN JOVANOVIĆ

Serbie. Nous y voyons une tactique pour détruire progressivement son intégrité territoriale, puis celle de la Yougoslavie. Il ne peut y avoir de solutions en dehors de la Serbie. La Serbie existe avec le Kosovo ou elle n'existe pas. Pour un tel règlement, nous ne cherchons pas de médiateur. Il faut donner une chance au dialogue mais aussi exercer une pression sur ceux qui ne l'acceptent pas, et non prendre des mesures punitives à l'encontre d'un gouvernement qui offre précisément cette opportunité. »

« Nous acceptons le principe d'une collaboration internationale, en ce qui concerne la réalisation des droits des minorités nationales et des droits de l'homme. Toutefois l'organisation constitutionnelle de la Serbie, et les rapports de pouvoir, doivent relever de la souveraineté intérieure de cette République, et de la Yougoslavie. S'il en est ainsi, et je pense que c'est le cas, il n'y a pas besoin de médiation internationale. »

« Est-ce vraiment incompatible ? « Nous sommes un pays euro-

péen, et non pas un pays de troisième ordre. La France, l'Europe et le monde doivent nous comprendre. Notre intérêt est de résoudre toutes les questions concrètes dans nos provinces de Kosovo-Metohija, dans le cadre d'un dialogue politique sans conditions. Si la communauté internationale veut nous aider, elle ne doit pas faire preuve de mépris, ni brandir des menaces. Nous souhaitons normaliser nos relations avec l'Union européenne, et avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Et nous tenons à jouer un rôle plus positif, et plus constructif. Dans ce cadre, nous acceptons un représentant, quel qu'il soit, pour dialoguer. Mais pas dans nos affaires internes. »

« M. Geremek, le président de l'OSCE, a proposé une table ronde. »

« Encore une fois, nous sommes prêts à un dialogue sans conditions, mais il faut laisser de côté les sanctions. Pensez que l'on a même voulu nous exclure de la Coupe du monde de football, parce que nous aimons ce sport ! Aucune mesure contre la Yougoslavie ne se justifie. J'espère compréhension, réalisme et sagesse de la part de la communauté internationale, pour donner une chance au dialogue. Mais nous sommes en butte à une volonté obsessionnelle de nous punir. Les ministres européens sont en compétition à qui infligera le plus de mal à la Serbie. »

« N'est-ce pas de la paranoïa que de croire sans cesse que « le monde est contre la Serbie » ? Il s'agit d'abord de calmer une situation qui risque d'embraser la région ? « Non, c'est une réalité : la You-


goslavie a perdu 150 milliards de dollars en raison de six ans de sanctions économiques. Nous avons coopéré à Dayton. Nous avons contribué à la stabilisation dans la République serbe (de Bosnie) ou en Slavonie orientale. Pourtant les portes de l'OSCE, et de Bruxelles, restent toujours fermées à la Yougoslavie. Lors de sa visite à Belgrade, M. Geremek est venu avec une simple liste de trois exigences, en forme de diktat. Et, à chaque fois, la liste des exigences s'allonge ! »

« Mais les attentes de la communauté internationale ne sont pas nouvelles, et le Groupe de contact a même repoussé de quatre semaines d'éventuelles sanctions. »

« Le Groupe de contact fait preuve d'un mépris permanent, à l'égard de la Serbie et de la Yougoslavie, notamment avec l'imposition de ces délais. Ce n'est pas constructif, et je ne suis pas paranoïaque. »

Certains pays peuvent cependant aider au dialogue. Je pense à la France, qui comprend la complexité de la situation, et l'Allemagne - qui abrite 400 000 Albanais et où se trouvent trois représentations de ladite « République du Kosovo ». Les Russes aussi nous aident, mais ils ne peuvent pas le faire seuls. Et nos amis américains, car nous n'avons aucune raison de nous confronter, nous petits, avec la plus grande puissance mondiale. Même s'ils ont opté pour d'autres alliés dans la région comme l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie. Nous sommes patients. »

Propos recueillis par Denis Hautin-Guiraut



Mastères & 3èmes CYCLES SPÉCIALISÉS

- **Etudes et Décision Marketing**
- Biens de Grande Consommation
- Marketing Pharmaceutique
- **Management Logistique/Transport et Echanges Internationaux**
- **Management International et Gestion de Projet**
- **Finance Européenne**

Accessible aux titulaires d'un Bac+4 ou 5

Sélection : juin ou septembre 1998

Votre contact : Françoise VAN DAMME
e-mail : Françoise.Van-Damme@esc-rouen.fr

Tél : 02 32 82 74 18

http://www.esc-rouen.fr

صلى الله عليه وسلم

Les alliances « mafieuses » des politiciens russes

Le général Lebed, qui refait surface en Sibirie centrale, et le jeune réformateur Boris Nemtsov sont impliqués dans des scandales

MOSCOU de notre correspondante

Deux scandales montrant la montée en puissance et, surtout, la banalisation du phénomène « mafieux » en Russie secouent ses provinces au moment où tous les yeux sont tournés vers les intrigues byzantines du Kremlin. L'une des affaires implique le général Alexandre Lebed, qui ressort de l'oubli pour tenter de conquérir le siège de gouverneur de la région de Krasnoïarsk, en Sibirie centrale. L'autre, Boris Nemtsov, le jeune favori du « tsar » Eltsine, et sa ville natale Nijni-Novgorod, dont il avait fait, quand il était gouverneur de la région, une vitrine de la « Russie qui marche ». Mais aujourd'hui, Nijni-Novgorod inflige à Boris Nemtsov une humiliation qui n'ajoutera pas à sa popularité déjà en baisse : son pire ennemi sur place, Andreï Klimentiev, vient d'être élu, dimanche 29 mars, maire de la ville.

Il s'agit d'un jeune homme d'affaires au passé qualifié de « criminel », mais qui a été aussi un grand ami de Boris Nemtsov : ils ont vécu ensemble leurs frasques d'étudiants, avant que Klimentiev ne soit condamné à passer huit ans dans les camps soviétiques, purgeant une condamnation pour « escroquerie » et distribution de films qualifiés de « pornographiques ». A sa sortie, il devient encore plus proche de son ami, vite devenu gouverneur, et en obtient divers soutiens avant une trahison fatale en 1995. Klimentiev, accusé d'avoir détourné une partie d'un crédit gouvernemental destiné au chantier naval local, est à nouveau condamné à dix-huit mois de prison - temps passé en détention provisoire. Il accuse Boris Nemtsov des pires infamies : de l'avoir calomnié et dénoncé aux services secrets pour couvrir ses propres pratiques de corruption. Le jeune gouverneur, devenu entre-temps « numéro deux » du gouvernement à Moscou, rétorque alors par un procès en diffamation.

Ces tristes épisodes, connus de tous à Nijni-Novgorod, n'ont pas dissuadé 33 % de ses habitants de voter Klimentiev. Il devance ainsi de peu, dans un scrutin à un seul tour, deux concurrents soutenus par le pouvoir - l'un par Boris Nemtsov lui-même, l'autre par le successeur de ce dernier à la tête de la région. Selon la presse, Klimentiev a mené une campagne électorale « brillante », se posant en « patriote de droite, opposant au régime », avec l'aide de Vladimir Jirnovski, devenu

son complice. Il a promis monts et merveilles aux salariés et retraités non payés des mois durant, usant du jargon typique du monde criminel russe, devenu le langage courant des villes ouvrières sinistrées du pays. Ses deux termes rivaux, qui auraient eux-mêmes parmi leurs proches, selon Klimentiev, d'anciens « repris de justice », semblaient pourtant confiants : l'appui de la bureaucratie locale les dispensait d'unir leurs voix.

La nouvelle de la victoire de Klimentiev a abasourdi le monde politique à Moscou. Boris Eltsine a fait dire, mardi, par son porte-parole qu'il était « profondément préoccupé » de cette intrusion de « criminels » au sein du pouvoir. Le procureur de Russie a tout de suite émis l'avis que le scrutin pourrait être annulé pour irrégularités. Pourtant, invité de l'émission « Le héros du jour » de la chaîne NTV, Klimentiev est apparu confiant et ironique : « Annuler l'élection ? Qui le décide-t-elle ? C'est moi le plus grand boss ici maintenant... »

UNE ÉTOMNANTE CONFESION

Sur fond de ce scandale, le général Lebed a fait une étonnante confession du fond de la Sibirie : interrogé sur ses sources de financement, le créateur du parti « Honneur et patrie » a déclaré : « Ce sont des gens qui travaillent et gagnent de l'argent et qui, comme vous, sont un peu bandits. Je ne les nommerai pas, sinon le procureur viendra les voir. C'est pas clair ? Je répète : c'est de l'argent qu'on appelle « gris », gagné honnêtement mais pour lequel on ne paye pas d'impôt, car la fiscalité du pays est idiote. C'est un péché qu'hélas tous commettent aujourd'hui en Russie. Tous ». Cette tirade, rapportée mardi par le correspondant des *Investias*, a été prononcée lors du premier meeting électoral du général, tenu dans le fief du nouvel « homme fort » de Krasnoïarsk, le jeune roi de l'aluminium, des médias et des « œuvres charitables », Anatoli Bykov. Le passé criminel de M. Bykov (*Le Monde* du 22 décembre 1997) est plus chargé - notamment... en cadavres d'autres « bandits » - que celui du maire de Nijni-Novgorod, qui ne fut jamais, lui, soupçonné de meurtres. Mais Alexandre Lebed n'a pas hésité à le prendre comme principal allié dans sa lutte pour le pouvoir, qu'il veut conquérir à Krasnoïarsk, avant de passer à Moscou.

Sophie Shihab

Lire aussi notre éditorial page 20

Majorité relative en Ukraine pour les communistes et leurs alliés

LES COMMUNISTES et leurs alliés de gauche ont renforcé leur domination au Parlement ukrainien en remportant une majorité relative lors des élections législatives du 29 mars. Ce résultat laisse craindre un blocage des réformes libérales, déjà hésitantes, menées par le président Leonid Kouchma.

Selon la commission électorale centrale, après le dépouillement, mardi 31 mars, de 80 % des bulletins, les partis de gauche remportaient 187 des 450 mandats, soit près de 41,5 % des sièges du Parlement monocaméral. Ils occupaient dans le Parlement sortant 116 sièges.

Les communistes obtiendraient 129 sièges (+ 50). Le bloc socialiste/Parti des paysans aurait 37 sièges, les Socialistes progressistes 18 et le parti Ukraine des travailleurs 3.

Si elles renforcent leur présence, les forces de gauche n'obtiennent pas la majorité absolue, encore moins la majorité de 301 sièges qui leur aurait permis de changer la Constitution et de bloquer tout veto présidentiel.

Le président Leonid Kouchma a affirmé, mardi, que « l'Ukraine poursuivrait sa politique réformatrice, en coopérant avec le Parlement ». « Malgré le résultat des élections, il n'y aura pas de retour en arrière », a-t-il déclaré.

Soudées, les forces de gauche

ont bénéficié de l'éclatement des partis de droite et du centre, qui comptent plusieurs prétendants à la succession de M. Kouchma, à l'approche de la présidentielle de l'automne 1999.

Six formations centristes et de droite entrent au Parlement : le parti nationaliste modéré Roukh (40 sièges), le Parti populaire démocratique (32 sièges, emmené par l'actuel premier ministre Valéry Poustovoïtenko), les Verts (19 sièges), le Parti social démocratique uni (18 sièges, emmené par l'ancien président Leonid Kravtchouk), les agrariens (10 sièges) et enfin le parti Hromada (6 sièges, emmené par l'ancien premier ministre, Pavlo Lazarenko).

Le vote s'est fait selon un mode de scrutin mixte : dans la moitié du Parlement élue à la proportionnelle, sur liste de partis, le PC a remporté une forte victoire, emportant 92 des 225 sièges, soit 40,8 %, selon les résultats préliminaires. Dans l'autre moitié, élue au scrutin majoritaire simple (à un tour) dans les circonscriptions, les candidats indépendants ont remporté 114 des 225 sièges - une percée inattendue qui pourrait contrebalancer les forces de gauche.

Le taux de participation a été de 69,6 %, contre 74,8 % en 1994. - (AFP, AR Reuters.)

La Grande-Bretagne cherche à adapter sa dissuasion au siècle prochain

Le ministre de la défense, George Robertson, veut renforcer la coopération interarmées

Le gouvernement de Tony Blair a décidé de ne pas remettre en cause l'existence des quatre sous-marins stratégiques de la Royal Navy au

début du siècle prochain. Il a, parallèlement, entrepris de démanteler les charges nucléaires de ses bombardiers stratégiques. Mais il accen-

tuera la capacité classique de l'armée britannique à mener des missions de prévention des conflits ou de maintien de la paix.

LONDRES

Depuis mercredi 1^{er} avril, avec le début du démantèlement des charges nucléaires qui armaient les avions de la Royal Air Force depuis 1966, la dissuasion britannique ne compte plus qu'une seule composante : les missiles Trident à bord des sous-marins stratégiques de la Royal Navy.

Le ministre de la défense, George Robertson, a expliqué, dans un entretien exclusif au *Monde*, que cette mesure ne résulte pas de pressions des pacifistes du Parti travailliste, « en déclin depuis des années », mais d'une décision de son prédécesseur conservateur qui « a un sens ».

Trois sous-marins de la classe Vanguard (16 000 tonnes en plongée) ont été mis en service entre 1993 et 1996. Le quatrième le sera en l'an 2000. « Nous avons maintenant un système nucléaire adapté au XXI^e siècle », nous a-t-il dit. La « diplomatie de défense », essentiellement orientée vers les pays d'Europe centrale et orientale, est

l'une des priorités de la nouvelle politique britannique qui sera prochainement rendue publique, avec les opérations de prévention de conflits ou de maintien de la paix et le renforcement de la coopération interarmées (*Le Monde* du 25 mars).

Il s'agit de développer au maximum la coopération - au moyen de la formation et de manœuvres conjointes - au niveau bilatéral, comme avec l'OTAN ou l'UEO. « Je souhaite accorder une plus grande priorité à ces contacts entre militaires pour en faire une des missions principales de ce pays », nous a dit M. Robertson. Le ministère de la défense ne se préoccupe pas seulement des conflits quand ils se produisent mais de leur prévention pour contribuer à un monde plus sûr.

Il reprend à son compte la boutade de son collègue au Foreign Office, selon lequel « mieux vaut envoyer à l'étranger des hommes d'un certain âge s'ennuyer avec d'autres plutôt que de jeunes hommes s'entre-tuer ». Il ajoute que « les colonels et commandants

ont des relations très fortes avec leurs homologues [de l'Est]. Ils peuvent renverser les barrières mieux que des diplomates ou des hommes politiques ». D'où le renforcement de la coopération avec la Pologne, la Roumanie et la Russie, mais aussi la République tchèque, la Hongrie ou l'Ukraine, et le développement du réseau d'attachés militaires à l'étranger. « Notre capacité militaire est notre politique d'assurance, dit-il, elle n'est pas une menace. »

BUDGET « STABLE »

La prévention des conflits et les opérations de maintien de la paix « sont pour nous une tâche militaire vitale, qui est, de plus, réclamée par nos citoyens ». C'est dans la perspective de ce type d'interventions - auxquelles l'armée française se prépare aussi - que le Royaume-Uni compte renforcer sa coopération avec ses alliés. Car « il est pratiquement certain que, lorsque nous ferons usage de notre capacité militaire à l'avenir, ce sera en coopération avec quelqu'un d'autre », dit M. Robertson comme c'est le cas

en Bosnie avec Paris et Washington.

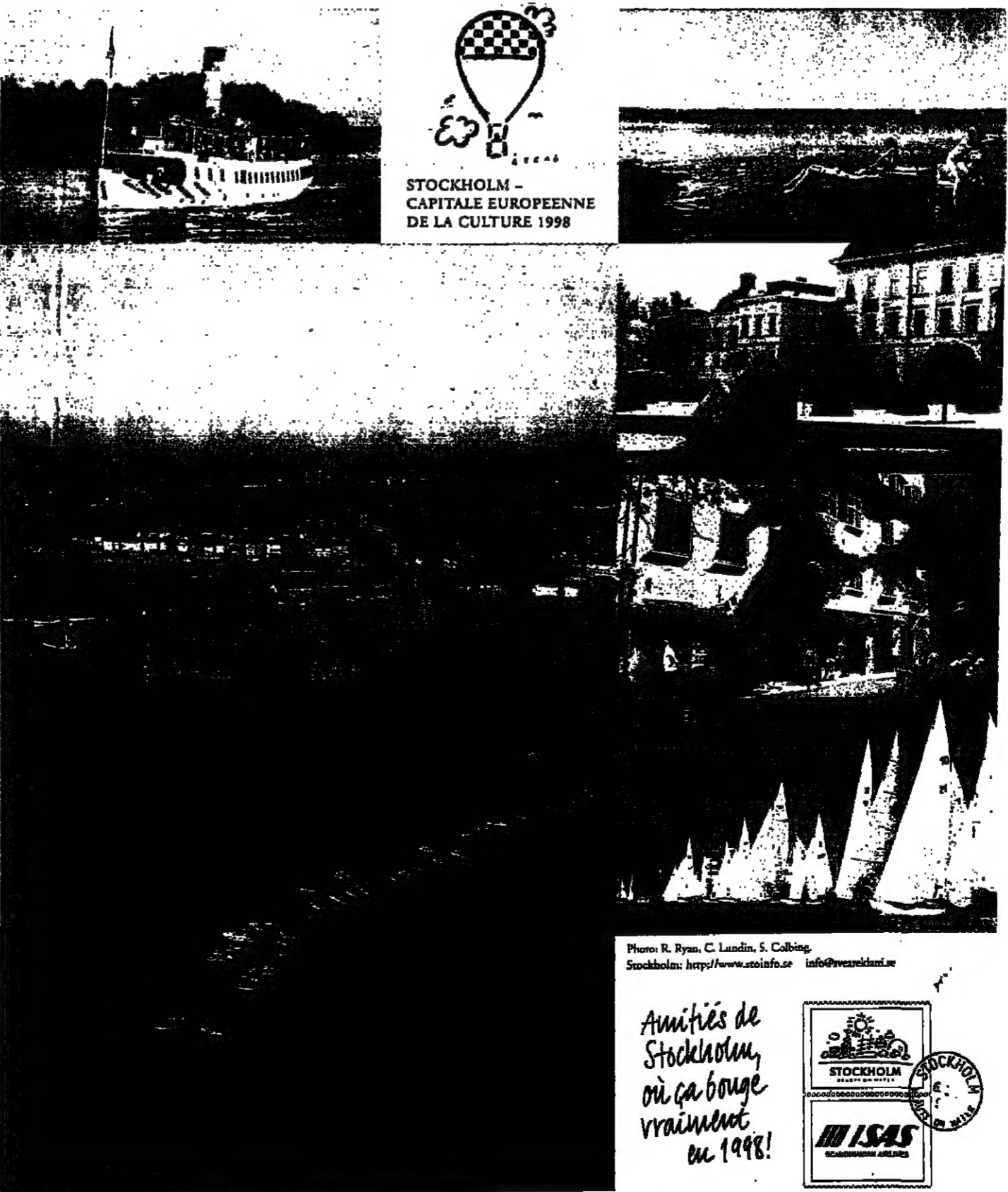
En attendant, le Royaume-Uni veut voir l'OTAN s'étendre vers l'Est, « tout faire » pour que la France réintègre l'organisation atlantique, tout en continuant de « jongler » avec un budget qui restera, au mieux, « stable ». D'où l'accent mis, plus encore par M. Robertson que par les conservateurs, sur le développement d'activités et d'institutions communes aux armées de terre, de mer et de l'air, pour des raisons budgétaires comme « efficacité opérationnelle ». Car « cette concentration tri-services s'impose avec des forces armées de la taille actuelle ».

Pour le Labour, définitivement converti à la dissuasion et convaincu de la nécessité d'une « défense conventionnelle puissante », tout en restant attaché à un vocabulaire à connotation moraliste, les militaires britanniques doivent devenir « une force pour le Bien ».

Patrice de Beer

En 1998, Stockholm est la capitale européenne de la culture

(une raison de plus, s'il en était besoin, de venir y passer quelques jours).



STOCKHOLM - CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 1998

Photo: R. Ryan, C. Lundin, S. Colbing. Stockholm: <http://www.stoinfo.se> info@wzredint.se

Amicités de Stockholm, où ça bouge vraiment en 1998!



La durée du vol jusqu'à Stockholm est d'environ 02.30 h sans escale. Choisissez parmi les nombreux séjours la formule qui vous convient le mieux. Pour en savoir plus, contactez l'Office Suédois du Tourisme, tél. 01 53 43 26 27, fax 01 53 43 26 24, ou votre agent de voyages, ou informez-vous par Minitel 3615 FLY SAS (2,23 F/min). Nous sommes également sur Internet: www.stoinfo.se

Rwanda : M. Quilès souligne le « devoir de vérité » de la mission parlementaire

Paul Quilès, président et initiateur de la mission parlementaire d'information de l'Assemblée nationale sur le Rwanda, a précisé, mardi 31 mars, que le travail de celle-ci prendrait du temps et ne pourrait être jugé qu'à son terme. S'il s'est félicité de l'intérêt manifesté par la presse pour les premières auditions de la mission, il a aussi observé qu'elle n'est « ni un organe de presse ni un tribunal » et rappelé que son objectif est « d'établir l'enchaînement des responsabilités qui a conduit aux tragiques événements survenus au Rwanda en avril-juin 1994 ».

La mission « a un devoir de vérité », a-t-il dit, « qui lui impose de mener ses investigations de manière aussi transparente que possible et de respecter la plus grande rigueur dans ses analyses et dans ses conclusions » ; elle « prendra le temps nécessaire et suivra son programme selon la méthode qu'elle a fixée ». Il a ajouté : « On ne peut à la fois demander à la mission d'information de faire toute la lumière sur les responsabilités en cause dans le génocide survenu au Rwanda et attendre d'elle de parvenir à des conclusions définitives en quelques semaines ».

La Maison Blanche dément de nouvelles allégations contre M. Clinton

WASHINGTON. Des allégations « fausses et outrageantes » avancées par des « avocats » désespérés et irresponsables : telle est la réaction de la Maison Blanche aux nouvelles accusations des avocats de Paula Jones, la « jeune femme » qui accuse Bill Clinton de harcèlement sexuel. Ceux-ci affirment détenir un document prouvant que le chef de la Maison Blanche a commis un viol, en 1978, alors qu'il était attorney general (ministre de la justice) de l'Arkansas. L'accusation repose sur une lettre d'un certain Phillip Yoakum, ami de la victime. Or celle-ci, comme l'a souligné Robert Bennett, avocat de M. Clinton, a démenti les faits, dans une déclaration sous serment. Les avocats de Paula Jones sont prêts à tout pour prouver que M. Clinton est un récidiviste, souligne M. Bennett, qui demande des poursuites pour « obstruction à la justice ». (Corresp.)

DÉPÊCHES

ALGÉRIE : Un millier de soldats d'élite, soutenus par des pièces d'artillerie et des hélicoptères, poursuivent depuis une semaine une vaste opération de nettoyage des maquis islamistes dans les régions occidentales de Bezziane et Tiemcen, où ont eu lieu, en janvier, certains des plus massacrés de civils depuis le début, en 1992, de la guerre civile. Selon le journal *La Tribune*, plus d'une centaine d'extrémistes ont été tués depuis le début de l'opération, notamment dans la région de l'ouest Beames, où les hélicoptères de l'armée ont même tiré des missiles air-sol contre les repaires islamistes. (Reuters.)

ARABIE SAOUDITE : L'association américaine de défense des droits de l'homme Human Rights Watch a demandé, lundi 30 mars, à la Commission des droits de l'homme de l'ONU d'enquêter sur le sort de la main-d'œuvre immigrée en Arabie saoudite, dont l'exploitation est, selon elle, favorisée par les insuffisances du système judiciaire local. (Reuters.)

DANEMARK : Le président palestinien Yasser Arafat s'est dit très ému mardi 31 mars à Amsterdam par sa visite de la maison d'Anne Frank, la jeune fille symbole des persécutions des Juifs par les nazis. Cependant, le secrétaire du Conseil juif néerlandais, M. Bernard Biedermann, a jugé cette visite « inappropriée ». (AFP.)

MAROC : Le redressement des finances publiques doit être une des grandes priorités du gouvernement, a estimé le Fonds monétaire international (FMI) lors de l'examen annuel de l'économie de ce pays, publié mardi 31 mars. « L'accroissement du déficit budgétaire prévu pour 1997-1998 (...) n'est pas compatible avec la nécessité d'un redressement plus vigoureux des finances publiques », affirme le Fonds qui ajoute que le taux de croissance enregistré dans les années 90 est « en deçà des attentes et reste inférieur au potentiel ». (AFP.)

PAKISTAN : Trois personnes ont été tuées et vingt et une blessées, mardi 31 mars, dans l'explosion de deux bombes survenues dans un marché du centre de Karachi, a indiqué la police. Les déflagrations se sont produites près du siège du puissant parti régionaliste Mohajir Qaumi Movement (MQM), qui a estimé responsable de l'explosion sa faction dissidente, le MQM-Haqiqi. Le MQM-Haqiqi et le MQM sont en lutte ouverte dans la province du Sindh, pour le contrôle de la communauté des émigrés musulmans parlantourdou qui ont quitté l'Inde lors de la partition de 1947 qui avait donné naissance au Pakistan. (AFP.)

SÉNÉGAL : Le président américain Bill Clinton, qui clôt sa tournée africaine mercredi 1^{er} avril au Sénégal, s'est entretenu, mardi, au téléphone avec Jacques Chirac, reconnaissant le « rôle actif » de la France en Afrique, a indiqué un responsable de la Maison Blanche, qui a ajouté que M. Chirac avait, pour sa part, indiqué qu'il « souhaitait une relation de travail plus étroite entre les Etats-Unis et la France sur les affaires africaines ». (AFP.)

L'accord sur le pétrole ne convainc pas les marchés

VIENNE. Les réductions de production de pétrole décidées, lundi 30 mars dans la nuit, lors de la réunion extraordinaire de l'OPEP (*Le Monde* du 1^{er} avril) a entraîné, mardi, une chute des cours du Brent, référence de la mer du Nord. Sur l'International Petroleum Exchange (IPE), le baril (échelle mal) a clôturé à 14,27 dollars, contre 14,79 dollars en clôture hier soir. Les pays de l'OPEP ont décidé de réduire la production du cartel de 1,245 million de barils par jour (mbj) à partir du 1^{er} avril et jusqu'à la fin de l'année, pour soutenir les prix, tombés il y a deux semaines à leur niveau le plus bas en neuf ans et demi. « Les investisseurs craignent que la situation de surproduction perdure car la décision de l'OPEP n'a pas résolu le problème structurel de dépassement des quotas », estime un expert.

Russie : la banque centrale serait favorable à une dévaluation

MOSCOU. Le gouverneur de la Banque centrale russe, Sergueï Doubinine, se déclare favorable à une dévaluation en douceur du rouble en ligne avec l'inflation pour relancer les exportations de la Russie, dans un entretien au *Financial Times* publié mercredi 1^{er} avril. « Actuellement, il y a objectivement un renforcement du rouble » en termes réels (hors inflation), a indiqué M. Doubinine. « Le recul du rouble par rapport au dollar se fait à un rythme plus lent que l'inflation », ajoute-t-il. Cette appréciation en termes réels du rouble est bonne pour les investisseurs étrangers mais affecte les exportateurs, explique-t-il. La Banque centrale cherche à présent à accélérer la dépréciation du rouble en ligne avec l'inflation pour aboutir à une politique monétaire « neutre ». (AFP.)

La France se rallie à une politique agricole commune plus favorable à la qualité qu'à la productivité

Le revirement français relance le débat sur la réforme de la PAC

Le premier débat public organisé par la Commission européenne sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) a été marqué par un revirement sensible de la position française. Le ministre Louis Le Pensec, se rapprochant du schéma préconisé notamment par l'Allemagne, a critiqué la

maîtrise de la production : une formule s'apparentant aux quotas qu'il entend préserver pour le lait. Les ouvertures d'inspiration libérale préconisées par la Commission ne lui semblent pas les mieux adaptées à la préparation des négociations internationales au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vont débiter fin 1999 : baisser les prix signifie accorder des aides directes pour

Conformément à la nouvelle loi d'orientation française, le ministre estime que « réformer la PAC, cela veut dire donner aux soutiens publics d'autres buts que ceux qui leur ont été assignés jusqu'à présent, à savoir essentiellement encourager la production ». Les objectifs ainsi poursuivis (création d'emplois, qualité, protection de l'environnement), le ministre souhaite les atteindre par le « découplage » entre les aides et la production. 15 % à 20 % des concours publics seraient attribués « en fonction de critères qui ne soient pas simplement le volume de la production ou la taille des exploitations ».

BRUXELLES (Union européenne)

De notre correspondant

Modifiant sensiblement son approche de la politique agricole commune (PAC), la France refuse désormais une stratégie fondée systématiquement sur la baisse des prix et la recherche d'une meilleure compétitivité sur le marché mondial. Tel fut l'élément le plus notable du débat public que les ministres de l'Agriculture des Quinze ont consacré, mardi 31 mars, aux propositions de la Commission sur les amendements à apporter à la PAC à partir de l'an 2000.

Cet infériorisme a conduit Louis Le Pensec, le ministre français de l'Agriculture, à s'opposer aux propositions bruxelloises, non pas de manière défensive, pour faire écho aux revendications des organisations professionnelles, mais de façon plus radicale, afin d'engager, comme il le dit, une vraie réforme de l'Europe verte. La Commission se trouve placée en porte-à-faux. Son schéma lui semblait convenir aux besoins d'une agriculture durable, d'une part, moderne et compétitive, d'autre part, plus paysanne, soucieuse de qualité et d'environnement. Et soudainement le pays européen le mieux adapté à cette vision évolutive du monde rural européen lui fait faux bond.

Il est trop tôt, alors que le débat doit durer au moins jusqu'au printemps 1999, pour apprécier comment va évoluer le rapport de forces au sein du conseil. La position française semble moins éloignée aujourd'hui de pays tels que

l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, qui récusent un modèle privilégiant la « grande exportation ». Avant d'engager la nouvelle réforme, les Français invitent à faire un bilan critique de l'exercice décliné en 1992. Contrairement aux attentes, font-ils valoir, les baisses de prix décidées alors n'ont pas permis de développer les exportations de céréales. « Je ne considère pas que la compétitivité

de l'agriculture européenne réside dans sa capacité à vendre des milliers premières à bas prix sur le marché mondial », a dit M. Le Pensec. « D'où son refus d'envisager de nouvelles baisses des prix, telles que proposées par la Commission, pour la viande bovine et le lait. Pour la viande, ne croyant pas à la possibilité de développer les exportations hors de l'Union, il plaide pour des mesures assurant

compenser les pertes de revenus. Or ces primes, épargnées en 1994 lors de l'Uruguay Round, vont devenir la cible privilégiée de pays comme les Etats-Unis. « Nous n'avons pas le droit, a-t-il dit, de tromper nos agriculteurs en leur promettant des aides qui n'ont aucune garantie d'avenir. » M. Le Pensec a, en outre, qualifié d'aberrant le « paradoxe » qui consiste à baisser les prix tout en augmentant les coûts pour le budget européen.

Nouvelle tension entre Paris et Sir Leon Brittan

Une fois de plus, le torchon brûle entre Sir Leon Brittan, le Commissaire chargé de la politique commerciale, et la France. Celle-ci dit et répète, sur tous les tons et par les voix les plus autorisées, son opposition radicale au projet de traité transatlantique de libre échange conçu par M. Brittan. Il continue à n'en tenir aucun compte. Lundi, au cours d'une conférence de presse, après s'être félicité du « large soutien » obtenu au Conseil, « y compris de la part de pays latins », il avait reconnu que la France demeurait hostile à son initiative, en expliquant que les choses devaient pouvoir s'arranger. Et il avait confirmé son intention d'évoquer le dossier au Sommet transatlantique de mai. Mardi, Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, a fait une très sèche mise au point. Après avoir déploré « la présentation inexacte et fautive » faite du débat par Sir Leon, il a répété que la Commission « n'était pas habilitée à en parler au Sommet transatlantique ».

de l'agriculture européenne réside dans sa capacité à vendre des milliers premières à bas prix sur le marché mondial », a dit M. Le Pensec.

Il est trop tôt, alors que le débat doit durer au moins jusqu'au printemps 1999, pour apprécier comment va évoluer le rapport de forces au sein du conseil. La position française semble moins éloignée aujourd'hui de pays tels que

compenser les pertes de revenus. Or ces primes, épargnées en 1994 lors de l'Uruguay Round, vont devenir la cible privilégiée de pays comme les Etats-Unis. « Nous n'avons pas le droit, a-t-il dit, de tromper nos agriculteurs en leur promettant des aides qui n'ont aucune garantie d'avenir. » M. Le Pensec a, en outre, qualifié d'aberrant le « paradoxe » qui consiste à baisser les prix tout en augmentant les coûts pour le budget européen.

Philippe Lemaitre

« Vache folle » : report de l'interdiction des abats dangereux

LE CONSEIL des ministres de l'Agriculture des Quinze a décidé à l'unanimité, mardi 31 mars, de retarder au 1^{er} janvier 1999 la principale mesure de prévention réclamée par les scientifiques pour prévenir l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la « vache folle » : l'interdiction des abats animaux dangereux.

Cette décision met, provisoirement, un terme au bras de fer qui, depuis des mois, opposait Bruxelles au groupe des pays, conduits par l'Allemagne, qui refusaient de procéder chez eux à la destruction des différents abats animaux considérés comme potentiellement dangereux.

La Commission européenne avait, à la demande de ses experts scientifiques, adopté en juillet 1997 une réglementation qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1998 et qui, devant l'opposition d'une majorité des pays de l'Union, avait été reportée au 1^{er} avril 1998. Cette directive européenne prévoyait initialement l'exclusion et la destruction de tous les « matériaux à risques spécifiques » (MRS) considérés comme des vecteurs privilégiés de trans-

mission de l'agent de l'ESB. La liste des MRS comprend notamment le système nerveux central, les yeux, les amygdales et la moelle épinière des bovins, ovins et caprins âgés de plus de douze mois ainsi que la rate des ovins et des caprins. Ces MRS sont utilisés pour l'essentiel dans l'industrie agroalimentaire ainsi que dans la fabrication des médicaments et des cosmétiques.

UN « SIGNAL NÉGATIF »

Cédant au groupe de pression de l'industrie et de certains Etats membres, la Commission devait, au fil du temps, « assouplir » cette directive (introduisant des exceptions pour la gélatine présente dans de nombreux médicaments ainsi qu'un traitement différencié selon les pays en fonction du risque d'ESB. Ces modifications n'empêchèrent pas la Commission - qui n'était soutenue sur ce dossier que par le Royaume-Uni, la France et le Portugal - de subir une série d'échecs devant le conseil agricole à tel point que, de manière quelque peu paradoxale, elle en vint, ces jours derniers, à propo-

ser l'abrogation pure et simple de sa directive, indiquant que le dossier serait à l'avenir de la compétence exclusive des Etats membres.

Contre toute attente, le dernier conseil agricole n'a pas avoué la nouvelle proposition de Bruxelles. Sous la pression de la France et du Royaume-Uni, le conseil a, une nouvelle fois, décidé de reporter la date de l'application de ces mesures préventives. « Il est plus facile d'obtenir l'unanimité pour ne rien faire que pour décider quelque chose », a indiqué Jack Cunningham, ministre britannique de l'Agriculture. « La Commission s'étonne de cette attitude, a pour sa part déclaré le porte-parole de Jacques Santer, alors que le conseil des ministres a, ces derniers mois, entravé tous les efforts de la Commission. »

A Paris, le ministère de l'Agriculture a fait savoir que l'abandon d'une possibilité d'harmonisation « aurait constitué un signal particulièrement négatif pour la capacité des institutions européennes à trouver des solutions communes à un problème qui touche la santé publique ».

Jean-Yves Nau

La question de Chypre gâche l'ouverture des négociations d'élargissement de l'UE

Bruxelles (Union européenne) de notre envoyé spécial

Les ministres des affaires étrangères des Quinze ont inauguré, mardi 31 mars, avec les délégués des pays concernés, les six conférences intergouvernementales qui vont servir de cadre juridique aux négociations d'élargissement engagées avec les candidats jugés pour le moment le mieux préparés : outre Chypre, ce sont l'Estonie, la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie. Mais, après les proclamations solennelles de la veille, où le processus d'élargissement de l'Union européenne avait été officialisé avec onze pays candidats, l'affaire de Chypre a d'emblée ramené les Européens aux dures réalités des discussions qui les attendent dans les années à venir pour mener à bout ce processus.

Première délégation à ouvrir les négociations, les Chypriotes-grecs ne satisfaisaient pas à la demande - qui leur avait été faite lors du Conseil de Luxembourg, en décembre - d'inclure dans leur délégation des représentants de la communauté chypriote-turque de l'île. Ce n'était bien sûr une surprise pour personne, la France s'étant inclinée devant le souhait de ses partenaires de ne pas remettre en cause, pour cette raison, l'ouverture des discussions avec Chypre. Les

Chypriotes-grecs avaient fait transmettre aux Chypriotes-turcs, par l'intermédiaire de la présidence britannique de l'Union, une proposition de nommer deux représen-

tants. Mais ces derniers estiment que cette proposition ne vaut rien tant que n'est pas résolue la question du partage des pouvoirs entre les deux communautés au sein de la République de Chypre. Or les négociations engagées depuis des années sous l'égide de l'ONU pour résoudre cette question n'ont jamais pu aboutir.

Le ministre chypriote des affaires étrangères, Yiannakis Cassoulides, a reconnu que la division de l'île est une « faiblesse » pour l'adhésion de la République chypriote à l'Union. « Mais, a-t-il ajouté, si le processus de négociation fonctionne, il devrait éliminer cette faiblesse et faciliter notre adhésion à l'UE. Dans le cas contraire, j'espère que Chypre pourra rejoindre malgré tout l'Union. » Au nom des Européens, Robin Cook, chef du Foreign Office et président en exercice du Conseil, a regretté « qu'il n'ait pas été possible de parvenir à une solution politique à la division actuelle de Chypre au moment où nous débutions les négociations ».

Ces regrets sont loin de satisfaire la Turquie, furieuse d'avoir été tenue à l'écart du processus d'élargissement. Il faudra aux Européens faire des gestes. Le ministre français, Hubert Védrine, a évoqué qu'il soit mis fin au blocage du volet financier de l'accord d'Union douanière avec

la Turquie.

Pour marquer leur mauvaise humeur, les Turcs ont réuni, mardi, à Ankara un Conseil d'association Turquie-République turque de Chypre-Nord, cette République auto-proclamée en 1983 par Rauf Denktash. A l'issue de la réunion, il a été annoncé un resserrement des liens entre les deux entités et la création d'« une zone économique commune ». Il ne s'agit pas encore d'intégrer le nord de l'île à la Turquie. Mais la menace est brandie. Un communiqué indique que l'Union européenne « devra assumer la grave responsabilité de rendre permanente la division de Chypre, en provoquant une unification de facto entre la Grèce et la partie grecque de Chypre au sein de l'Union ».

Le Conseil de sécurité a voté, mardi, une résolution pour appuyer les efforts menés sous l'égide du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour tenter de sortir de l'impasse. Rien ne permet de dire que les dernières discussions ont apporté des éléments nouveaux. D'autant que la promesse des Russes, réitérée mardi par le président Eltsine, de livrer aux Chypriotes grecs des missiles anti-aériens est considérée par Ankara comme une provocation.

H. de B.

REUSSIR

HEC-ESSEC-ESCP

Classes préparatoires « pilotes » 1^{er} et 2^{es} années, voies S et E

Adm. sur dossier + entretien. HEC+ESSEC+ESCP 1997 voie S : 100% d'admis.

SCIENCES-PO

Classes préparatoires annuelles « pilotes » Stages intensifs d'été bac+0 et bac+1.

Adm. sur dossier + test. De 35 à 40% d'admis à l'IEP de Paris - plus de 60% d'admis aux IEP de Paris+Province+CUJEP

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame 75004 01 43 25 63 30 3615 IPESUP (L23 F444) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVATE

صحة من الامم

Le Soudan islamiste dit vouloir la paix et une nouvelle Constitution

Khartoum affirme chercher une réconciliation nationale

Un référendum sur une nouvelle Constitution sera organisé du 23 avril au 2 mai, a annoncé, mardi 31 mars, le président de la commission électorale soudanaise. Cette

consultation s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures dont l'objectif, d'après les autorités, est une normalisation de la vie politique et la fin de la guerre civile.

D'ANNONCES spectaculaires en dispositions concrètes, le gouvernement soudanais veut prouver sa détermination à mettre fin à la guerre civile qui déchire le pays et à réaliser une réconciliation nationale.

Le conseil des ministres a souhaité, dimanche 29 mars, la reprise des négociations avec la rébellion sudiste (animiste et chrétienne), sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD-Djibouti, Somalie, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Soudan et Ouganda). La veille, le Parlement avait adopté un projet de nouvelle Constitution qui sera soumis à référendum du 23 avril au 2 mai. Ces deux mesures sont survenues dans la foulée d'autres décisions bien médiatisées, dont l'accumulation dans un court laps de temps est d'un effet plutôt positif.

Après l'accord conclu en avril 1997 avec six factions de l'opposition sudiste, et conformément à l'une des dispositions de cet accord, un « Conseil de coordination entre les États fédéraux du Soudan du sud » a récemment été mis sur pied. Parallèlement, le gouvernement arabo-musulman de Khartoum a radicalement changé son discours envers les chefs de l'opposition nordiste. Il voulait les traduire en justice, les accusant de trahison pour s'être alliés en 1996 aux rebelles sudistes; ces parias d'hier sont désormais invités à réintégrer l'arène politique.

Les ouvertures du régime ne sont qu'à moitié convaincantes, d'autant qu'elles se sont accompagnées du verrouillage des principales institutions de l'État par le Front national islamique (FNI) de Hassanî Tourabi, la seule formation autorisée depuis 1989, qui détient la réalité du pouvoir. Le numéro deux du FNI, Ali Osmané Mohamad Taha, est désormais premier vice-président de la République, et M. Tourabi, déjà président du Parlement, cumule désormais la fonction de secrétaire général du Congrès national, sorte de gouvernement bis - au mépris de la séparation des pou-

voirs législatif et exécutif. Par ailleurs, en vertu de l'accord d'avril 1997, le « Conseil de coordination entre les États fédéraux du Soudan du sud » est chargé de « veiller au bon déroulement de la paix », mais sa marge d'initiative et d'autonomie par rapport au gouvernement central est vague à souhait.

D'ores et déjà, l'une des factions signataires dudit accord, le Mouvement de libération du peuple soudanais de Karbino Kuanin, s'est retournée contre les autorités et a repris la guérilla. Plus encourageante est la clause de l'accord qui prévoit que, après une période transitoire de quatre ans, un référendum sera organisé pour permettre aux Soudanais du sud de dire s'ils veulent faire partie intégrante du Soudan ou avoir leur propre État.

L'OPPOSITION TRAITÉE

Quant aux manœuvres qui ont précédé l'adoption du projet de Constitution, elles l'ont vidé d'une disposition capitale qu'une commission ad hoc avait pourtant prévue: l'autorisation du multipartisme, aboli en 1989 lors de la prise du pouvoir par la junte militaire du général Omar El Béchir.

L'ouverture en direction de l'opposition nordiste témoigne quant à elle d'un certain flair politique, dans la mesure où elle exploite la lassitude des chefs de ces formations qui végètent en exil, face à un régime peu ébranlé par leur dissidence. Cette ouverture a d'ailleurs d'ores et déjà suscité des tiraillements au sein de l'opposition, l'ancien premier ministre Sadek El Mahdi, dont le parti, la Oumma, est celui qui compte le plus pour le régime, ayant accepté le principe d'une réconciliation, quitte à en examiner les termes et les conditions.

« C'est de la politique politicienne. Les ouvertures que Hassan Tourabi propose visent uniquement à intégrer dans le système les deux principaux partis nordistes [la Oumma et le Parti unioniste démocratique (PUD)]. Rien de plus », estime M^r Daniel Adwok, évêque auxiliaire de Khartoum,

qui était de passage récemment à Paris. Il n'est pas davantage convaincu que les chrétiens du Soudan, qui constituent 13 % de la population totale du pays, seront jamais traités sur un pied d'égalité avec les musulmans majoritaires (69 %).

L'accord conclu en 1997 avec certaines factions rebelles dispose que « la charia [c'est-à-dire la loi islamique] et les coutumes seront les sources de la législation », les États fédéraux pouvant « promulguer des législations supplémentaires en relation avec la spécificité de chaque État ». Cela signifie, commente M^r Adwok, que les chrétiens seront toujours des citoyens de seconde zone dans ce pays, où les Églises, rappelle-t-il, ont le statut d'organisation non gouvernementale, dont les ouailles se voient ainsi refuser le droit à appartenir à une communauté et dont les personnels expatriés ne peuvent même pas sortir de Khartoum sans un laissez-passer officiel.

Mouna Naïm

Au Tchad, le gouvernement fait torturer un journaliste indépendant et critique

La lutte s'intensifie entre le pouvoir du président Déby et les groupes politico-militaires pour le contrôle des recettes liées à la mise en exploitation des champs pétrolifères du Sud-Est

ABIDJAN de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Le journaliste tchadien Dieudonné Djonabaye, rédacteur en chef de *N'Djamena Hebdo* et correspondant de Radio-France internationale, a été arrêté, détenu plusieurs heures et violemment fouetté à coups de câble électrique par la gendarmerie, aux abords du camp des soldats français stationnés dans la capitale tchadienne. Cette agression témoigne de la nervosité des forces de l'ordre et de leur hostilité à tout ce qui leur apparaît comme une menace pour le régime du président Idriss Déby.

N'Djamena Hebdo est l'un des meilleurs journaux d'Afrique francophone. Son indépendance ne s'est jamais démentie, ce qui a provoqué plusieurs attaques à son encontre, du sacage de ses locaux en 1995 au procès que le président Déby lui a récemment intenté pour diffamation, l'hebdomadaire ayant accusé, sous la plume de M. Djonabaye, de dresser une partie de la population contre une autre.

Or il semble que le Tchad, après

une relative embellie, succombe à ses vieux démons. La recrudescence des activités des groupes politico-militaires, non seulement dans le sud du pays, traditionnellement hostile au président Déby, mais aussi dans le Nord et l'Est, semble avoir pris de court le régime.

REPRÉSAILLES

Les enlèvements d'expatriés, comme celui de quatre Français pétré par le groupe du docteur Nahor (le Front démocratique populaire) en février 1998 dans la région de Sarh, et les opérations que les partisans de Laouén Bardé (les Forces armées régionales fédéralistes, mouvement de guérilla de la région pétrolifère) ont menées autour de Moundou, ont entraîné des représailles contre la population de la part d'une armée tchadienne structurée autour des nordistes, qui ont porté Idriss Déby au pouvoir en 1990.

Ces représailles, qui ont fait des dizaines de morts, ont été dénoncées par Amnesty International et des associations tchadiennes de défense des droits de l'homme, qui ont

aussi alerté l'opinion sur les crimes des groupes politico-militaires. Ce souci d'équilibre n'a pas empêché le gouvernement d'interdire une manifestation que les associations voulaient organiser à N'Djamena. Fort du ralliement de deux des principaux dirigeants de l'opposition, le pouvoir semble vouloir empêcher toute expression de dissidence.

Ce regain de tension correspond aux dernières phases précédant la mise en exploitation des champs pétrolifères du Sud-Est. La manne pétrolière devrait rapporter des milliards de dollars à partir de l'an 2000. A qui? Les compagnies pétrolières veulent éviter la réédition du scandale nigérian, qui a vu les populations vivant autour des gisements privés de retombées économiques. Les dirigeants politico-militaires sudistes voudraient s'approprier des recettes dont le contrôle incombera au clan au pouvoir. Et ce sont les populations civiles qui font déjà, avant que la première goutte de pétrole ne soit sortie de terre, les frais de cet affrontement.

Thomas Sotinel

La Colombie redoute une hausse du trafic de drogue lors du Mondial de football

BOGOTA de notre correspondante

Le directeur de la police colombienne, le général Rosso José Serrano, chargé de la lutte contre le trafic de drogue, a lancé un véritable cri d'alerte aux services de police du monde entier, notamment européens. Il a profité du cadre solennel de la XVI^e Conférence internationale de contrôle de la drogue (IDEC), à laquelle ont participé quarante pays, fin mars à San José, la capitale du Costa Rica, pour mettre en garde les États sur la vitalité des réseaux de trafiquants, à quelques semaines de la Coupe du monde de football organisée en France.

Citant celle de 1994, organisée aux États-Unis, pendant laquelle les envois de cocaïne du cartel de Cali s'étaient considérablement intensifiés, le directeur de la police colombienne a, dans son discours d'introduction, annoncé que ses services de renseignement possédaient des informations selon lesquelles les mafias sud-américaines, italienne et russe avaient conclu un accord pour augmenter substantiellement leur production à destination de l'Europe pendant l'événement sportif.

« Les mafias veulent profiter de l'euphorie du Mondial et du fait que les policiers [seront] extrêmement sollicités, notamment contre le terrorisme, pour stocker de grosses quantités de drogue dans les ports européens. Il ne faut pas baisser la garde », a déclaré au Monde le général Serrano.

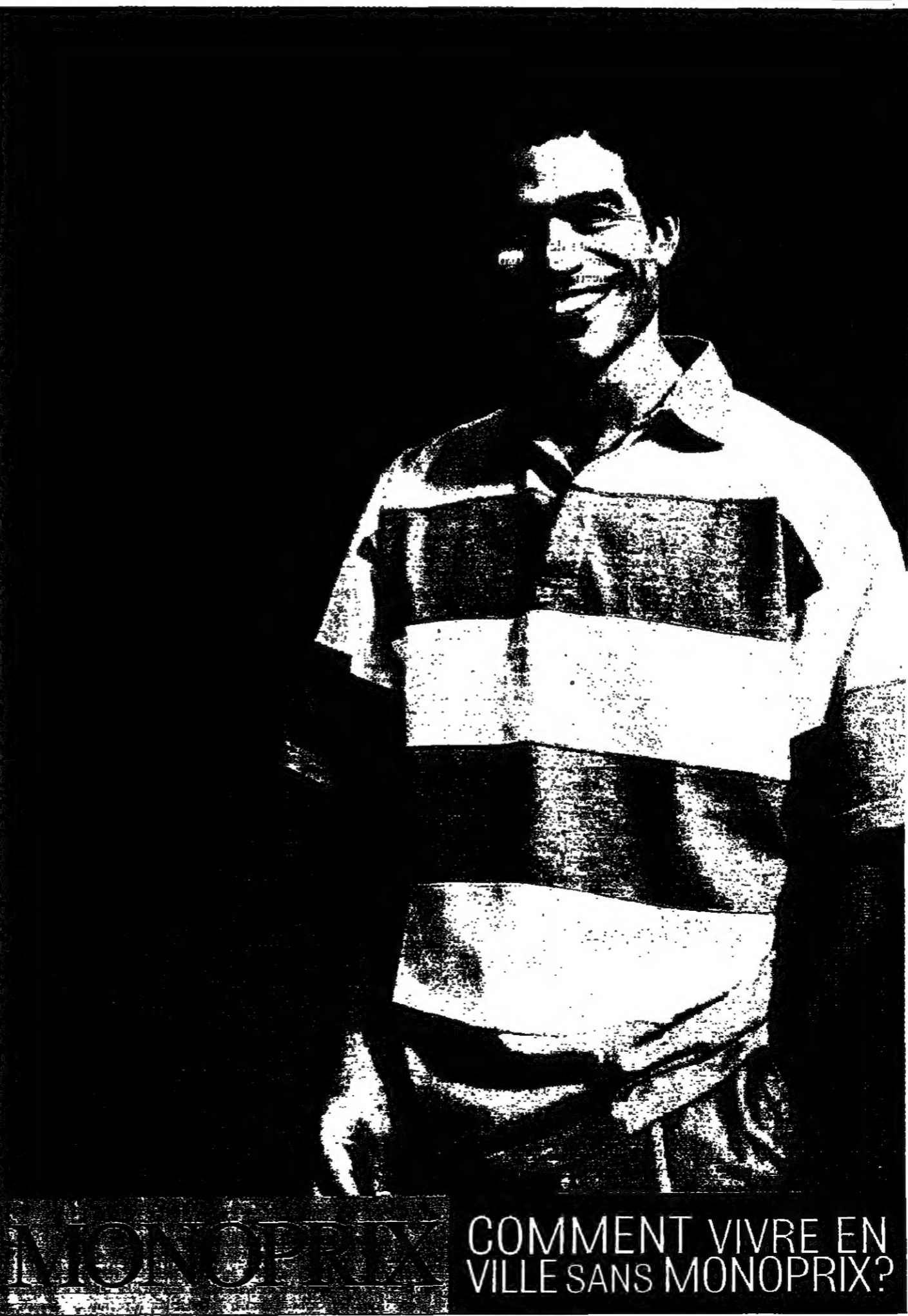
Selon lui, les frères Rodríguez Orejuela, chefs du cartel de Cali (aujourd'hui en prison), avaient, en 1994, acheté un Boeing 727 à l'occasion de la Coupe du monde

aux États-Unis. L'avion avait effectué deux vols jusqu'au Mexique, où était stockée la marchandise avant d'être écoulée aux États-Unis. Deux transports, avec sept tonnes de cocaïne, avaient été effectués avant que le Boeing soit intercepté.

Aujourd'hui, la plupart des membres du cartel de Cali sont sous les verrous, mais les alliances entre de nouvelles organisations colombiennes et la mafia russe inquiètent sérieusement les autorités de Bogota. Les avertissements de la police colombienne viennent aussi à propos: la Coupe du monde de football va avoir lieu alors que les Nations unies ont convoqué, à la même époque, en juin, à New York, la première conférence mondiale sur les drogues. Aussi le général Serrano a-t-il une nouvelle fois mis l'accent sur un thème cher aux Colombiens: la nécessité d'internationaliser la lutte contre le trafic de drogue.

Alors que le général lançait son avertissement, l'Union européenne, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes tenaient une réunion à Bruxelles afin de coordonner leurs actions dans la lutte contre le trafic de drogue. Le texte mis au point par les représentants de ces pays prend le contre-pied de la politique antidrogue américaine. Il base en effet la lutte sur la reconnaissance de « la responsabilité partagée » des pays producteurs et des pays consommateurs. Un concept éloigné des vues de Washington, qui a toujours mis l'accent sur la lutte sans merci dans les pays producteurs.

Arne Proenza



COMMENT VIVRE EN VILLE SANS MONOPRIX?

e commune luctivité

PAC

de suite en... en se... été...

...

dangerous

...

gisement de

...

ELECTIONS Dans un entretien au Monde, Edouard Balladur réaffirme sa préférence pour l'institution d'un régime présidentiel. Concernant les réformes des modes

de scrutin, l'ancien premier ministre estime que la plus urgente porte sur les élections européennes, prévues en 1999. Il met en garde contre une réforme des modes de scrutin qui

paraîtrait dictée par « la commodité politique des uns ou des autres ». JACQUES CHIRAC a continué, mardi 31 mars, ses consultations sur la modernisation de la vie politique,

au centre desquelles il place une éventuelle réforme du mode de scrutin des élections législatives. LE SYSTEME « PRESIDENTIEL », consistant à n'admettre au second

tour que les deux candidats arrivés en tête au premier tour, interdirait au Front national de peser sur le scrutin en provoquant des « triangulaires », comme il l'avait fait en 1997.

Edouard Balladur met en garde contre des réformes de « commodité »

Dans un entretien au « Monde », l'ancien premier ministre, député (RPR) de Paris, souhaite que les partis de droite procèdent à une consultation de leurs électeurs avant de déterminer leurs orientations, leurs formes d'organisation et leurs alliances éventuelles

« Une partie de la droite est tentée par l'alliance avec le Front national, l'autre la récuse. La droite républicaine est-elle menacée d'une cassure ? »

« Non. Elle a résisté à cette tentation. C'est une attitude qu'il convient de saluer. J'avais moi-même, il y a cinq mois, déclaré que, si nous n'obtenions pas la majorité relative au conseil régional d'Ile-de-France, je ne serais pas candidat à la présidence, afin de ne pas dépendre de suffrages extérieurs. C'était une position claire, je l'ai mise en pratique sans hésiter. Il est vrai que, coup sur coup, les élections législatives, puis régionales et cantonales ont constitué pour la droite un échec entraînant une véritable bourrasque. Maintenant, il faut passer de la phase du refus de l'alliance que l'on récuse, fort heureusement, à celle de la proposition d'avenir. »

« Dans notre pays, phénomène curieux, la droite est à la fois majoritaire dans l'opinion et amputée dans sa représentation, si bien qu'elle devient minoritaire. C'est sans doute que, depuis de nombreuses années, et sauf à de trop brèves exceptions, elle n'a pas défendu avec suffisamment de force et de conviction les idéaux qui sont les siens, fondés sur la liberté, la sécurité, la nation, la famille, une juste répartition des fruits du progrès. »

« Que diriez-vous à un militant du Front national qui voudrait rejoindre le RPR ? A quel devoir-il renoncer ? »

« Il y a entre eux et nous des divergences fondamentales telles que, par exemple, l'affirmation de l'inégalité des races ou le regard porté

sur les événements de la seconde guerre mondiale. Ces différences expriment le fond des choses, la conception de la tolérance et du respect d'autrui. Comment envisager un compromis sur de tels sujets ? De façon générale, la droite républicaine ne redoute pas l'ouverture de la France au monde, à condition de s'y adapter et d'engager les réformes nécessaires. Ce qui inspire le FN, c'est la crainte du monde extérieur et, finalement, la crainte de l'avenir. »

« Ce qui est en cause, c'est une conception morale de la vie collective : faut-il respecter les différences



EDOUARD BALLADUR

ou faut-il les rejeter ? Problème difficile à une époque où la structure sociale et morale de la nation est fragmentée, où le tissu social est beaucoup moins solide qu'il ne l'était. Le respect des différences est légitime, il est même souhaitable, mais, en même temps, il n'y a pas de nation sans adhésion à un minimum de valeurs communes. Il faut concilier la tolérance et la cohésion nationale. »

« Vous avez souhaité, le 15 mars, une « organisation nou-

velle » de l'opposition... Elle doit résulter de larges consultations. Pas seulement celle des militants à laquelle le RPR a procédé avec bonheur et efficacité ; c'est l'ensemble des électeurs de droite qu'il faudrait consulter. »

« Il y a des précédents : premier ministre, j'ai procédé, en 1994, à une consultation des jeunes, qui a obtenu 1 400 000 réponses. La droite avait également, en d'autres temps, envisagé des « primaires » afin de désigner un candidat commun à l'élection présidentielle. Est-ce qu'il serait impossible que les partis consultent ceux qui votent pour eux et que ce vote, si on l'estime utile, soit organisé séparément par le RPR et l'UDF ? Les questions à poser aux électeurs sont simples : quelle organisation de la droite souhaitez-vous ? Avec quel doit-elle s'aligner ? Quel doit être son message ? Il nous faut savoir clairement quels sont ceux de nos électeurs qui nous ont quittés et sur quels thèmes, afin de rassembler plus largement l'électorat de droite, qui représente aujourd'hui bien plus que les 35 % du corps électoral qui votent pour le RPR et l'UDF. »

« Ce qui importe, c'est que la droite défende de façon claire, crédible et sans ambiguïté un corps de valeurs qui sont les siennes. Je le répète, la différence entre la droite et la gauche est traditionnelle et légitime. Pour qu'il y ait alternance, il faut qu'il y ait différence, qu'il y ait des choix clairs. Il faut que les électeurs sachent à qui ils ont affaire. »

« Le RPR souhaite dorénavant des « primaires » aux élections législatives...

« Personne ne dit qu'il faut des candidats séparés partout ; personne ne dit non plus qu'il faut toujours des candidats uniques. Je note cependant qu'en Ile-de-France les listes d'union ne nous ont pas si mal réussi. N'oublions pas, non plus, que la concurrence d'une gauche plurielle d'un côté et du Front national de l'autre rend indispensable que nous rassemblions le plus grand nombre de voix possible, ce qui, dans bien des cas, suppose des candidatures d'union. »

« Qu'est-ce qui peut séparer un parti de « centre droit » du RPR ? »

« C'est plus une question de différence de sensibilité et d'intérêts électoraux que de fond. Sur la politique économique et sociale, sur l'Europe, sur la décentralisation, les points de vue se sont beaucoup rapprochés depuis dix ans. Personne ne défend plus ni le dirigisme d'Etat ni une Europe fédérale. J'avais appelé, il y a dix ans, à une confédération RPR-UDF. Je n'ai pas été entendu. Une chose demeure : une meilleure coordination entre nous est indispensable, quelles qu'en soient les formes. »

« Sur le modèle de la gauche « plurielle » ? »

« C'est un modèle qui, jusqu'à présent, a prouvé son efficacité, mais on peut en imaginer d'autres. »

« Faut-il moderniser les institutions et comment ? »

« Tout le monde débat aujourd'hui des réformes nécessaires à la modernisation de notre vie publique. C'est fort utile. Je voudrais simplement faire quelques observations. Tout d'abord, il ne faut pas donner le sentiment qu'on veut

changer les divers modes de scrutin avec pour but de modifier la représentation de la volonté des électeurs. Si nous devons changer les modes de scrutin, c'est pour des raisons nationales et pas pour la commodité politique des uns ou des autres. »

« En second lieu, le problème du Front national sera résolu lorsque c'est une impasse et qu'ils rejoindront une droite républicaine mieux affirmée dans ses convictions et plus crédible dans son action. En troisième lieu, tout le monde parle de changer le mode de scrutin ré-

à notre intérêt national. Lorsque j'étais premier ministre, j'avais envisagé un scrutin à l'échelle de grandes régions. Il faudrait remettre à l'étude cette proposition. »

« Enfin, s'agissant des institutions, comment les Français ne seraient-ils pas perplexes ? Ils constatent que, des deux candidats au second tour de l'élection présidentielle de 1995, c'est aujourd'hui celui qui avait gagné et qui est le président de la République qui se retrouve privé d'une partie de son influence au profit de celui qui avait perdu mais qui a gagné les élections législatives en 1997. »

« Dès lors, la vraie question n'est pas celle de la durée du mandat présidentiel, mais de l'institution d'un régime nouveau, tel que les pouvoirs de l'exécutif ne dépendent plus aussi étroitement des résultats des élections législatives. C'est ainsi que j'en suis arrivé progressivement à la nécessité d'un régime présidentiel. Je connais l'objection : s'il n'y a plus de responsabilité du gouvernement devant le Parlement, s'il n'y a plus de procédures de contrainte telles que l'article 49-3 et le vote bloqué, il risque d'y avoir une paralysie en cas de désaccord entre l'exécutif et le législatif. Or, c'est la troisième fois en dix ans que nous connaissons une période de cohabitation. C'est un régime de compromis. Alors, composer pour composer, est-il plus anormal pour le président de composer avec le Parlement que de composer avec le premier ministre ? »

Propos recueillis par Patrick Jarreau et Jean-Louis Saux

Les modes électoraux au centre des consultations de M. Chirac

REVOILA les « vrais gens » avec leurs « vrais problèmes ». On n'a parlé que d'eux, à en croire les propos recueillis, mardi 31 mars, dans la cour de l'Élysée, auprès des personnalités politiques reçues par Jacques Chirac dans le cadre de sa réflexion sur la modernisation de la vie politique. De son déjeuner avec le chef de l'Etat, Philippe Séguin, président du RPR, a ainsi retiré le sentiment que M. Chirac est convaincu que « la crise de confiance actuelle vis-à-vis de la classe politique tient d'abord à la conviction des Français qu'on ne traite pas leurs vrais problèmes : droit à la sécurité, droit à la justice, droit au logement, droit au travail. »

Dans la matinée, François Bayrou, président de Force démocrate, avait insisté, lui aussi, sur la nécessité de « traiter vraiment des problèmes que les gens se posent ». Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a évoqué, pour sa part, la « crise profonde » de la politique, « crise de nos institutions, crise de représentativité dans tous les domaines, entre le sommet et la base, entre la province et Paris ». Georges Sarre, président délégué du Mouvement des citoyens, a rappelé qu'« aucune réforme ne pouvait faire oublier cette demande forte, essentielle » qui est la lutte contre le chômage. Le pays, a-t-il affirmé, a besoin d'une « boussole : la France, la République dans le

cadre d'une construction européenne renforcée. »

Au-delà de l'habillage donné à ces consultations, tant par l'Elysée que par les dirigeants des formations politiques, cette deuxième journée a surtout permis au chef de l'Etat d'évoquer, avec ses interlocuteurs, la question beaucoup plus précise de la réforme des modes de scrutin, et particulièrement, du scrutin législatif. M. Chirac avait demandé au RPR de lui fournir un certain nombre d'études sur les triangulaires aux élections cantonales de mars 1998. Les projections des résultats sur de futures législatives ont convaincu le président de la nécessité de modifier le mode de scrutin, afin d'empêcher le Front national de jouer, une fois de plus, l'arbitre au second tour.

PARADE TECHNIQUE

Dans ses conversations privées, comme dans ses propos publics, M. Chirac distille l'idée selon laquelle l'actuelle majorité parlementaire, issue du scrutin législatif de 1997, ne correspond pas à la réalité électorale du pays. Dans son allocution du 23 mars, il a ainsi souligné que « lors des dernières élections législatives, de nombreux sièges avaient été donnés à la gauche par un front national qui a clairement et délibérément fait battre la droite républicaine au profit de l'actuelle majorité ». La parade technique proposée - rendre impossible les triangulaires - présente, pour le chef de l'Etat, un autre avantage : tester la volonté de Lionel Jospin de lutter contre le parti d'extrême droite. C'est sans doute le sens qu'il fallait accorder aux propos sibyllins de M. Séguin, lorsque, sur le perron de l'Élysée, il a indiqué que M. Chirac a la volonté « de placer l'ensemble des formations politiques devant leurs responsabilités », en ajoutant que le RPR, bien sûr, « s'efforcera de répondre à son attente, d'une manière évidemment exemplaire. »

Pascale Robert-Diard

Les effets du scrutin « présidentiel » appliqué aux élections législatives

L'IDEE avait été relancée par un proche de François Léotard, Renaud Donnédieu de Vabres. Elle est soutenue publiquement par le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debret, que l'on sait proche du président de la République. Elle semble avoir en effet, surtout, la faveur de Jacques Chirac (Le Monde du 1^{er} avril) : appliquer aux élections législatives la règle de l'élection présidentielle, pour laquelle ne peuvent se présenter au second tour que les deux candidats arrivés en tête au premier tour.

ANALYSE

Ce système priverait le FN de son principal moyen de perversion du débat politique

Si cette règle avait été appliquée aux élections législatives de 1997 dans les 548 circonscriptions métropolitaines non pourvues au premier tour, et si l'on excepte les 12 circonscriptions où deux candidats de gauche étaient arrivés en tête au premier tour, la droite et la gauche se seraient affrontées, au second tour, dans 449 circonscriptions (soit 50 de plus), la gauche et le Front national dans 33 circonscriptions (8 de plus), la droite et le FN dans 49 (18 de plus), la droite et la droite dans 5 (3 de plus). Les électeurs devraient choisir, dans la grande majorité des cas, entre les deux grandes coalitions capables de gouverner, mais ils pourraient aussi, dans un certain nombre de cas (82 circonscriptions en 1997), donner la préférence à l'extrême droite, qui pourrait espérer retrouver ainsi une représentation - limitée, mais plus importante que l'unique siège conquis en 1997 - à l'Assemblée nationale.

● Jacques Chirac, qui, par son allocution du 23 mars à la télévision, s'est porté en première ligne contre le Front national et pour la réforme de la vie publique, peut y voir le moyen de prendre l'avantage sur Lionel Jospin. Si ce dernier

était amené à traduire dans un projet de loi, qu'il défendrait au Parlement, des orientations définies par le chef de l'Etat, la position de M. Chirac en serait renforcée.

En deuxième lieu, une telle réforme du mode de scrutin obligerait la droite RPR et UDF à se souder, sinon en une formation unique, du moins en une fédération. Ce serait là, à défaut de la fusion naguère envisagée, le vrai « parti du président », que le chef de l'Etat a besoin de construire pour assurer la stabilité de sa fonction et son propre avenir.

En troisième lieu, dégaïgé de l'hypothèque Front national, la droite redeviendrait menaçante pour la gauche. L'arme de la dissolution, dont M. Chirac va retrouver la disposition dans deux mois, serait, en quelque sorte, rajamie par l'hypothèse d'élections législatives dans un paysage politique, voire institutionnel, nouveau.

● Pour Lionel Jospin, qui a déclaré à l'Assemblée nationale, le 24 mars, « rien, dans un mode de scrutin, ne garantit contre les risques de l'extrémisme ni contre les tentations d'alliance ». Les avantages et les inconvénients de la réforme envisagée sont en effet, pour lui, plus mitigés. Il peut estimer positif, d'abord, d'être le maître d'œuvre d'un ensemble de réformes qu'il avait proposées dès la campagne présidentielle de 1995 et que M. Chirac avait alors traitées avec dédain. Même « rattrapé » par le chef de l'Etat, M. Jospin pourrait se prévaloir du fait que ce dernier se rallie finalement à son programme.

Ensuite, le renforcement de la bipolarisation peut servir le chef de la majorité « plurielle », laquelle a démontré, à l'occasion des élections régionales, sa capacité à s'unir en présentant des listes communes, et, aux cantonales, son aptitude à rassembler au second tour les voix dispersées au premier.

Le premier ministre peut craindre, cependant, que cette contrainte ne rebute les alliés du PS. Ce qu'une alliance librement consentie a permis de réussir ne

serait-il pas détruit ou fragilisé par une obligation d'accord ? L'accusation d'hégémonie ne resurgirait-elle pas contre le PS et ne favoriserait-elle pas les entreprises de ceux qui proposeraient aux électeurs une « autre gauche » ou une gauche « autrement » ? Le système pourrait, en tout cas, leur donner un moyen de pression considérable sur le PS, puisqu'il suffirait que manquent quelques centaines ou milliers de voix à un candidat de la gauche « officielle » pour qu'il soit éliminé.

Le danger majeur, pour la gauche et pour M. Jospin, est cependant ailleurs : dans la possibilité de voir se réunir, par la grâce du mode de scrutin, les segments éclatés de la droite et de l'extrême droite, dont l'électorat se reporte habituellement à 50 % sur les candidats RPR ou UDF dans les élections à deux tours. La gauche pourrait y perdre la majorité absolue des sièges qu'elle doit, à l'Assemblée nationale, à une majorité relative dans les urnes.

● Pour les partis de droite, le système « présidentiel » aurait une conséquence qui, selon le point de vue où l'on se place, est un avantage ou un inconvénient majeur : celui de les obliger à mettre fin aux « primaires » annoncées par Philippe Séguin. C'en serait fini de la rivalité RPR-UDF, sauf à ce que ces deux partis envisagent de se suicider en permettant aux candidats du Front national de les devancer et de les mettre hors jeu dans un grand nombre de circonscriptions. Dès lors, qu'ils subsistent en tant que formations séparées ou qu'ils fusionnent, les partis de droite devraient établir un système de désignation de leurs candidats uniques qui, pour être efficace, devrait associer les militants, voire les électeurs de la droite, dans un système de « primaires » à l'américaine.

Le rôle des dirigeants de partis se trouverait ainsi érodé par le bas et par le haut. « En bas », ils devraient laisser davantage de latitude aux leaders locaux pour sélectionner les candidats à la candidature et pour organiser et

faire fonctionner la machinerie politique. « En haut », ils seraient dépossédés de leur autorité par M. Chirac, qui deviendrait alors véritablement la « référence », c'est-à-dire, en fait, le maître du jeu. Quel autre choix auraient-ils que de se ranger derrière la bannière du président de la République, dans la perspective d'élections législatives à leur date normale ou, de nouveau, anticipées ?

● Dans les partis de gauche, la contrainte de l'union comporterait, pour le PS, les atouts et les dangers déjà évoqués au sujet de M. Jospin. Au PCR comme chez les Verts, le risque serait de renforcer la tentation de l'« alternative à gauche », alors que la liberté de disputer des « primaires » au premier tour favorise le rassemblement au second. Les régionales ont montré que « le pâté réduit à la cuisson », si l'on considère que la gauche « plurielle » était, le 15 mars, en recul de 5 points par rapport au premier tour des élections législatives de 1997.

Cependant, M. Jospin, en s'engageant à reformer « le plus vite possible » le scrutin régional (Le Monde du 31 mars), reconnaît que la loi électorale, si elle ne garantit pas la vertu, peut du moins favoriser le vice. Comment justifier, dès lors, le refus d'une réforme du mode de scrutin législatif qui priverait le Front national du principal moyen dont il dispose pour pervertir le débat politique ?

P. J.

Tous les nouveaux élus Le Guide du Pouvoir Conseillers régionaux et généraux, parlementaires, cabinets ministériels. Organigrammes, biographies et photos 12e édition (3 volumes) 990 frs TTC Editions Jean-François Dumont Tél. 01 42 46 58 10

DETAILLANT GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS Reconnu par l'Etat pour l'achat de l'Etat... MATELAS & SOMMIERS Toutes dimensions - Fiches de renseignements SWISSLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC... CANAPES - SALONS - CLIC-CLAC Cuir - Tissus - Alcantara Steiner - Couffin - Duwiver - Suren - Etc... Vente par téléphone possible Livraison gratuite sur toute la France MOBECO 247, rue de Belleville PARIS 19^{ème} arrondissement 30, avenue d'Italie PARIS 13^{ème} arrondissement 01.42.08.71.00 - 7/17

صحة من الامم

صكنا من الامل

L'UDF cherche un « pilote » pour mener à bien sa rénovation

François Bayrou s'efforce de dissiper les craintes de ses alliés

La réunion, mardi 31 mars, du groupe UDF de l'Assemblée nationale a permis aux dirigeants des différents composants de la confédération libérale de jauger

l'état d'esprit de leurs troupes. François Bayrou se défend de rêver à un positionnement « centriste » de la nouvelle formation qu'il appelle de ses vœux.

AUCUNE DÉCISION n'a encore été formellement prise sur l'avenir de l'UDF que déjà ses responsables supportent sur leurs modalités d'application. Lundi 30 mars, les chefs des cinq composantes de la confédération réunis par François Léotard avaient convenu de sonder leurs amis sur l'idée d'une unification de l'UDF avant de faire le point le 8 avril. Mardi, ils ont pu avoir une première idée de l'état d'esprit de leurs élus à l'occasion de la réunion du groupe de l'Assemblée nationale.

Renaud Donnedieu de Vabres, député (DL) d'Indre-et-Loire et proche collaborateur de M. Léotard, a retiré de cette réunion le sentiment que « l'unité de l'UDF semble préservée ». Cela n'a pas empêché une liberté de ton qui a conduit François Bayrou à faire une mise au point sur son positionnement politique.

Après avoir renouvelé ses reproches à l'encontre du « coup monté » du président de Force démocrate, Alain Madelin l'a mis en garde contre une éventuelle « tentation du rocardisme », allusion à la bienveillance plus ou moins affichée dont les centristes avaient fait preuve envers Michel Rocard lorsque celui-ci était premier ministre.

M. Bayrou s'est longuement défendu d'envisager de servir de

« supplétif » à un gouvernement de gauche. « Mon intention n'est pas de pactiser avec la gauche. Je vous demande d'en prendre acte », a déclaré le président de Force démocrate.

Sur ce sujet, la méfiance continue d'animer une partie des amis de M. Madelin. Au diapason de François d'Aubert, Pascal Clément, secrétaire général de Démocratie libérale, a estimé que « le centre est un espace géographique et non pas politique qui pousse un jour ou l'autre, qu'on le veuille ou non (...) à être une charnière qui s'ouvre dans les deux sens ». M. Clément s'est également plaint qu'en ce qui concerne l'attitude vis-à-vis du Front national, certains, dans son propre parti, « emploient au sein de l'opposition les méthodes que la gauche emploie à l'égard de la droite », à l'encontre notamment de Charles Millon ou de M. Madelin.

A l'issue de la réunion, M. Bayrou affichait son « optimisme » sur la création, avant l'été, d'un nouveau parti, et M. Madelin se disait d'accord pour une « co-fondation ». Entre les deux formules se glissent des incertitudes sur l'issue du processus. La première porte sur l'identité de ses pilotes. M. Léotard s'est déclaré déterminé à le mener à bien. Mais pour M. Clément, ce n'est pas « un hiérarque

qui décidera pour tout le monde ».

Jean-Pierre Raffarin, sénateur (DL) de la Vienne, propose, dans le Parisien du 1^{er} avril, d'« éviter une rénovation manipulée », et d'en confier le pilotage à un « collectif national » dont « les grands chefs ne feraient pas partie ». Des assises régionales suivies, à l'automne, par des assises nationales, puis par un référendum auprès des adhérents sur un nouveau projet complet seraient le dispositif. « Si la rénovation prenait la forme d'un référendum expéditif, les libéraux pourraient alors être tentés de reprendre, à regret, leur liberté », ajoute M. Raffarin.

A son tour, M. Bayrou a souhaité, sur LCI, qu'une « génération nouvelle » s'implique dans la « refondation » de l'UDF. Quant à M. Léotard, il propose, dans Le Figaro du 1^{er} avril, que les bureaux politiques de l'UDF et du RPR se réunissent pour tirer ensemble les conclusions de la crise de l'opposition avant que « chaque famille » consulte la base.

C. Ch.

Rhône-Alpes : Charles Millon veut diriger la région avec l'appui de 45 conseillers de droite

Depuis l'élection de l'ancien ministre à la présidence de la région grâce à l'apport des voix du Front national, la division s'est installée parmi les 61 conseillers UDF et RPR

LYON

de notre correspondant régional Rhône-Alpes recherche désespérément ses 15 vice-présidents. Réunie à quatre reprises depuis le 20 mars, date de l'élection de Charles Millon à la tête de la région grâce aux voix du Front national, l'assemblée est une nouvelle fois convoquée le 6 avril pour désigner son exécutif. Une mission presque impossible compte tenu des chiffres : la droite et la gauche sont à égalité, 61 sièges chacun et le FN aligne 35 élus. D'autre part, le président de la région et ses alliés UDF et RPR ne souhaitent plus recevoir, « en cadeau », les voix des élus du FN qui sont prêts à fonder sur ces derniers dès l'annonce de leurs candidatures aux postes de vice-présidents.

Depuis le 15 mars, les désertions se sont multipliées dans le camp de M. Millon. L'épidémie a touché les élus RPR mais aussi Force démocrate et ceux du parti radical valaisien. Quarante-cinq conseillers seraient encore disposés à le suivre dans sa démarche qui, assure-t-il, doit permettre à la droite de

conserver la région. Juridiquement, M. Millon a raison lorsqu'il affirme : « La région a ses instances : elle a un exécutif, son président, c'est-à-dire moi (...). Sa commission permanente a été installée (...). Son assemblée délibérative se réunit ». L'administration régionale est en place avec ses 500 fonctionnaires et leurs chefs de services, placés sous les ordres de M. Millon qui clame : « La région tourne. La région marche ».

Quant au budget de Rhône-Alpes, M. Millon n'aura aucun mal à le faire approuver, avant le 30 avril, grâce au « 493 régional ». Cette disposition nouvelle permet à l'exécutif d'une région, privée de majorité absolue, d'adopter son budget dès lors que l'opposition ne parvient pas à réunir une majorité absolue autour d'un contre-projet de budget.

Pour M. Millon, le débat concernant l'élection des vice-présidents est vain. « On peut présider [une région] sans vice-présidents, affirme-t-il. Ce n'est pas essentiel, d'un point de vue juridique. C'est la délégation qui est importante ». Le 24 mars, il a

nommé cinq conseillers régionaux délégués qui ont en charge un certain nombre de projets et qui signent en lieu et place de leur président. Le 27 mars, ces personnalités qui forment le « bureau » de la région ont préparé le projet de budget qui sera soumis à l'assemblée le 15 avril.

M. Millon pourrait nommer prochainement d'autres conseillers délégués s'il ne parvenait pas à faire élire ses propres amis comme vice-présidents de gauche. Dans cette hypothèse, ces derniers ne recevraient aucune délégation de sa part.

L'opposition de gauche, qui conteste la désignation des cinq conseillers délégués de droite, a engagé un recours devant le tribunal administratif de Lyon. M. Millon mène de son côté une campagne d'explication en participant à des « réunions de soutien et d'information » dans les départements de la Haute-Savoie, de la Drôme et de la Loire.

Claude Francillon

Alain Madelin ou les paradoxes du libéralisme

IL ARRIVE à Alain Madelin de dire, mi-blagueur mi-provoquant, que, s'il avait vingt ans de moins, il se consacrerait à la construction d'un grand parti libéral à gauche. S'imaginer en apôtre du libéralisme chez les descendants de la SFIO, sortir la gauche de son supposé « archaïsme », bref, réussir ici ce que Tony Blair, nouvelle coqueluche de la droite française, a fait outre-Manche, voilà bien un paradoxe qui amuse Alain Madelin.

Venu à l'UDF de Valéry Giscard d'Estaing par les Républicains indépendants et Michel Poniatowski, après des débuts faits dans l'après école de formation du groupe d'extrême droite Occident, aujourd'hui accusé, jusqu'au sein de l'UDF, de méconduite à l'égard du Front national, le président de Démocratie libérale (DL) peut difficilement passer pour un homme de gauche égaré par une rencontre de hasard.

Cette boutade n'est cependant pas gratuite. Lorsqu'il la formule, M. Madelin veut accréditer la thèse qu'il s'évertue à plaider au sein de l'opposition, selon laquelle le libéralisme qu'il professe n'est pas réductible à l'actuelle droite parlementaire non gauchiste. « Notre tâche, c'est de donner à l'opposition une conception plus large du libéralisme », répète-t-il. Ni de droite ni de gauche, ou plutôt adaptable par les deux, le libéralisme de M. Madelin veut élargir le spectre habituel de la famille républicaine. Et puisque des exemples concrets valent mieux que des généralités, l'ancien ministre de l'économie a tenté, à l'automne dernier, de donner des gages de son ouverture. Oui, il est légitime de débattre de la dépénalisation du cannabis ; non, le contrat d'union sociale ne doit pas être considéré par principe comme une agression contre la famille ; oui à nouveau, le gaullisme a été un libéralisme.

BLASPHEMES

Les trois quarts des élus de son propre parti s'en sont étonnés. Préner le libéralisme social, n'est-ce pas le meilleur moyen de perdre la confiance de l'électorat conservateur sur lequel ils s'appuient d'abord ? Bien que M. Madelin dise ne pas vouloir laisser ces débats mourir d'eux-mêmes, ils n'ont pour l'instant pas eu de suite, étouffés un silence que l'on jurerait concerté.

Appliqué à la question de l'immigration, le blasphème a tourné plus court encore. « J'essaierai d'expliquer la position libérale sur le sujet, qui est plutôt ouverte. L'immigration

enrichit un pays », promettrait il y a quelques mois M. Madelin. Au lieu de cela, le président de DL a proposé, à la satisfaction d'une bonne partie de ses troupes, qu'elle fasse l'objet d'un référendum, lors du débat sur le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement.

L'une des techniques favorites du président de DL, au moment des questions réponses, consiste à rembarber sans ménagement le premier intervenant : on n'est pas là pour faire « de la démagogie », mais pour « parler vrai ». Petits patrons et professions libérales, qui participent nombreux à ses dîners débats, en sortent pourtant ravis de son discours économique, et chargés d'une mission par M. Madelin : puisque, pour « avoir une alternance franche-ment libérale, il faut avoir une opinion libérale », les voici investis « relais d'opinion ». En attendant, M. Madelin le politique fait du lobbying auprès de la société.

VALEURS ANTI-NOMIQUES

C'est, explique-t-il, sa manière à lui de lutter contre le Front national. Alors que la gauche se lance dans une « croisade qui ne fait qu'exacerber le rejet de certains électeurs de l'opposition », M. Madelin explique que les valeurs libérales – responsabilité, ouverture, dérogement – sont intrinsèquement antinomiques à celles du Front national. « Avec le FN, je veux débattre, répondre thème par thème. Je n'en ai pas peur, je ne veux pas faire peur avec lui. Il est là, c'est comme ça », explique-t-il.

L'ancien ministre de l'économie ne croyait pas, avant les élections régionales, que le parti d'extrême droite apporterait ses voix à certains élus de l'opposition. « Il n'y aura pas d'accord, pas d'alliance, pas de président élu avec le Front national », avait-il affirmé à Lille. Lorsque les faits se sont chargés de le démentir, l'ancien ministre refuse d'abord de répondre par des exclusions : « On est tombés dans le piège tendu par le FN. J'étais partisan d'une position claire à la Vassour. Au niveau national, on a refusé cette ligne modérée, entre les deux extrêmes Mancel et Séguin. Exclure, c'est exclure l'électorat », explique-t-il.

Le libéral se trouve brusquement déporté : « Il y a peu de temps, je guerrois sur ma frontière gauche. Je me retrouve à guerrois sur ma frontière droite. Il est difficile d'avoir un champ large. C'est pourtant ce que j'essaie de faire. »

Cécile Chambraud

Et si vous profitez du dynamisme de Lafarge ?

Souscrivez à l'augmentation de capital de Lafarge

Les résultats de Lafarge en 1997 (+ 33 %) marquent le dynamisme du Groupe. Ils sont le fruit d'une stratégie de croissance rentable qui lui a permis, en cinq ans de doubler ses ventes.

Aujourd'hui, l'acquisition de Redland donne au Groupe une nouvelle dimension et elle favorisera l'accroissement de ses résultats.

Avec cette augmentation de capital, Lafarge disposera de moyens renforcés pour poursuivre son développement.

Augmentation de capital : 3,2 milliards de francs avec Droit Préférentiel de Souscription

- Prix d'émission : 410 F par action
- Date de jouissance : 1^{er} janvier 1998
- Droit préférentiel de souscription : 1 action nouvelle pour 12 actions détenues
- Période de souscription : du jeudi 26 mars 1998 au mercredi 8 avril 1998 inclus

Pour souscrire à l'augmentation de capital de Lafarge, donnez dès à présent vos instructions à votre banque ou à votre intermédiaire financier.

Pour toute information

► Numéro Vert 0 800 25 67 33

► <http://www.lafarge.com>



Les matériaux pour construire le monde

Une note d'opération portant le visa COB n° 98-186 en date du 18 mars 1998 et un Document de Référence enregistré par la COB le 17 mars 1998 sous le n° R.98-062 seront disponibles auprès des banques ainsi qu'au siège social de la société Lafarge, 61 rue des Belles Feuilles B.P. 40 - 75782 Paris.

modité

la une

elles

tions légis



La gauche tente de « dédramatiser » le débat européen au Parlement

Le PCF devrait voter « contre » la réforme de la Banque de France et la mise en place de l'euro

Les députés communistes ont l'intention de voter contre la réforme du statut de la Banque de France, découlant de la mise en place de la

Banque centrale européenne, le 7 avril. Ils adopteront la même position lors du vote solennel, le 22 avril, sur les recommandations de l'UE sur

l'euro. « Nous voterons contre. Mais ce sera un vote cool, de conviction », selon Alain Bocquet, président du groupe communiste.

UNE ÉPINE, UNE FLEUR. Suivant un calendrier soigneusement balancé, la loi sur l'exclusion, qui réjouit l'ensemble des partenaires du PS, succédera aux débats européens qui la divisent. Mettant comme un baume sur la blessure d'une discussion qui devrait prouver combien l'Europe continue de partager les milieux politiques, indépendamment des divages traditionnels. L'euro et la réforme du statut de la Banque de France, qu'entraîne la création de la Banque centrale européenne, ont toutes les chances, en effet, de valoir à Lionel Jospin d'affronter, les 7 et 22 avril, la seule vraie ligne de division de sa majorité.

Depuis la réunion du groupe communiste, mardi 31 mars, les députés communistes paraissent décidés à voter contre le texte de réforme du statut de la Banque de France, discuté le 7 avril à l'Assemblée, comme ils devraient s'opposer au texte accompagnant la mise en place de l'euro en 1999, les 21 et 22 avril. Les députés du Mouvement des citoyens, eux, balancent encore entre le vote « contre » et l'abstention.

Cette opposition ne devrait pas remettre en cause l'adoption de ces textes, et donc la mise en place de l'euro : les députés UDF et une part des députés gaullistes apporteront au gouvernement les voix nécessaires à leur adoption. Mais le premier ministre - qui montera personnellement à la tribune, le 21 avril, pour défendre l'adoption de la monnaie unique par la France - ne pourra que constater qu'il subsiste au sein de la gauche un désaccord sur le sujet.

IDENTITÉ POLITIQUE

Lionel Jospin a longtemps cru, pourtant, qu'il pourrait obtenir des communistes et du MDC de Jean-Pierre Chevènement une simple abstention sur ces deux textes. La lettre de François Hollande à Jean-Pierre Chevènement - seule de son genre entre le premier secrétaire du PS et un partenaire de la majorité « plurielle » -, qui garantissait la présidence de la région Franche-Comté au « citoyen » Christian Proust en cas de victoire de la gauche aux élections régionales (Le Monde du 14 mars), n'était sans doute pas étrangère à cette

échec. Mais dès lundi 30 mars, lors d'un déjeuner réunissant autour de M. Jospin les représentants de la majorité, le premier ministre a dû se rendre à l'évidence : ses deux principaux alliés ne céderont rien de ce qui constitue leur identité politique.

Des deux côtés, on tente cependant de « dédramatiser » les manifestations de cette division. « Le PC et le MDC savaient, en acceptant de participer au gouvernement, que nous amènerions la France vers l'euro », explique-t-on à Matignon. « Mais le premier ministre n'a jamais eu pour principe de demander à ses partenaires de la majorité de renoncer à leurs convictions. » Robert Hue, préparant en quelque sorte le terrain, a expliqué lui-même, à l'issue d'un comité national, que l'on pouvait rester au gouvernement et voter contre l'euro (Le Monde daté 16-17 novembre 1997). « Nous devons attendre que les événements viennent à notre rencontre pour peser vraiment dans le sens d'une profonde reorientation de la construction européenne », a plaidé Jean-Pierre Chevènement, lors de la convention nationale de son mouvement, à Arras,

le 1^{er} février, en tentant d'apaiser ses troupes.

A la différence du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, où le groupe communiste avait voté contre la volonté du parti, la Place du Colonel-Fabien rappelle volontiers son hostilité aux deux textes, accompagnant ainsi le futur refus de ses députés.

« Nous sommes contre », dit Pierre Blotin. Mardi, dans les couloirs de l'Assemblée, le président du groupe communiste, Alain Bocquet, expliquait pour sa part : « Nous voterons contre. Mais ce sera un vote cool, de conviction. » Un vote « cool » ? C'est-à-dire un vote de principe, histoire de prendre date, mais sans dire les mots qui fâchent irrémédiablement. Le MDC est dans le même état d'esprit. Dès mardi soir, lors du débat sur les diverses dispositions d'ordre économique et financier, communistes et MDC ont donné un avant-goût du débat à venir, en redisant sur un mode « cool » et apaisé leur opposition aux mesures techniques sur l'euro.

Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin

Franche-Comté : le Mouvement des citoyens réclame toujours la présidence

LE BUREAU NATIONAL du Parti socialiste a décidé, mardi 31 mars, de se mobiliser dans les vingt-deux régions de métropole « pour l'emploi et contre l'exclusion ». Chargé de l'économie et des entreprises au secrétariat national, Michel Sapin a annoncé que cette « action d'envergure nationale », sur les 35 heures et les emplois jeunes, prendra la forme de douze forums, du 4 avril au 13 juin.

Lors du bureau national, plusieurs intervenants, comme Henri Emmanuelli et Jean Glavany, ont souligné, selon M. Sapin, que le débat institutionnel était nécessaire mais « n'était pas la préoccupation essentielle des Français », la priorité devant être donnée à la lutte contre le chômage et l'exclusion.

En Haute-Normandie, indique notre correspondant, Alain Le Vern, député (PS) et maire de Saint-Saëns (Seine-Maritime), a été élu, lundi 30 mars, président du conseil régional, au troisième tour. La droite

n'ayant pas présenté de candidat (Le Monde du 31 mars), M. Le Vern a recueilli 23 voix contre 10 à Dominique Chaboche (Front national) et 2 à Gisèle Lapeyre (Lutte ouvrière). Il y a eu 20 bulletins blancs.

SOMMATION DE M. CHEVÈNEMENT

Proche de Laurent Fabius, M. Le Vern a rassemblé toute la gauche plurielle. Le 23 mars, le RPR Jean-Claude Gauzès, élu avec les voix du FN, avait aussitôt démissionné. Le président sortant, Antoine Ruffenacht, maire (RPR) du Havre, a dénoncé les manifestations de militants anti-FN au conseil régional, en établissant un parallèle entre « l'extrémisme de droite » et le « fascisme de gauche sectaire, menaçant, haineux ».

Mardi 31 mars, Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens (MDC), a sommé, dans un communiqué, le

PS de respecter « la parole et la signature données en soutenant Christian Proust », candidat (MDC) à la présidence de la région Franche-Comté, lors du troisième tour de scrutin, vendredi 3 avril. M. Chevènement juge « pour le moins surprenantes » les déclarations d'un responsable socialiste, Jean-Michel Ligier, qui a proposé de « laisser à la droite la présidence de la région », alors que le MDC a « contribué » à faire élire six présidents de région socialistes. Le PS semble s'orienter vers une position consistant à reconduire Jean-François Humbert (UDF-PPDF) qui avait été élu le 20 mars avec les voix du FN et avait aussitôt démissionné. Selon leur chef de file régional, les trois élus Verts s'abstiendront pour permettre l'élection de M. Humbert. Dans les autres régions où le poste de président reste à pourvoir - Midi-Pyrénées et Centre (où le scrutin aura lieu le 6 avril) -, le MDC n'a aucun élu.

Montpellier : des éditeurs expriment leur rejet des thèses du FN

APRÈS LES ARTISTES et les responsables d'associations culturelles de Montpellier, des éditeurs interviennent dans le débat qui agite le milieu culturel local depuis que Jacques Blanc a été élu président de la région Languedoc-Roussillon grâce au Front national. Une dizaine d'entre eux ont signé, le 30 mars, un texte qu'ils soumettront à l'approbation d'autres maisons d'édition avant de le rendre public. Ils veulent rappeler leur hostilité aux thèses du FN et leur souhait de le voir rester à l'écart de la gestion régionale de la culture. Surtout, ils souhaitent témoigner leur confiance au centre régional des lettres, émanation du conseil régional chargée d'aider les éditeurs et écrivains. - (Corresp.)

Rafale de nominations au ministère des finances

ANCIEN MILITANT de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) devenu chargé de la communication à la CFDT, Philippe Grangeon devient conseiller pour les affaires politiques et de communication au cabinet de Dominique Strauss-Kahn, où il remplace Jean-Paul Planchou, président du groupe socialiste au conseil régional d'Île-de-France. Matthieu Pigasse quitte la direction du Trésor pour rejoindre le cabinet du ministre.

A la direction du Trésor, le poste de sous-directeur des affaires bilatérales est remplacé par un poste de chargé de mission pour l'euro, confié à Isabelle Martel. Ancienne collaboratrice de Michel Sapin, Stéphane Pallez prend en charge la sous-direction des participations, qui prépare les privatisations totales ou partielles. Bruno Bézard, inspecteur des finances, remplace M^{me} Pallez à la sous-direction des assurances. Jean-Yves Larrourou prend en charge la sous-direction qui gère notamment les affaires bancaires.

DÉPÊCHES

■ 35 HEURES : Martine Aubry a salué, mardi 31 mars, le caractère « constructif » de certains amendements de l'opposition qui « n'ont pu trouver leur place » dans le texte, mais qui « pourront sans doute être repris ou réexaminés par la suite ». La ministre de l'emploi et de la solidarité a notamment cité des « réflexions » de « plusieurs parlementaires » sur le lien entre réduction du temps de travail et formation. Le texte a été adopté en deuxième lecture par 294 voix contre 244. Les groupes PS, PC et RCV ont voté pour, l'opposition UDF-RPR contre.

■ FRONT NATIONAL : Jean-Marie Le Chevallier et Marie-France Stirbois renoncent à leurs mandats de conseillers régionaux (FN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Centre, pour cause de cumul. M. Le Chevallier est député européen et maire de Toulon. M^{me} Stirbois est députée européenne et conseillère générale d'Eure-et-Loir.

■ BOUCHES-DU-RHÔNE : un électeur d'Istres a déposé devant le tribunal administratif de Marseille, vendredi 27 mars, un recours en annulation de l'élection de François Bernardini (PS) à la présidence du conseil général. Le 23 septembre 1997, ce tribunal avait enjoint, en vain, le précédent président du conseil général des Bouches-du-Rhône, Lucien Weygand, exclu récemment du PS, de déclarer démissionnaire M. Bernardini, comptable de fait dans un dossier concernant Istres. L'affaire est en appel devant le conseil d'État.

■ PATRONAT : Jean-Paul Noury, président de la CCI de Mayenne, a été élu mardi 31 mars président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). Le président sortant, Gérard Trémège, avait décidé de ne pas se représenter « en raison d'attentes personnelles » (Le Monde du 31 mars).

■ IMMOBILIER : les députés ont adopté, mercredi 1^{er} avril, un amendement au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, prolongeant de six mois le régime de la déduction fiscale au titre de l'« amortissement Périoso » pour l'immobilier locatif.

■ PRÉFETS : Michel Authier, sous-préfet de Grasse, devait être nommé préfet chargé d'une mission de service public relevant du gouvernement, au conseil des ministres du mercredi 1^{er} avril.

Votre sens des affaires doit être inné. En effet, l'ABR, le double Airbag⁽¹⁾, la climatisation⁽²⁾, le détecteur de pluie⁽³⁾ et l'anti-démarrage codé sont acquis.



PEUGEOT 605 A PARTIR DE 135 000 F TTC*

* Prix spécial pour une 605 - 2.0i, essence, A.M. 98 au lieu de 160 000 TTC (tarif conseillé au 15/01/98). Offre spéciale valable du 1^{er} avril au 30 juin 1998 dans le Réseau Peugeot affichant l'opération. (1) Coussins gonflables de sécurité. (2) Réfrigération régulée avec filtre à pollen. (3) Essuie-vitre avant automatique à détecteur de pluie. Modèle présenté : 605 - 2.0i, essence, A.M. 98 avec les options peinture métallisée et toit ouvrant.

605
PEUGEOT

PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS EN FRANCE.

صديقا من الامم

Cartier



Chronographe Pasha
Fond transparent.
Mouvement automatique
gravé d'un motif original Cartier.

LE MONDE BY LEMIBRO

L'accusé

as engagé

Le 14 juillet 1998, le président de la République, Jacques Chirac, a nommé à la tête de la justice un homme qui, pendant des années, a été considéré comme l'un des plus grands magistrats de France. C'est Jean-Louis Pons, ancien procureur général à la Cour de cassation, qui a été nommé procureur général de la République.

Un homme qui a travaillé pendant des années à la Cour de cassation, le plus haut tribunal de la République. C'est Jean-Louis Pons, ancien procureur général à la Cour de cassation, qui a été nommé procureur général de la République. Il a été nommé à la tête de la justice par le président de la République, Jacques Chirac, le 14 juillet 1998.

des a l'Éco les réhabilité

Le 14 juillet 1998, le président de la République, Jacques Chirac, a nommé à la tête de la justice un homme qui, pendant des années, a été considéré comme l'un des plus grands magistrats de France. C'est Jean-Louis Pons, ancien procureur général à la Cour de cassation, qui a été nommé procureur général de la République.

Un homme qui a travaillé pendant des années à la Cour de cassation, le plus haut tribunal de la République. C'est Jean-Louis Pons, ancien procureur général à la Cour de cassation, qui a été nommé procureur général de la République. Il a été nommé à la tête de la justice par le président de la République, Jacques Chirac, le 14 juillet 1998.

Cartier



Chronographe Pasha
 Acier massif.
 Mouvement mécanique
 à remontage automatique.
 Étanche jusqu'à 30 mètres.

LEO ROHR M. FEINBERG

En vente dans les boutiques Cartier : A Paris : 7, place Vendôme - 01 44 55 32 50 • 23, place Vendôme - 01 44 55 32 20 • 13, rue de la Paix - 01 42 18 53 70 • Saint-Germain-des-Prés - 41, rue de Rennes - 01 45 49 65 80
 51, rue François 1^{er} - 01 53 83 95 20 • 23, rue du Faubourg Saint-Honoré - 01 44 94 87 70 • Printemps Haussmann - 1^{er} étage - 01 42 82 44 00 • Bordeaux - 05 56 48 16 16 • Cannes - 04 93 99 58 73 • Deauville - 02 31 88 80 96
 Lille - 03 20 54 82 82 • Lyon - 04 78 43 00 37 • Marseille - 04 91 54 19 37 • Monte-Carlo - (00) 377 97 97 22 77 • Montpellier - 04 67 66 09 38 • Nice - 04 92 14 48 20 • Saint-Tropez - 04 94 97 06 78 • Strasbourg - 03 88 21 80 00
 et chez les distributeurs agréés - 01 42 18 55 16

مركز من التحمل

Selon une étude de l'Insee, la pauvreté change de visage mais son taux se stabilise

Les jeunes et les ménages au chômage sont touchés

Une publication de l'Insee dresse le bilan des méthodes utilisées pour « mesurer la pauvreté ». Selon cette étude, quelque 10 % des 24 millions de

ménages, soit 5,5 millions de personnes, vivaient en 1994 en France sous le seuil de pauvreté, ce taux n'ayant pas évolué entre 1984 et 1994. L'évo-

lution la plus marquante porte sur la montée de la proportion de ménages pauvres dont le « chef de famille » est au chômage.

COMBIEN y a-t-il de pauvres en France ? A cette question, posée de plus en plus souvent par les effets visibles de l'exclusion, il n'existe pas de réponse tout à fait satisfaisante. Parce que la pauvreté est un état qui ne se revendique pas, parce que, surtout, c'est une notion considérée en Europe comme relative, qui peut être abordée sous divers angles mais dont aucun n'épouse parfaitement les contours. Ainsi, dans sa revue *Economie et statistique* publiée mercredi 1^{er} avril, l'Insee ne relève pas moins de trois méthodes utilisées pour « mesurer la pauvreté aujourd'hui ».

La plus répandue est l'approche « monétaire », fondée sur le calcul d'un seuil de pauvreté fixé par convention à 50 % de la valeur médiane des revenus en France (soit, en 1994, 3 800 F par mois pour une personne seule ou 6 800 F pour un couple avec enfant). Cette échelle débouche sur un chiffre connu : quelque 10 % des 24 millions de ménages, soit 5,5 millions de personnes, vivaient en 1994 en France sous le seuil de pauvreté. L'Insee ajoute à cet indice deux autres types de mesure. La pauvreté d'« existence » prend en compte l'absence de biens d'usage ordinaire ou de biens de consommation de base. La pauvreté « subjective » repose sur « la perception qu'ont les ménages de l'écart entre

leur revenu et le minimum nécessaire ». 25 % des ménages français répondent à l'un de ces critères. Mais, selon l'Insee, leur situation sociale correspond davantage à de la « fragilité » que de la pauvreté. Environ 8 % sont présents dans deux des trois indices et 2 % cumulent les trois formes de pauvreté.

Il s'agit souvent des sans-diplôme, des familles monoparentales ou des hommes seuls faiblement insérés sur le marché du travail, des personnes souffrant de handicaps de santé ou encore disposant de très peu de patrimoine. Ces 2 % des ménages français constituent en quelque sorte le « cœur » de l'exclusion.

ANGLE MORT DES STATISTIQUES

Chaque méthode a ses propres insuffisances. Celle de la pauvreté « monétaire » - fondée sur une enquête dans les logements - est la plus utilisée. Mais elle exclut de fait les sans-abri et les personnes vivant dans des foyers d'hébergement collectif. Ces populations demeurent l'angle mort des études statistiques. Pour améliorer leur connaissance, le Conseil national de l'information statistique (CNIS), déjà auteur d'un rapport sur la question, devrait très prochainement rendre publiques des propositions.

Malgré ses défauts, l'échelle mo-

nétaire est celle dont l'Insee tire le plus d'enseignement. Ainsi une étude contenue dans l'épais recueil affine-t-elle la proportion connue des 10 % (soit 2,4 millions) de ménages pauvres en 1994 par une comparaison avec la situation en 1984. Il y apparaît qu'après « une baisse régulière et prolongée des inégalités de revenu au cours des années 70 et jusqu'au milieu de années 80, le taux de pauvreté s'est stabilisé au cours des dix dernières années » aux alentours de ce seuil de 10 %. Mais cette stabilité apparente masque des évolutions profondes. « En dix ans, la pauvreté s'est considérablement rajeunie, elle est devenue plus urbaine, elle concerne davantage les salariés et de plus en plus les familles monoparentales. »

Malgré ses défauts, l'échelle mo-

nétaires pauvres était de 500 000 en 1994, soit un doublement par rapport à 1984. Selon l'Insee, ce phénomène ne s'explique que partiellement par la progression numérique du chômage : « Les personnes sans emploi sont aujourd'hui plus souvent à la tête d'un ménage qu'il y a dix ans, le chômage de l'homme semble de plus en plus souvent aller de pair avec celui de la femme, et une fraction croissante des chômeurs ne vit pas en couple. » Le durcissement des conditions d'indemnisation, mais aussi « les nouvelles formes d'emplois, à durée déterminée ou à temps partiel, sont aussi à l'origine de la croissance du nombre de ménages pauvres ».

L'Insee rappelle toutefois qu'un couple avec un seul SMIC vit en deçà du seuil de pauvreté et qu'un emploi stable « ne met pas à l'abri de la pauvreté » : 211 000 pauvres sont ainsi dotés d'un emploi de ce type. Au total, la proportion de pauvres chez les salariés (stables ou précaires) est passée de 3,4 % en 1984 à 4,7 % en 1994.

Jérôme Fenoglio

Lait contaminé aux dioxines : huit nouvelles fermes du Nord concernées

LA COMMERCIALISATION du lait a été interdite dans huit nouvelles exploitations par la préfecture du Nord, mardi 31 mars, à la suite de la découverte de taux élevés de dioxines. Situées à proximité de l'usine d'incinération d'Halluin, fermée fin février comme celles de Wasquehal et Séesmaison après la découverte d'une contamination du lait de vache, ces fermes ont subi des analyses des services vétérinaires demandées par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Ces analyses ont révélé des taux supérieurs à la norme sanitaire de cinq picogrammes. Seize exploitations sont touchées par les interdictions de vente de lait dans le département. Un plan d'assainissement des exploitations et d'indemnisation des producteurs de lait devait être présenté, mercredi 1^{er} avril par les pouvoirs publics.

DÉPÊCHES

■ JUSTICE : les élections pour le renouvellement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) devraient avoir lieu du 7 au 13 mai. Le mandat des douze magistrats, membres de l'actuel CSM, expire le 3 juin. Quatre personnalités extérieures seront également désignées.

■ IMMOBILIER : un appartement du domaine privé de la Ville de Paris, où vécut le cinéaste Marcel Carné, a été adjugé, mardi 31 mars, 7 230 000 F. Au cours de la même vente à la chambre des notaires de Paris, un duplex avec jardin de 252 mètres carrés, situé rue de Seine, s'est envolé, dès la première enchère, à 9 830 000 F.

■ AFFAIRES : les principaux acteurs de l'affaire Maillard et Duclos ont fait appel du jugement rendu le 18 mars par le tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse (*Le Monde* du 20 mars). Ces appels concernent les sanctions pénales et civiles pour l'ensemble des condamnés, à l'exception d'Antoine de Galember, qui n'a souhaité interjeter appel qu'au civil, ainsi que trois autres protagonistes de moindre importance. Le parquet de Bourg-en-Bresse a également fait appel - (*Corresp.*)

■ FRAUDE FISCALE : l'ancien maire de Nice Jacques Médecin a été condamné par défaut, mardi 31 mars, à deux ans de prison pour « fraude fiscale », par le tribunal correctionnel de Grenoble. Cette peine a été assortie d'un mandat d'arrêt en raison de l'absence du prévenu à l'audience.

■ CORSE : six personnes proches de l'organisation nationaliste corse A Concolta Nazionalista ont été interpellées, mardi 31 mars, en Corse. Ces interpellations n'auraient pas de lien direct avec l'enquête sur l'assassinat du préfet Claude Frignac. A Concolta a appelé ses militants à se rassembler devant le commissariat d'Ajaccio « afin de s'opposer à cette nouvelle atteinte à la paix ». Six d'entre eux ont été interpellés après des incidents avec la police.

Le projet de loi sur les polices municipales autorise l'armement sous conditions

L'ARMEMENT. C'est encore lui qui provoque les plus vives critiques des syndicats de policiers municipaux contre le projet de loi sur les polices municipales que Jean-Pierre Chevènement, le ministre de l'Intérieur, devait présenter au conseil des ministres, mercredi 1^{er} avril. Le texte prévoit que « les agents de police municipale ne sont pas armés, sauf pour des missions et dans des circonstances particulières, par autorisation du préfet et sur demande motivée du maire dans le cadre des règlements de coordination et du code général des collectivités territoriales ».

Il n'exclut donc pas les armes, y compris les armes à feu dites de quatrième catégorie, mais il encadre strictement leurs conditions d'attribution. Ce système suscite les interrogations de Jean-Pierre Colin-Lalu, secrétaire général du syndicat national des policiers municipaux (SNPM). « L'armement en fonction des missions, cela peut aboutir à des situations absurdes, souligne-t-il. Les mêmes policiers municipaux, désarmés de 7 heures à 20 heures, peuvent être armés ensuite. » Cette disposition soulève une autre question : les polices municipales qui sont déjà armées, devront-elles être désarmées, si elles n'entrent pas dans les critères ainsi définis ?

Les règlements de coordination, évoqués dans le projet de loi, sont au cœur de l'avenir des polices municipales. Sous l'égide du préfet, après avis du procureur de la République, ces règlements donneront un cadre précis au travail des municipaux et préciseront leurs rapports avec la police nationale ou la gendarmerie dans une logique de complémentarité. Ils seront obligatoires pour tous les services de police municipale qui comptent au moins cinq agents. Ce sont eux, qui, sous condition, autoriseront le travail de nuit des policiers municipaux. En cas de désaccord entre le maire et le préfet, le représentant de l'Etat aura le dernier mot. Il sera en mesure d'imposer un règlement de coordination rédigé par ses soins.

Sur d'autres points, le projet de M. Chevènement donne satisfaction à des revendications de longue date des policiers municipaux. Il indique que « pour dresser leurs procès-verbaux en matière de contravention aux arrêtés de police municipale, les agents de police municipale sont

habilités à relever l'identité du contrevenant ». Parallèlement, les municipaux voient leurs prérogatives étendues en matière d'infractions au code de la route. Ils auront maintenant la possibilité de dresser des procès-verbaux et non plus seulement des rapports de contravention, transmis au maire, puis, à la police nationale.

UNIFORMES

Le projet de loi unifie, par ailleurs, la tenue des municipaux. Dans toutes les communes de France, ils porteront les mêmes uniformes, permettant une identification claire et rapide. Aucune couleur n'est a priori interdite, y compris le bleu. La signalisation des véhicules de service sera, elle aussi, identique. Mais cela ne doit « entraîner aucune confusion avec ceux [uniformes et véhicules] de la police nationale et de la gendarmerie nationale ». Il annonce la création d'un code de déontologie des agents de police municipale, qui « est établi par décret en Conseil d'Etat ».

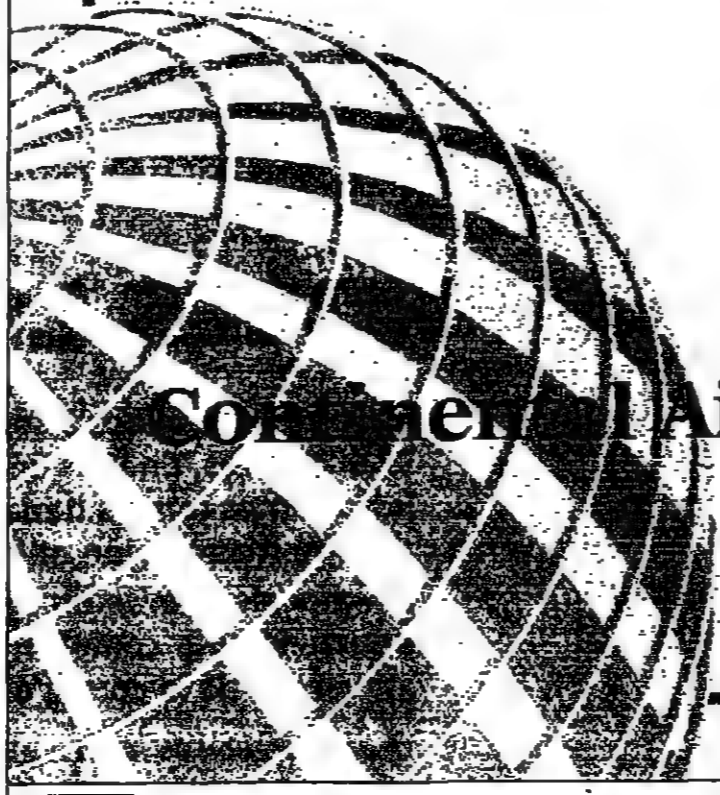
Une commission consultative des polices municipales est également créée, auprès du ministre de l'Intérieur, qui en désigne le président. Elle comprend pour moitié des représentants de l'Etat, et pour moitié, des représentants des maires et des agents de police municipale en nombre égal. Cette nouvelle instance sera systématiquement consultée « sur les normes techniques qui dictent le gouvernement en ce qui concerne l'équipement des polices municipales ».

Le texte prévoit aussi d'unifier la formation des municipaux, aujourd'hui très diverse dans sa durée comme dans ses contenus. Il ajoute à la formation initiale obligatoire, une formation continue « dispensée en cours de carrière et adaptée aux besoins des services » par le Centre national de la fonction publique territoriale. Son coût est à la charge des communes concernées. Claude Pernes, président de l'association des maires d'Ile de France, et maire (RPR) de Rosny-sous-Bois estime que « ce texte fait apparaître une reprise du contrôle de l'Etat ». « Il ne laisse aux maires que la feuille de paie. » Le projet de Jean-Pierre Chevènement devrait être débattu devant le Parlement, à partir du 28 avril.

Pascal Ceaux

SOYEZ FIDELE A FREQUENCE PLUS. VOYAGEZ AVEC NOUS.

Les adhérents du programme Fréquence Plus d'Air France créditent leur compte en voyageant sur Continental Airlines. Avec BusinessFirst ils profitent du confort exclusif de notre classe affaires. La preuve qu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule.



Une façon de travailler. Un style de voyage.

Continental Airlines - Paris - Tél.: 01 42 99 09 09 - <http://www.flycontinental.com> - ou chez votre agent de voyages.

Comment Vittel a sauvé la pureté de ses eaux

Pour conserver la qualité de ses sources des Vosges, la société Nestlé, propriétaire de Vittel, Contrexéville et Hépar, a employé les grands moyens. Pendant dix ans, un plan d'action a bouleversé l'économie de la région dans le sens d'une agriculture soucieuse de l'environnement

ÉPINAL
de notre correspondant

A Vittel, on aime rappeler que la Société des eaux a été l'une des premières entreprises françaises à créer une station d'épuration, au début du siècle. La présence de ses trois nappes d'eau minérale - Hépar, Vittel Grande Source et Vittel Bonne Source, cette dernière surtout destinée à l'exportation - incite la ville vosgienne à porter une attention particulière à la qualité de son environnement. Or l'évolution rapide des pratiques agricoles dans les années 70 s'est traduite par une hausse, légère mais permanente, du taux de nitrate dans l'eau alimentant les deux nappes Vittel. Celle d'Hépar, sous un massif boisé de deux mille hectares, restait indemne.

En 1988, le groupe Nestlé prend le contrôle de la Société des eaux

Danger décharge

A Vittel, on suit de près le projet d'installation d'un « centre de compostage » dans la Haute-Saône, à Passavant-la-Rochère, à une trentaine de kilomètres des sources. Il y a dix ans, la mobilisation de l'Association pour la sauvegarde de la vallée du Morillon, relayée par les maires des villages environnants interdisant la traversée de leurs communes par les poids lourds, avait bloqué un projet de centre d'enfouissement d'ordures ménagères. L'un des opposants, devenu maire de Passavant, souhaite aujourd'hui vendre le terrain à une entreprise de Saône-et-Loire, pour en faire un centre de compostage. Mais le dossier évoque l'éventualité d'y traiter aussi des déchets agroalimentaires, de fumiers d'abattoirs contenant du sang et de boues d'épuration. La polémique repart d'autant plus que, il y a dix ans, des forages effectués non loin de là, à Luxeuil-les-Bains, avaient mis en évidence des similitudes dans la composition de l'eau de la nappe phréatique de cette ville et de celle de Vittel. La correspondance entre les deux nappes n'est cependant pas établie.

de Vittel et engage aussitôt une démarche volontariste de protection du site hydrominéral. Un contrat de recherche est signé avec l'INRA, afin d'élaborer de nouvelles pratiques agricoles et un système de production qui enrayer l'accroissement du taux de nitrate dans les eaux de subsurface. Un objectif est fixé : ne pas dépasser 10 milligrammes de nitrate par litre dans l'eau sous les racines des cultures. Pour l'eau potable, la norme européenne fixe à 50 mg de nitrate par litre le seuil à partir duquel on parle de pollution. L'eau de Vittel est actuellement à 6 mg/litre. En tout état de cause, pour convenir à l'alimentation du nourrisson, elle doit rester en dessous de 15 mg/litre de nitrate. La zone qui recueille les pluies alimentant les sources de Vittel s'étend sur 5 000 hectares, dont 3 500 de terres agricoles.

La société Agrivair, filiale de Perrier-Vittel France, chargée de la protection du site, intervient aussi bien dans le choix des rosiers que dans la restauration des haies, favorisant la réapparition d'insectes, de petits rongeurs et de rapaces.

« Notre souci est de restaurer un écosystème qui s'autorégule », explique Philippe Pierre, le directeur d'Agrivair. Nestlé et la ville poussent volontiers cette logique jusqu'à des opérations de comptage des oiseaux et des insectes qui confortent l'image de la station thermique. L'élevage de cochenilles est devenu l'une des sorties favorites des curistes.

Restent les 3 500 hectares agricoles. Le diagnostic de l'INRA est simple : le danger vient des engrais azotés. Les cultures céréalières intensives en maïs et colza sont aussi pointées du doigt, dans la mesure où elles laissent des hectares nus l'hiver, saison durant laquelle les nappes se rechargent. Au-delà, c'est la conception même des exploitations qui est dans la balance.

« Lorsque la recherche a été lancée, il y a dix ans, 80 % du chiffre d'affaires des agriculteurs du secteur provenaient du lait et 20 % des céréales. Dans le système existant, les agriculteurs ne produisaient avec le maïs que l'énergie dont a besoin le bétail, pas d'azote. Ce dernier était apporté par les engrais. »

NÉGOCIATIONS PRAGMATIQUES

La culture du maïs est donc proscrite dans le cahier des charges élaboré par l'INRA, autour de trois autres grands axes : diminution du chargement des prairies pâturées, valorisation des déjections animales, rotation des cultures sur neuf années, entre luzerne, prairies temporaires et céréales d'hiver, notamment. L'exploitation type devient quasi autonome : elle produit des céréales variées pour l'alimentation du bétail et de la paille pour les écuries. Le mélange paille-déjections est composté et devient un engrais beaucoup moins agressif, épandu quatre fois par an.

A une négociation globale avec les quarante agriculteurs du secteur, s'est donc substituée une démarche pragmatique, exploitation par exploitation. Aujourd'hui, le groupe Nestlé a racheté 1 620 hectares par l'intermédiaire de la Safer, payés 40 000 F l'hectare, pour les redistribuer à des agriculteurs acceptant le cahier des charges. Les exploitants préférant conserver leurs terres se voient proposer une convention sur dix-huit ou trente ans. A la fin de 1995, vingt-cinq agriculteurs avaient contracté avec Vittel. Trois exploitants ont préféré quitter la zone et les regroupements ont réduit à vingt le nombre des exploitations.

Une telle transformation implique de lourds investissements : création d'une grange de séchage pour la paille et d'une aire de compostage. Le tout est pris en charge par la filiale Nestlé-Agrivair, qui emploie six salariés, chargés de réaliser le compost et de l'épandre. Nestlé se refuse à chiffrer globalement cette aide, à laquelle s'ajoute une prime à l'hectare de 1 500 francs versée par Vittel durant sept ans. « Une des priorités absolues était de garantir le revenu des agriculteurs qui accepteraient le cahier des charges », souligne Philippe Pierre.

Le projet d'un GIE groupant producteurs, transformateurs et chambre d'agriculture a échoué, notamment avec le retrait de la chambre d'agriculture à l'automne 1990. « La société Nestlé n'a jamais voulu que le nom de Vittel soit associé à ces produits de qualité, pour avoir une sorte de label géographique. C'est vrai que c'était prendre

un risque, mais les agriculteurs aussi prennent un risque en signant la charte », souligne Daniel Grémillet, le directeur de la chambre d'agriculture.

« On ne peut que constater la disparition de la moitié des exploitations, donc des emplois, dénonce le délégué cantonal de la FDSEA, Michel Lassance. Il faut, dans ce système, multiplier les hectares pour obtenir le même revenu. C'est un saut en arrière vers l'agriculture d'avant-guerre, quand la France n'était pas autosuffisante. (...) Quant au bio, on voit très bien qu'il s'agit d'un marché réduit impliquant une hausse des prix de 30 %, tant chez le producteur que chez le consommateur. »

Marc Benoît, l'agronome dirigeant l'INRA de Mirecourt, a vécu sur le terrain la délicate phase de mutation. Il a bien mesuré la dimension politique que pouvait prendre ce dossier : « En fait, la chambre d'agriculture comme la FDSEA se sont dit que le système Vittel pourrait bien inspirer la nouvelle politique agricole commune. D'où leur réticence. D'ailleurs, tout va dépendre de cette nouvelle PAC, pour décider les agriculteurs actuellement hésitants. Si on dirige les primes sur

l'herbe plutôt que sur le maïs, ils auront tout intérêt à adhérer. Quant à la disparition de la moitié des exploitants, c'est un phénomène que l'on rencontre partout actuellement. » Sur les 3 500 hectares, 2 900 sont à ce jour protégés, et on est passé de 500 hectares de maïs en 1988-1989 à 300. Là où le système a été adopté, les résultats sont probants : sous les pâtures et prairies participantes, l'objectif de 10 mg/litre de nitrate est atteint, alors que les concentrations antérieures pouvaient monter jusqu'à 130 mg/litre sous du maïs.

UNE AGRICULTURE EXIGEANTE

Dominique Sautré, d'Hareville, avait renoncé à l'exploitation biologique que son père souhaitait développer au milieu des années 70. Il n'a pas hésité à entrer dans le système Vittel en 1993. « Pour les sols, le cahier des charges est plus exigeant que celui de l'agriculture bio. Mais il n'y a pas d'obligation en ce qui concerne les bêtes, en particulier leurs soins. » Dominique Sautré a décidé de pousser la logique en demandant la conversion de son exploitation en bio. « Des débouchés locaux apparaissent. La fromagerie de l'Ermitage, en particulier, sou-

haite collecter du lait bio. Le passage au système Vittel s'est traduit par des aides importantes et, grâce à l'appui d'Agrivair, je gère seul aujourd'hui mon exploitation, passée de 78 hectares pour 170 000 litres de lait à 130 hectares et 300 000 litres de lait. »

Philippe Pierre, le directeur d'Agrivair, insiste : « Ce n'est pas un retour à des pratiques anciennes, c'est une nouvelle manière de concevoir l'agriculture. Certains agriculteurs montent à 8 000 litres de lait par vache alors que la moyenne départementale est à 6 400 litres. En outre, on se rend compte que ce type d'exploitation a un effet positif sur la santé du bétail, qui devient plus rustique. » « C'est vrai qu'on voit moins le vétérinaire », confirme Dominique Sautré. « C'est une agriculture exigeante au plan technique, souligne Marc Benoît. Tout produit phytosanitaire étant interdit, il faut anticiper. Cela demande d'aller voir dans les champs, d'être attentif à tout ce qui s'y passe. »

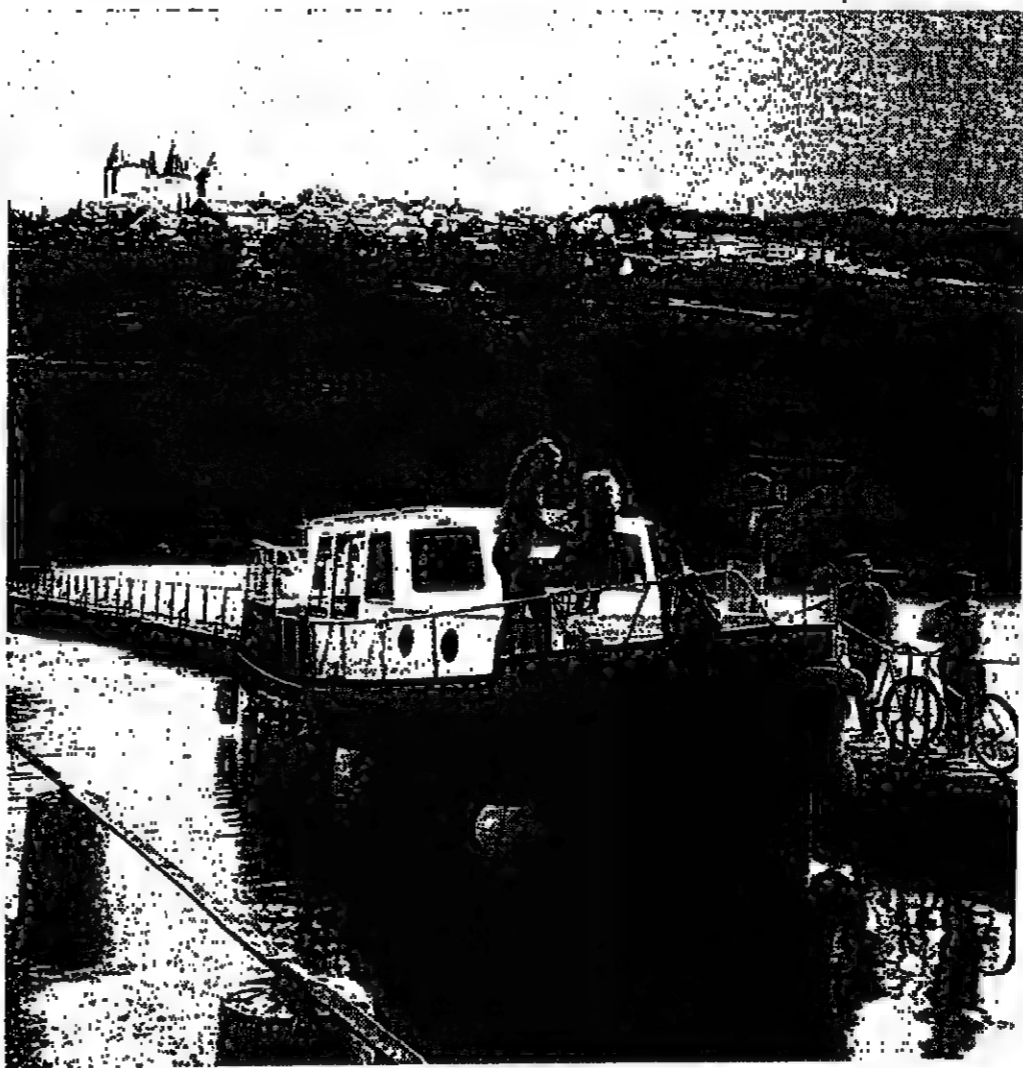
Le système Vittel s'est déjà étendu sur les 2 000 hectares de l'impluvium de Contrexéville, la source voisine, à son tour intégrée dans le groupe Nestlé à la fin de 1993. L'IN-

RA a aussi tiré les enseignements de cette opération pour répondre au problème du développement des nitrates dans les nappes d'alimentation en eau potable, en particulier dans la région du Haut-Saintois, à cheval sur les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.

Nestlé réfléchit aussi à une démarche semblable sur le site Perrier, même si chacun sait que le système n'est pas rigoureusement transposable. Géographie des sols, climat et usages agricoles ne proposent, par nature, jamais la même équation. « Le moment le plus difficile, c'est l'impulsion du changement. Il faut convaincre l'agriculteur qu'il va acquiescer un nouveau statut. Non seulement il sera producteur, mais aussi protecteur de l'eau. Or, l'une des clés de la réussite de l'opération à Vittel tient à l'existence d'un partenaire prêt à s'investir fortement », relève Marc Benoît, qui s'ouvre tout de même à ses doutes de chercheur : « Une question demeure : est-ce que l'on peut faire tourner ce système à long terme, sans apport extérieur de potassium et de phosphore, notamment ? »

Christophe Dollet

La Bourgogne met aussi de l'eau dans son vin.



Pour larguer les amarres d'un bateau confortable, découvrir les caves et les paysages de Bourgogne, appelez le Comité Régional du Tourisme :

N° Vert 0 800 501 503



LES NOUVEAUX AMATEURS DE BOURGOGNE.

DÉPÊCHES

■ **ILE-DE-FRANCE** : selon une étude du Syndicat des transports parisiens, les difficultés de circulation coûtent près de 3 milliards de francs chaque année. Le trafic (le nombre de kilomètres parcourus par les automobilistes a augmenté de 2,4 % en moyenne) et le coût social (bruit, pollution, accidents, temps perdu) sont à la hausse : la collectivité dépense 6,6 milliards pour lutter contre le bruit, 2,5 milliards pour la pollution et 2,2 milliards pour les accidents de la route.

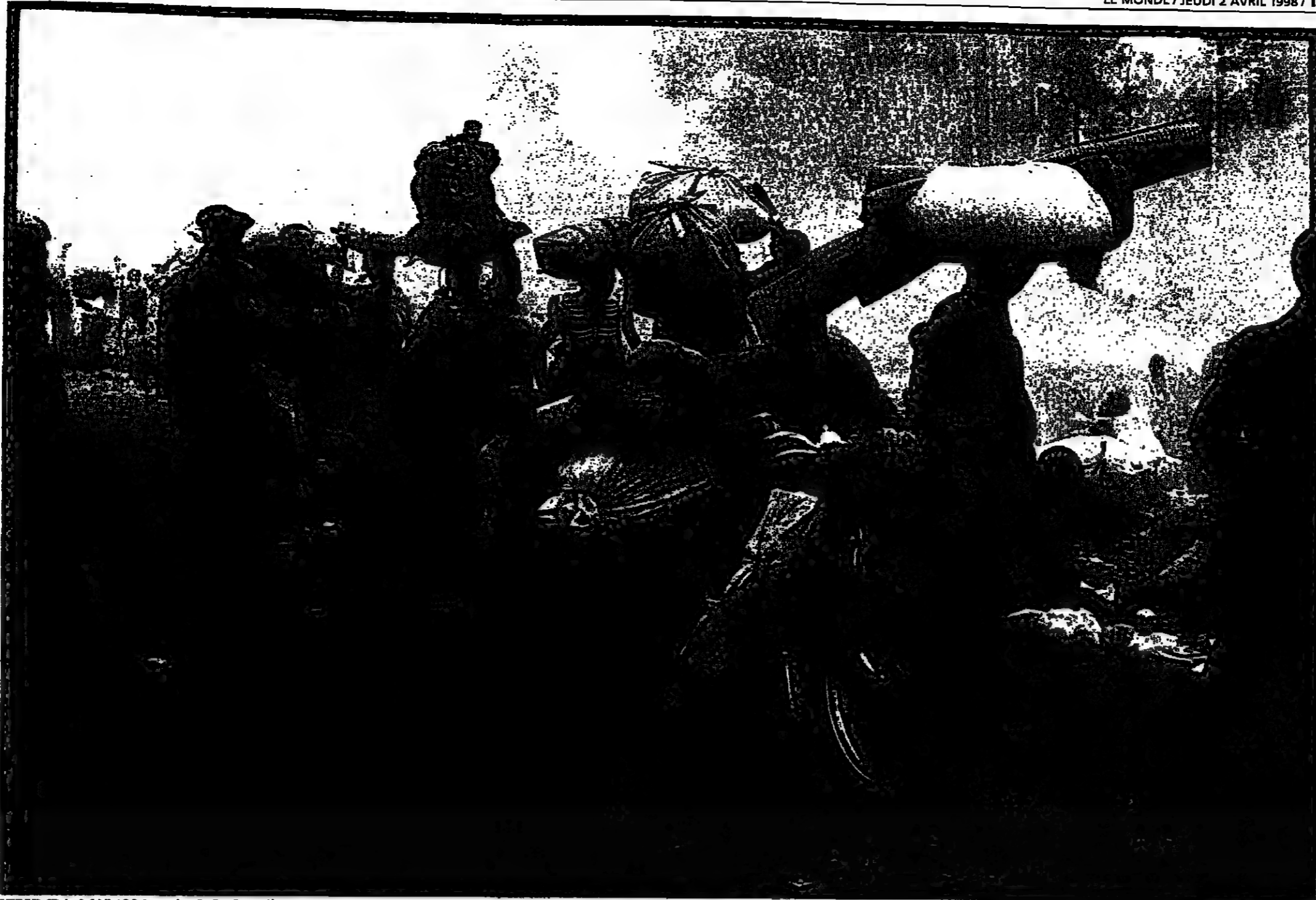
■ **ILLE-ET-VILAINE** : l'usage de deux désherbants, l'atrazine et le diuron, est limité par un arrêté préfectoral signé mardi 31 mars, dans le cadre du programme de lutte contre les pollutions agricoles et de reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne. A partir du 1^{er} septembre, l'atrazine sera interdite dans les parcelles à risques (à proximité des points d'eau et des cours d'eau). Le diuron sera interdit du 1^{er} avril au 31 décembre pour le désherbage des zones non agricoles.

■ **ROISSY** : le Comité de défense de la Plaine de France (Code-Plaf), a protesté, lundi 30 mars, contre les nuisances supplémentaires engendrées selon lui par la nouvelle aérogare-F de l'aéroport de Roissy (Le Monde du 26 mars)

LONG

de délinquance
reportage
de Nicolas...

44 PAGES - 25€



KIBUMBA, MAI 1994 : près de la frontière zaïroise, plus de 300 000 réfugiés rwandais affluent en quelques jours.

tion des camps au Zaïre. Ils ont fui en Afrique centrale, occidentale, et en Europe, et ils viennent peu à peu rejoindre le "front".

Un observateur occidental, spécialiste du renseignement militaire, est d'un autre avis. Les rebelles seraient à bout de souffle. « Ce mouvement survit parce que le Nord-Ouest a été particulièrement infecté par l'idéologie qui a mené au génocide. Les FAR recrutent-elle dénoncer ses frères, ses fils ? Ici, les combattants sont de braves paysans dans la journée et, dès la tombée de la nuit, lorsque les guerriers descendent des montagnes, ils redeviennent des miliciens. » L'armée est dans une situation infernale, constate-t-il. Les rebelles sont au sein de la population. L'armée ne veut pas et ne peut pas tuer tout le monde. Mais, quand les rebelles se déplacent, ils sont couverts par des civils.

« Qui est civil et qui est militaire ?

Nous devons souvent faire face à des " civils militarisés ».

Les combattants utilisent la même méthode que pendant le génocide : leur but est d'impliquer les civils dans le conflit pour les lier à leur sort quoi qu'il arrive »

« Nous leur avons infligé de lourdes pertes à l'automne. Il leur arrive de perdre des centaines d'hommes. Ça les a refroidis ! certifie Jean-Paul Kimonyo, le porte-parole de Paul Kagame. Ils ont récemment repris des activités de type plutôt terroriste, et non plus strictement militaire. Cette stratégie terroriste frappe l'imagination, mais la menace militaire s'amoindrit. » Il évoque aussi les exactions commises par l'APR. « Des civils meurent. Nos jeunes soldats tirent sur des civils qui se sont mêlés aux " infiltrés ». Qui est civil et qui est militaire ? Nous devons souvent faire face à des " civils militarisés ». Les combattants utilisent la même méthode que pendant le génocide : leur but est d'impliquer les civils dans le conflit pour les lier à leur sort quoi qu'il arrive. »

Tel aurait été le cas dans l'épisode des grottes de Nyakimana, encerclées et attaquées par l'ar-

mée en octobre, où les insurgés s'étaient réfugiés en entraînant la population. Une poignée est restée sur le bilan de l'assaut, Kigali n'évoquant que quelques morts. « Six mille personnes ont péri dans ces grottes, reconnaît un officier. Ne sachant pas combien ils étaient, nous ne voulions pas lancer l'assaut. Nous avons condamné des ouvertures pour n'en laisser qu'une seule, et avons offert aux gens de sortir. Ils sont morts de faim... Les rares qui sont sortis et que nous avons capturés nous ont dit combien ils étaient là-dedans, et nous ont raconté que c'était une vraie base militaire, avec des stocks d'armes et de munitions, des généraux... » L'armée, après trois jours de siège, a lancé des grenades dans les grottes.

Paul Kagame est allé rencontrer la population hutue fin décembre dans la région de Ruhengeri. « La paix ne tombe pas du ciel. La paix se cherche, a-t-il

murtres commis par des soldats. Le général assure que « des milliers de soldats » coupables d'exactions sont emprisonnés. Une femme raconte que sa maison a été réquisitionnée par un militaire. Le général envoie une patrouille la raccompagner chez elle et arrêter le voleur. Un homme raconte que, dans son village, les soldats ont assassiné une famille entière. Kagame promet de sanctionner. Puis, de nouveau, il s'énerve, menace la population, la somme de cesser de soutenir les « infiltrés ».

Puis un homme, alors que le visiteur s'apprête à quitter le village, raconte son histoire. Il s'appelle Pacifique, était soldat des FAR durant le génocide et a fui le pays lors de la victoire du FPR. Il est revenu en 1996. « A mon retour d'exil, j'ai travaillé avec le gouvernement. Les ex-FAR qui soutiennent les infiltrés dans cette région m'ont invité à travailler avec eux. Je n'ai pas pu accepter cela... Ils ont tué ma famille. Ils m'ont arrêté. J'ai été pris par des paysans à la solde des " infiltrés ». Ils m'ont emmené dans la forêt des bambous et là, ils m'ont soumis à toutes les atrocités. J'ai réussi à m'évader. » Ce Hutu s'adresse à la foule silencieuse : « Tant que les Rwandais de cette région ne diront pas la vérité, la guerre ne finira pas... » Paul Kagame félicite et s'en va.

Le poison du génocide continue de contaminer le Rwanda. Le poison politique, le poison ethnique... La division politique entre deux camps prêts à tout pour être au pouvoir. Et la division ethnique, plus réelle que jamais. Il y a au Rwanda des gens qui pensent qu'un bon Tutsi est un Tutsi mort, d'autres qui pensent qu'un Tutsi doit être dominé, puisque son ethnisme est minoritaire. Il y a au Rwanda des gens qui violent en tout Hutu un criminel, qui pensent que la domination brutale est le seul moyen d'avoir la paix.

Après le génocide, les extrémistes tutsis se sont spectaculairement renforcés. Et la guerre du Nord-Ouest leur permet de promouvoir leurs idées. « Les ethnistes militants, qui sont rarement sur le devant de la scène, sont de plus en plus influents, note un diplomate. Ils profitent de l'effet anesthésiant du génocide, de l'éclatement psychologique de la société rwandaise. » Kagame a un immense prestige, mais il ne fait plus ce qu'il veut », ajoute-t-il. Certains voient dans la promo-

23 OCTOBRE 1997
Audition du témoin JJ devant le TPIR

Nos voisins sont venus, ils ont détruit notre maison et ont commencé à manger notre bétail. (...) Ils nous regardaient, on se regardait. (...) Ils ont commencé à nous tuer. Nous nous sommes réfugiés dans les forêts voisines. (...) A ce moment-là, j'étais avec ma petite sœur qui était déjà blessée, mais elle n'était pas encore morte. (...) Ils l'avaient grièvement blessée sur la tête, on lui avait presque écrasé la tête. Elle avait reçu un coup de hache sur le côté, juste au-dessus de l'oreille, et ensuite deux coups de machette juste dans la fontanelle. (...) Des Interahamwe venaient nous voir de temps en temps. Ils prenaient les filles et les femmes, et ils allaient les violer. (...) Ils nous ont emmenés dans la Maison culturelle. (...) Ils passaient toute la journée à boire et à fumer du chanvre. J'ai vu un jeune homme se précipiter sur moi. Il a pris son sexe, il m'a pénétré. Il a vraiment fait des choses humiliantes à mon égard alors que je suis une maman. Cela a été un grand choc pour moi. (...) Je tremblotais. J'avais vraiment peur la tête. J'aurais dû... souhaiter mourir à ce moment-là. (...) [Le bourgmestre] est arrivé devant la salle. Il leur a dit : « Ne me demandez plus jamais quel goût a une femme tutsie. D'ailleurs, c'est demain qu'elles seront tuées. (...) Certaines filles avaient à peu près 12, 13, 14 ans. Quand elles étaient violées, elles criaient beaucoup. (...) Une voisine m'a raconté que les filles avaient été jetées à la rivière.

tion récente du général Kayumba Nyamwasa, nommé chef d'état-major de l'APR, le signe d'un durcissement. Chef du renseignement militaire et d'unités de choc à l'époque de la guérilla, chef des opérations dans le Nord-Ouest depuis l'été dernier, l'homme a la réputation de régler les problèmes de façon radicale. Les chancelleries s'inquiètent également des promotions régulières d'officiers venus du Burundi, réputés plus favorables à la division ethnique que les chefs « ougandais » de l'APR.

« Kagame est sincère et veut la réconciliation, pense un officier de renseignement occidental. Il emploie toutefois des méthodes trop expéditives. Il se met la population hutue à dos en lui envoyant ses unités de tueurs censés mater la rébellion en un jour. Et il indispose ses propres officiers en étant impitoyable avec les soldats de l'APR. Un homme pris en flagrant délit d'indiscipline le matin peut être fusillé le soir. »

Une histoire « drôle » court Kigali. Deux paysans hutus discutent. Le premier demande : « Pourquoi ces infiltrés ne tirent pas sur le vice-président lorsqu'il visite le nord-ouest ? » Le second répond : « Parce qu'ils savent que si le vice-président disparaît, le lendemain, il n'y aura plus un Hutu au Rwanda ! »

« Paul Kagame est le dernier garant de notre survie, affirme un opposant hutu. Il est le dernier rempart contre une politique extrémiste qui consisterait à réduire les Hutus en esclavage, voire à les tuer. Contrairement à l'image que le monde extérieur a de lui, Kagame est animé de bonnes intentions. Mais des extrémistes qui gravitent autour de lui préparent une « solution burundaise » pour le Rwanda. Ceux-là sont prêts à tout, et Kagame le gêne. Il est comme Habyarimana en 1994 : il devient otage de ses ennemis. » Le général Kagame a réuni cet hiver tous les officiers supérieurs de l'APR pour dire qu'il avait eu vent de la préparation d'un complot. Il aurait à ce moment-là pris la décision de prendre la direction du parti en plus de ses fonctions actuelles, afin de ne pas laisser les « durs » se renforcer.

Une légende rwandaise de l'Histoire récente revient souvent dans les conversations. Elle raconte l'histoire de Magayani, un vieux paysan de Ruhengeri qui prévoyait l'avenir. Il livrait ses prophéties au président Habyari-

PHOTOGRAPHIE DE LUC DELAHAYE : né en 1962. Français. Vit à Paris. Rejoint l'agence Magnum en 1994. A effectué trois voyages au Rwanda entre avril et juillet de la même année. Prix Paris-Match 1994 pour son travail.

mana. Il lui a dit en 1989 : « Une grande catastrophe va arriver au Rwanda, vous allez mourir dans votre jardin, et il y aura un bain de sang. » L'épouse du président, superstitieuse, fit arrêter le vieux prophète, qui est mort en prison en 1992. Il a confirmé à ses compagnons de cellule la mort prochaine du président dans son jardin, les massacres, et leur a certifié qu'après la prise du pouvoir par un autre camp, il y aurait à nouveau un bain de sang... Le président est effectivement mort dans son jardin, où son avion s'est écrasé, et le génocide a suivi son décès. Des Rwandais veulent voir dans ce récit l'annonce d'un second génocide, celui des Hutus, qui serait en préparation. La recrudescence des actions guerrières a remis Magayani au goût du jour.

Le Rwanda vit ainsi entre rumeurs et légendes. Les Rwandais ne sont pas réconciliés ; Kigali est une capitale sans journal quotidien. L'atmosphère de peur dure parfois à la pandémie. Et, pour ou panique, il y a toujours ce silence étourdissant. On murmure parfois qu'un tel a disparu, que tel autre a été tué. On entend un mystérieux coup de feu durant la nuit. La pesanteur tire la population vers la folie. On hésite à attribuer cette peur à la réalité ou à la paranoïa.

« Nous, Rwandais, avions déjà des problèmes de communication. Il est clair que le génocide n'a rien arrangé », remarque une femme. Après le génocide, la confiance semblait impossible à rétablir. Avec la guerre, la tâche n'est que plus ardue, voire irréalisable. Or, sans confiance, pas de réconciliation, et pas de Rwanda. L'harmonie au « Pays des mille collines » racontée dans les livres d'Histoire est devenue une icône. Une belle image tellement absente de la vie d'aujourd'hui que chaque Rwandais finit par se demander si elle a vraiment existé.

Rémy Ourdan

Prochain article : 4. La réconciliation impossible

La France, victime universelle ? par Pascal Bruckner

DEPUIS des années, la France gémit, la France ressasse ; partout il n'est question que de détresse, de désespoir, partout nous célébrons notre malheur, nous rumions notre passé avec une délectation morose qui a quelque chose d'accablant et de stupéfiant. Comme si notre pays, qui fut jadis le phare du monde, ce pays lumière et ce pays des Lumières, réalisait soudain qu'il n'est plus dans le coup, ne fixe plus les règles du jeu.

Quelque chose lui a échappé, il a vieilli sans se régénérer. A qui la faute ? Aux autres, bien entendu. Tout ce qui va mal dans l'Hexagone est dû à la malignité de puissances étrangères. Et le fantôme dominant dans l'arène intellectuelle comme politique est désormais celui de la conspiration.

De l'extrême droite à l'extrême gauche, une même pensée magique se nourrit de désigner les auteurs de la conjuration contre la France : globaliste pour les uns, mondialiste et européenne pour les autres, sioniste ou immigrée pour les troisièmes. Bref, l'univers entier concourt à notre perte : les misérables s'y mettent eux aussi. Et les mêmes tiers-mondistes qui pleuraient naguère sur le sort de la Chine, du Vietnam ou de l'Afrique n'ont pas de mots assez durs pour fustiger ces damnés de la terre qui osent, saouls de colonisés, émerger du dénuement et nous concurrencer...

Beaucoup d'intellectuels et de politiques sincèrement opposés au Front national partagent avec lui tant de présupposés qu'ils vont dans son sens en croyant le combattre et entretiennent comme lui un sentiment d'insécurité nationale, de méfiance envers tout ce qui vient du dehors. Un mot synthétise cette impression d'effroi, un mot qui est devenu aussi obscène que fascisme ou pédophilie : le libéralisme. C'est lui le péché, le galeux, le responsable de tous nos maux.

S'il existe bien une pensée unique en France aujourd'hui, un volapük national, c'est dans la manière dont tous les camps, des gaullistes aux socialistes, sans oublier les amis de Jean-Marie Le Pen, rejettent et vomissent cette idéologie. En veut-on une preuve ? Le plus grand succès de libéralité de ces dernières années, *L'Horreur économique*, de Viviane Forrester, par ailleurs plaidoyer

généreux en faveur des exclus, condense dans un même élan la condamnation du libéralisme et l'obsession du complot puisque l'auteur fustige le capitalisme inhumain comme un système de la machination : celle que les riches du monde entier trameraient jour et nuit contre les pauvres pour les éliminer, préparant ainsi « des génocides clés en main » (remplacez « riches » par « juifs » et vous avez là le prototype de la propagande antisémite la plus clas-

Le mal français se traduit par une combinaison unique d'arrogance et de haine de soi. Nous cumulons une vanité sans pareille avec un manque de confiance en nous qui est le symptôme des nations en déclin

sique). Ne nous y trompons pas : cette extraordinaire unanimité antilibérale a peu à voir avec la doctrine du même nom, doctrine sans doute très discutée et imparfaite mais qui mériterait un peu plus que l'anathème et l'exécration.

Dans cette répulsion, il faut entendre purement et simplement la haine de l'Amérique, et plus généralement du monde anglo-saxon. Ce sont eux nos véritables ennemis, symboliquement s'entend. Pourquoi ? Parce que, depuis deux siècles, la France, nation messianique qui se veut l'institutrice du genre humain, vit dans un rapport de concurrence avec les États-Unis et tente, comme eux, d'établir un modèle de civilisation valable pour la planète entière.

Or, à force de s'identifier à l'universel, la France a oublié qu'elle n'était pas seule dans l'univers, que d'autres sociétés existent, qui ne suivent pas nos lois, ignorent notre langue et nos mœurs. Il suffit de franchir les frontières pour se rendre compte que l'influence française est en recul partout, grignotée par la prépondérance anglo-saxonne, et que nous nous glorifions de notre grandeur au moment même où notre rôle ne cesse de s'amenuiser.

Ne dit-on pas que François Mitterrand a soutenu au Rwanda les extrémistes hutus génocidaires

d'abord et avant tout pour faire pièce aux Tutis anglophones ? Ce fut le génie funeste de Charles de Gaulle que d'avoir inculqué aux Français, après la guerre, l'art de se surestimer, de se croire le sel de la terre sans jamais se confronter à la réalité.

La France est désormais une contrée moyenne affublée d'un orgueil de grande puissance, pareille à ces familles aristocratiques ruinées qui mangent dans de la vaisselle d'or mais le toit

sol. Nous cumulons une vanité sans pareille liée au souvenir de la Révolution, de l'Empire napoléonien et colonial, avec un manque de confiance en nous qui est le symptôme des nations en déclin. C'est bien le pire cas de figure : il manque aux Français et cette fierté de soi si frappante en Amérique, sans laquelle rien de grand ne s'accomplit, et cette curiosité envers les autres qui est un signe d'intelligence et de modestie. Bref, avec cette attitude mentale, nous sommes mis en demeure de perdre sur les deux tableaux : la prétention nous interdit de nous enrichir d'autres expériences, le doute nous paralyse.

Cette disposition d'esprit est grave car elle caractérise très exactement la mentalité du colonisé. Un peuple devient colonisable dès qu'il explique toutes ses difficultés par la méchanceté d'un tiers dont il subit l'attraction et à qui il impute toutes ses infortunes. Rien de plus symbolique, à cet égard, que notre ressentiment vis-à-vis de l'Amérique : l'aversion que nous portons à l'Oncle Sam va de pair avec une adulation bête pour ses produits les plus douteux. Du fast-food au français de nos publicitaires (qui est une insulte au génie des deux langues) sans oublier le culte de la violence, le politiquement correct, l'infantilisme grandissant et la dictature de la distraction. Ainsi

la dénonciation répétitive du « cocacolonisme » américain a-t-elle pour conséquence paradoxale de nous mettre sous la coupe de ceux-là même que nous réprouvons. Nous nous imprégnons d'américanisme (qui est l'écume de l'Amérique) et nous laissons échapper ce que cette grande nation a de meilleur : son dynamisme, son esprit d'entreprise, son emprêtisme, sa faculté de mobilisation, ses capacités à considérer les échecs non comme des verdicts irrémédiables mais comme des étapes normales vers l'obtention d'un résultat.

Or si nous ne voulons pas être mangés par l'ogre américain, nous devons lui emprunter certaines de ses méthodes pour les retourner contre lui. Comme dit le proverbe : « If you can't beat them, join them » (« Si vous ne pouvez les battre, ralliez-vous à eux »).

C'est la stratégie du faible au fort : se mettre à l'école du vainqueur du moment afin de lui voler son secret et de s'émanciper de lui (c'est peut-être ce que l'actuel gouvernement, sans le dire, est en train d'accomplir, inventant malgré lui un libéralisme de gauche, ce que la droite, jacobine et dirigiste, n'a jamais fait lorsqu'elle était au pouvoir).

On ne défendra pas « l'identité » française en la protégeant plus encore mais en la confron-

tant à l'air du large. La crise de notre pays n'est pas seulement économique ; elle est d'abord culturelle. La France doit en finir avec les jérémiades et se jeter dans la mêlée, comprendre que la concurrence des autres pays et la construction de l'Europe constituent une émulation, non un affront ; un défi, non une défaite.

La pensée du complot est toujours une forme du renoncement : à quoi bon lutter puisqu'une intelligence supérieure ourdit contre nous de noirs desseins ? C'est une pensée irréfutable puisque les arguments qu'on lui oppose sont retournés en preuve de la toute-puissance du conspirateur (éternel refrain du paranoïaque : est-ce ma faute à moi si j'ai toujours raison ?).

Elle évite à celui qui s'en croit l'objet la douleur de la critique, de la remise en cause. En définitive, le pire des complots est l'indifférence : ne susciter chez les autres ni assez d'intérêt ni assez de colère pour justifier la moindre malveillance. C'est ce qui risque de nous arriver si nous continuons à nous penser collectivement comme des victimes et non comme des sujets libres, maîtres de leur destin, même dans l'adversité.

Pascal Bruckner est écrivain.

AU COURRIER DU MONDE

PRÉFÉRENCE NATIONALE

Michel Samson, dans *Le Monde* daté 22-23 mars, réfute la théorie de la préférence nationale en invoquant le contrat social français et la conception de la citoyenneté qui en découle. On peut aussi se situer sur un terrain strictement juridique et se poser la question de la légalité de l'allocation parentale de Vitrolles. L'appréciation de la légalité de cette mesure se fait au regard de la théorie des différences de situation. Cette construction jurisprudentielle, utilisée par le Conseil d'État comme par le Conseil constitutionnel, signale qu'à des situations différentes peuvent s'appliquer des normes différentes, c'est-à-dire que le législateur ou le pouvoir réglementaire peuvent prendre en compte des différences de situation (lois et règlements ne s'appliquent pas de manière uniforme à tous les acteurs et à toutes les situations). Il y a cependant certaines conditions pour qu'une différence de situation puisse entraîner une différence de traitement, la principale étant que la différence de traitement doit être en rapport avec l'objet ou le but du règlement qui l'établit. A titre d'exemple, deux affaires jugées par le Conseil d'État : il est légal de réserver le bénéfice d'un prix littéraire ayant pour objet de promouvoir la poésie de langue française aux écrivains d'expression française, n'en déplaise aux écrivains provençaux ; en revanche, la délibération municipale qui exclut les familles étrangères du bénéfice d'une allocation parentale est illégale car elle se fonde sur une différence de situation sans rapport avec le but de la mesure.

Guillaume Sauvage
Neuilly-sur-Seine

UN ARGUMENT VICIE

En ces temps particulièrement éprouvants pour la droite républicaine, piégée par la stratégie vicieuse du Front national, il convient de revenir sur l'argument que ses dirigeants n'ont cessé de brandir, depuis les élections législatives en 1997, pour expliquer sa défaite et que le président de la République a lui-même repris dans son intervention télévisée du 23 mars : la gauche ne devrait sa majorité à l'Assemblée nationale qu'au maintien du candidat de l'extrême droite dans soixante-dix triangulaires. Il est surprenant que jusqu'ici, personne n'ait, à gauche notamment, passé cet argument au crible de la logique, vicie qu'il est à la fois sous l'angle du raisonnement et au regard de la démocratie. Il ne tient en effet que si l'on raisonne à partir d'un postulat simpliste : la droite peut avoir la majorité absolue si l'on additionne à ses propres voix celles recueillies par le Front national. C'est considérer que celui-ci fait partie de la droite. Comment justifier dès lors que la droite républicaine se veuille un adversaire aussi déterminé que la gauche à combattre un programme qu'elle juge elle-même « xénophobe et raciste » ? Il ne saurait en effet y avoir en la matière de demi-mesure : si l'on combat les idées véhiculées par les dirigeants de l'extrême droite au nom des valeurs de la République, il est logique que s'affrontent dans un éventuel second tour trois candidats représentant le Front national, la droite modérée et la gauche. Toute autre attitude, tout autre raisonnement conduisent inmanquablement un jour ou l'autre aux compromissions auxquelles on vient d'assister lors de l'élection de certains présidents de conseils régionaux.

Jacques Dubos
Montluçon (Allier)



سبركا من الاعمال

Vigilance pour la culture et la création

par Catherine Trautmann

CINQ, quatre, trois... Qu'on en reste là où que MM. Baur, Blanc et Millon démissionnent à leur tour, peu importe, le mal est fait. Il est profond. Une partie de la droite a accepté, quoi qu'elle en dise, de pactiser avec ceux qui, dans leurs discours et dans leurs actes, renient les valeurs de la République. Racistes et xénophobes, le Front national et bon nombre de ses élus et militants le sont, même si, pour ne pas s'exposer à une mesure d'interdiction, cette formation se garde bien, dans ses statuts, d'établir les aspects les plus nauséabonds de sa doctrine.

Le président de la République s'est conformé aux exigences de sa mission en s'exprimant comme il l'a fait. Il est aussi du devoir de chaque responsable politique soucieux de faire passer, avant l'intérêt de conserver ou gagner un poste, le respect des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité auxquelles il croit, de s'exprimer et d'agir en conséquence.

Si certains responsables politiques nationaux et régionaux ont révélé à l'opinion publique, très majoritairement consternée par ce spectacle navrant, la fragilité de leurs convictions républicaines, le FN nous a confirmé, après Châteauneuf et l'affaire des bibliothèques d'Orange et de Marignane, ce qu'est sa conception du pouvoir et des libertés.

Cela commence donc toujours par la culture ! Mais les événements de ces derniers temps n'ont pas été simplement la répétition des attaques désormais classiques du FN contre la culture. Des thèmes nouveaux apparaissent, qui dévoilent une stratégie d'autant plus périlleuse que des complicités et des complaisances se font jour à droite.

Tout a commencé par l'introduction dans le contenu des accords passés avec une partie des élus de droite d'une référence à « l'identité

J'installerai un comité pour recueillir tous les faits, toutes les déclarations portant atteinte à la liberté de création et de diffusion de la culture

régionale ». Les futurs présidents ou ex-présidents de région concernés n'ont sans doute pas trouvé très compromettant de reprendre dans leur programme l'idée de « défendre l'identité régionale ». Puis on voit poindre aujourd'hui un nouveau slogan, prenant pour cible la création contemporaine et ses structures de diffusion, sur le mode « en finir avec la culture de gauche ». En bonne logique, cela finit à présent par la constitution de listes notées désignant notamment les artistes et les professionnels de la

culture qu'il faut réduire au silence. Cette stratégie ne doit rien au hasard. On peut suivre aisément le fil noir de toute cette construction méthodique. L'identité régionale, à première vue, cela semble plutôt anodin et assurément populaire. Sous la bonhomie folklorique se dissimulent en fait une véritable haine à l'égard des créateurs contemporains et la tentative d'un repli communautaire.

A partir de là, le piège idéologique se referme : la création, c'est

la gauche, donc l'adversaire, voire l'ennemi ; le patrimoine identitaire, c'est la droite. Demain, la création sera rattachée aux artistes « dégénérés », bien entendu. Et l'identité associée au peuple, lui-même divisé en communautés fermées. Tout cela n'a-t-il pas un goût amer de déjà-vu ?

Comment peut-on se laisser prendre, pour quelques postes, dans une mécanique totalitaire dont on a pu décrire mille fois tous les ravages ? Dans cette situation d'urgence, il faut agir. J'installerai

dès cette semaine un comité de vigilance composé de personnalités du monde de la culture et je proposerai à plusieurs élus, chargés de la culture et issus de toutes les formations républicaines, de participer à ses travaux. Je souhaite que ce comité, en état de veille permanente, recueille tous les faits, toutes les déclarations portant atteinte à la liberté de création et de diffusion de la culture. Qu'il débâte et propose des moyens de mobiliser et d'agir contre eux.

A plus long terme, c'est surtout par une action résolue en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture que nous combattrons durablement le poison qui gagne les esprits. Pour défendre une culture ouverte, une création vivante et audacieuse, il faut qu'elles soient plus largement partagées.

Le principe de l'égal accès de tous à la culture est inscrit dans notre Constitution. Aux côtés de l'Etat, les élus républicains de toutes tendances ont contribué, des dizaines d'années durant, à bâtir ce formidable réseau de création et de diffusion que nous connaissons aujourd'hui. Toutes et tous ensemble, nous devons lutter pour le préserver et le développer. Contre les tenants du repli et de l'exclusion.

Catherine Trautmann est ministre de la culture et de la communication.

La finance globalisée a besoin d'une régulation

par Michel Aglietta

APRÈS la crise mexicaine, le G7 s'était ému du manque de clignotants d'alerte de la crise et du coût très élevé de son endiguement, pour stopper la contagion. Le moins que l'on puisse dire est que ses exhortations sont restées lettre morte. Le discours dominant consiste à mettre l'accent sur les tares structurelles de la finance dans les pays émergents. On ne peut certes qu'approuver l'idée selon laquelle des régulations prudentielles doivent être établies progressivement pays par pays, conformément à des normes internationales négociées avec les grands acteurs financiers pour les impliquer dans l'autocontrôle de leurs risques.

Mais ces réformes de structure sont insuffisantes. Car aucun contrôle de risque ne peut empêcher qu'un retournement des cours boursiers et des taux de change ne provoque des pertes brutales et massives parmi les agents qui se sont endettés antérieurement en devises étrangères pour acquérir ces titres. Ces agents ont alors les plus grandes difficultés pour honorer les échéances et leurs emprunts, non parce qu'ils sont en faillite, mais parce qu'ils manquent de monnaie étrangère à l'échéance. C'est un manque de liquidité qui provoque immédiatement des anticipations contagieuses, beaucoup d'autres agents pouvant être placés dans la même situation.

La propagation des crises financières dans des marchés financiers globalisés requiert une régulation systémique de la liquidité. Par sa soudaineté, par sa propagation dans des pays qui ne souffraient pas de déséquilibres macroéconomiques majeurs, par la destruction fulgurante de liquidités dans des pays qui avaient pourtant accumulé des réserves importantes, la crise asiatique permet de faire progresser le débat. Elle souligne les besoins d'indicateurs d'alerte pertinents et de garde-fous. Elle repose le lancinant problème du prêteur en dernier ressort international.

Le diagnostic de la probabilité d'une crise financière doit mobiliser des informations qui vont au-delà de la surveillance des agrégats macroéconomiques et des taux de change réels prônée par le FMI. L'état de la liquidité, au regard aux engagements immédiats et prochains, est décisif. Si l'on perçoit une croissance du crédit intérieur bien plus rapide que celle du PIB nominal et des exportations, si l'on observe une diminution de la durée des prêts bancaires, si les engagements à court terme des banques locales auprès des banques étrangères croissent plus vite que les réserves disponibles en devises, il y a un risque de liquidité.

Ce risque n'est pas nécessairement reflété par la situation macroéconomique ni par les ratios de solvabilité des institutions financières. Mais les informations requises pour porter un jugement sur l'état de la liquidité posent un problème difficile de divulgation et de consolidation. En effet, les mouvements des positions liquides sont en partie cachés dans les transactions offshore sur produits dérivés (contrats à terme, options...) et dans les comptes d'intermédiaires financiers autres que les banques. Ainsi, le renforcement de la collecte de l'information pertinente pour la régulation financière internationale, de son contrôle et de sa diffusion, implique une limitation des souverainetés nationales en la matière.

En l'absence de ces conditions, les participants des marchés internationaux n'ont pas de base sérieuse pour évaluer la liquidité des engagements financiers. Ce sont les situations propices au mimétisme qui déclenchent les ruées sur les réserves de change des pays attaqués. Les vecteurs principaux du mimétisme sont les agences de notation, dont les performances en matière d'anticipation des crises sont décevantes. En dégradant progressivement les banques après le déclenchement de la crise et au fur et à mesure qu'elle se développe, les agences de notation suivent le marché au lieu de le guider. Comme les participants suivent les indications des

agences, il se forme une dynamique circulaire qui est à l'origine des allers et retours destructeurs des capitaux à court terme.

Tant que les informations pertinentes pour détecter la formation des conditions propices aux crises de liquidité ne sont pas réunies, ce qui présuppose une prise de conscience politique des conséquences de la globalisation financière que rien ne laisse présager, il faut trouver les moyens de limiter les crédits à court terme imprudents des banques internationales. Dans les cinq pays asiatiques en crise, l'aller et retour des flux de capitaux à court terme a dépassé 10% du PIB. De telles perturbations n'ont rien à voir avec les évolutions des fondamentaux économiques, mais elles sont plus que suffisantes pour détruire le marché des changes des pays attaqués.

Les retrats les plus meurtriers sont les dépôts interbancaires à court terme pratiqués par les banques internationales et la coupure des lignes de crédit. Ils provoquent un étranglement du crédit, suivant immédiatement la surabondance de prêts, ce qui entrave les paiements internationaux des pays concernés et retarde les entrées de devises consécutives à l'effondrement des taux de change.

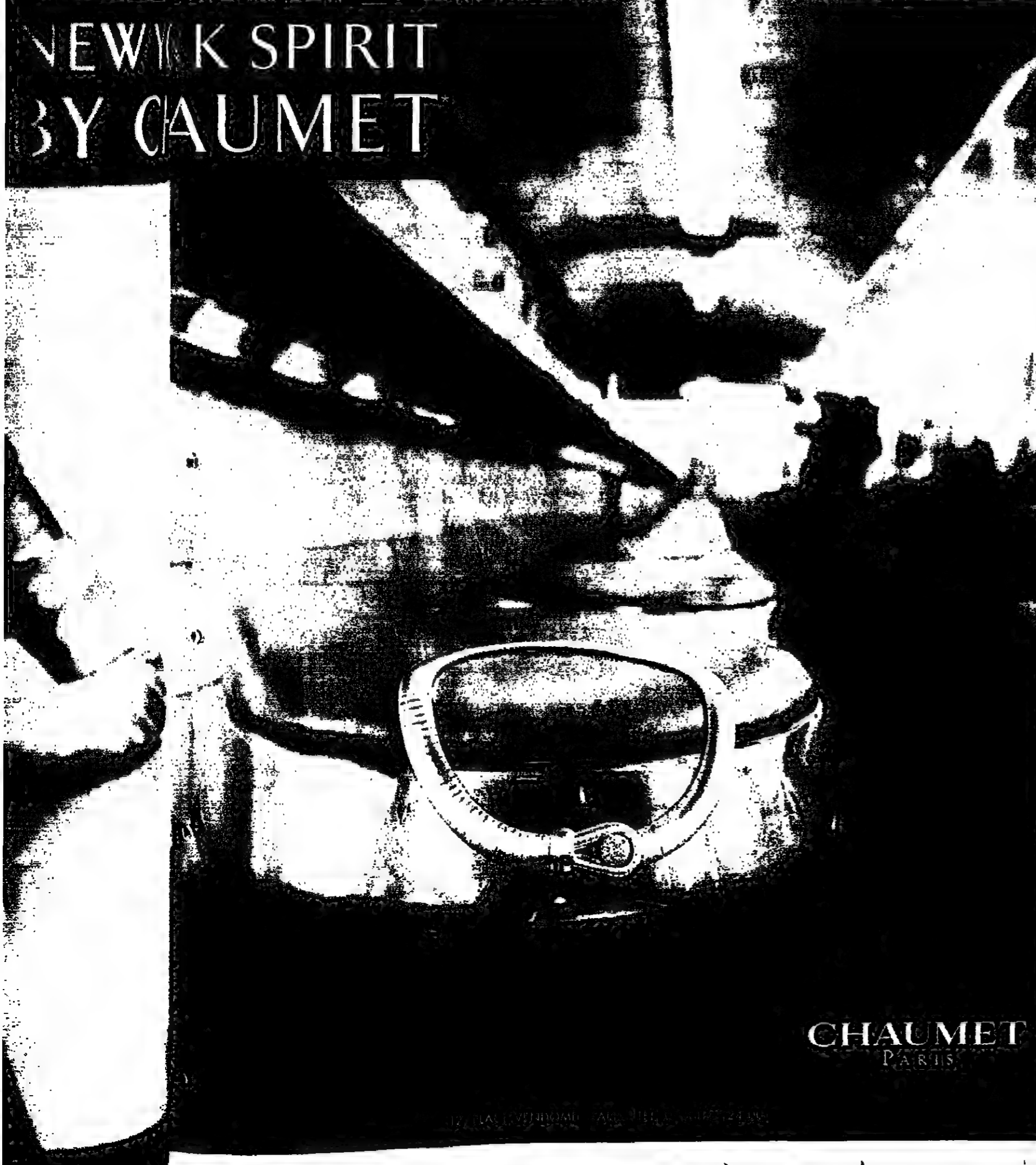
Seul un club de banques centrales puissantes peut assumer le rôle ambigu du prêteur en dernier ressort international

L'histoire des crises financières montre à la fois l'impossibilité de se passer d'un prêteur en dernier ressort international et l'impudence des institutions à l'organiser. L'inclination actuelle à confier par défaut ce rôle au FMI est la pire attitude concevable. C'est confondre la direction des restructurations financières et des ajustements macroéconomiques, pour laquelle le FMI est particulièrement compétent, avec le traitement à chaud des crises de liquidité, pour lequel il est particulièrement inadapté.

En effet, prêter en dernier ressort n'est pas un acte contractuel. C'est une intervention monétaire souveraine qui n'est pas accomplie dans l'intérêt des pays débiteurs, mais dans celui de la continuité des paiements internationaux. C'est une intervention qui implique des ressources illimitées, c'est-à-dire non prédéterminées, une action qui doit se produire avant la contagion déclenchée par la crise de liquidité, et non après, et qui doit demeurer incertaine, et surtout non négociée. Bref, c'est par nature un rôle qui est opposé à la structure et à la finalité du FMI.

Seul un club de banques centrales puissantes peut assumer le rôle ambigu du prêteur en dernier ressort international. Ce club existe : c'est le comité des banquiers centraux, rassemblés à Bâle sous l'égide de la BRI (Banque des règlements internationaux). Supposons, par exemple, que la Réserve fédérale et la Banque du Japon soient intervenues conjointement dans le marché du won coréen. Elles auraient dû ensuite échanger ces créances à risque sur la Corée contre des avoirs sur le FMI, parce que des banques centrales intervenant en qualité de prêteur en dernier ressort ne doivent pas prendre de risques de crédit. Le signal donné au marché aurait été puissant, et la crise de liquidité sans nul doute stoppée net. Le coût global de la crise financière aurait été sensiblement réduit et l'action ultérieure du FMI considérablement facilitée.

Michel Aglietta est professeur à l'université Paris-X-Nanterre, conseiller scientifique au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) et membre du Conseil d'analyse économique.



L'ouverture du marché de l'électricité en débat

Le projet de loi fixant les modalités de la libéralisation est jugé trop centralisateur par la CFDT

LE MINISTÈRE de l'Industrie a mis au point un projet de loi sur la future « organisation électrique française », qui a fait sursauter les syndicats d'EDF en raison de son aspect « centralisateur ». Il devrait encore plus étonner la direction de l'entreprise, qui n'était pas, mardi 31 mars, en possession de ce texte, présenté officieusement le même jour au Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Ce document est la première mouture du projet de loi qui doit intégrer dans le droit français l'ouverture partielle à la concurrence du marché de l'électricité, prévu dans une directive européenne de juin 1996. L'ouverture elle-même devant intervenir à partir de février 1999, le projet de loi sera discuté au Parlement à l'automne 1998, une concertation étant menée d'ici là, notamment dans les régions par l'intermédiaire des préfets.

La rédaction de ce projet, « alors que la concertation officielle débute à peine », a surpris la CFDT. Elle s'en est expliquée dans un long communiqué qui relève aussi la brièveté du texte actuel - neuf ar-

cles au total -, renvoyant de nombreux sujets de fond à des décrets d'application.

Ce qui a le plus choqué les personnes ayant eu accès à ce document est qu'il prévoit une « sur-administration » du système : le ministre chargé de l'énergie détiendra tous les pouvoirs, y compris celui de réguler le secteur, mission qui aurait pu être confiée à une autorité indépendante. La crainte est aussi qu'EDF, qui tente de s'aligner sur les pratiques commerciales des entreprises privées, n'ait plus aucune marge de manœuvre.

Le projet de loi prévoit que l'Etat ne fixera pas seulement le prix payé par le client, ce qui est normal pour un service public, mais aussi les prix auxquels s'effectueraient les transactions entre les producteurs, le gestionnaire du réseau et les distributeurs. Autre sujet d'interrogation : le souhait, maintes fois exprimé par EDF, de se diversifier est totalement écarté par le texte actuel.

Anne-Marie Rocca

Vincent Bolloré met un terme à la cohabitation douce avec Martin Bouygues

Le nouvel actionnaire du groupe s'est abstenu de voter les comptes

Après avoir écrit aux administrateurs le 27 mars, Vincent Bolloré s'est abstenu, lors du conseil d'administration du groupe réuni le 31 mars,

d'approuver les comptes de l'exercice 1997. Il conteste les méthodes comptables et surtout la stratégie de Bouygues. Il souhaiterait une ces-

sion rapide des télécommunications. L'offensive de M. Bolloré a rassoudé le reste des administrateurs derrière Martin Bouygues.

LA COHABITATION douce entre Martin Bouygues et Vincent Bolloré est achevée. Entamée en décembre par l'entrée « amicale » du PDG de Bolloré Technologies dans le capital du groupe de Bouygues de près et n'aurait pas obtenu auprès du groupe toutes les réponses et les informations à ses questions. La manière, néanmoins, a irrité bon nombre d'administrateurs, proches de Martin Bouygues comme extérieurs, qui y ont vu une manœuvre de déstabilisation.

Derrière la contestation des comptes, c'est la stratégie même de Bouygues qui est en cause. Depuis plusieurs semaines, on doute à haute voix chez Bolloré de la capacité bénéficiaire réelle de Bouygues. Malgré un bénéfice de 735 millions de francs en 1997, en hausse de 14,5 % par rapport à l'année précédente, pour 91 milliards de francs de chiffre d'affaires, le groupe ne paraît pas, aux yeux de M. Bolloré, suffisamment armé pour financer six métiers - BTM, routes, immobilier, gestion de services collectifs, audiovisuel et

Plus qu'un avertissement, il s'agissait selon des proches de

telécommunications - Selon lui, l'équilibre serait maintenu grâce à un lissage des risques encourus. Deux secteurs sont sur la sellette : le BTM et les télécommunications. Pour se conformer aux normes comptables internationales (IAS), le groupe Bouygues a modifié au premier semestre ses méthodes de calcul, ce qui lui permet de dégager une plus-value de 204 millions de francs. A-t-il profité de ces changements pour minorer ses engagements et limiter ses provisions, comme on le suggère chez Bolloré ? Bouygues répond que ses risques sont plus limités qu'auparavant. Plus de 40 % de son activité est désormais à l'international et comme tous ses concurrents, le groupe se fait payer au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur ces grands chantiers internationaux.

ÉLÉMENTS NOUVEAUX

Mais ce sont les télécommunications qui inquiètent le plus l'entourage de M. Bolloré, qui souhaite une cession rapide de cette activité. Bien qu'en forte croissance, elle accuse un déficit de 300 millions de francs et est très gourmande en capitaux. « Bouygues peut-il faire du téléphone mobile sans faire du téléphone fixe ? A-t-il les moyens d'assumer le développement des deux ? », s'interroge un proche de M. Bolloré.

« Nous n'avons pas attendu Vincent Bolloré pour nous poser ces questions. Le développement du téléphone fait régulièrement l'objet de débats au conseil. Pour le mo-

ment, nous sommes en ligne avec nos prévisions », observe un administrateur. Dans son communiqué final, le groupe souligne que l'entrée de la STET, l'opérateur italien, dans le capital de BDT (holding de tête du pôle communication) lui a rapporté 623 millions de francs et lui a ainsi donné les moyens de financer le développement de cette activité.

Les métiers de Saur-Cise (eau, déchets) qui ont enregistré une croissance de 51 % du résultat d'exploitation à 1,6 milliard de francs et ceux de l'audiovisuel ne soulèvent aucune difficulté. « Vincent Bolloré a tellement peur que Martin Bouygues vende TF1 qu'il ne pose aucune question sur le sujet », persiste un autre administrateur du groupe.

Loin d'avoir ouvert une brèche, les hostilités déclenchées par M. Bolloré paraissent avoir ressoudé le conseil d'administration, qui n'a pas toujours été aussi unanime autour de M. Bouygues. Le PDG de Bolloré technologies poursuivra-t-il son offensive ? Sans éléments nouveaux, il a l'intention de ne pas ratifier les comptes lors de l'assemblée générale du groupe en juin. Il s'est donné dix-huit mois pour changer la stratégie de Bouygues, le pousser à vendre des activités et tenter de récupérer les actifs qui l'intéressent. Cette tactique ne peut être que d'influence : M. Bolloré n'a pas les moyens, pour l'instant, de prendre le pouvoir chez Bouygues.

Martine Orange

Voici le 1^{er} indice boursier regroupant 50 des plus belles valeurs européennes :

EURO STOXX 50

Voici le 1^{er} placement qui vous permet de profiter de ses performances :

EUROCAP 50 de Cortal

CORTAL

Cortal lance Eurocap 50, le 1^{er} FCP indexé sur le nouvel indice boursier Dow Jones Euro Stoxx 50.

Renseignez-vous au 0 800 10 15 20

Les politiques publiques en faveur de la marine marchande jugées inefficaces

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre de l'équipement, des transports et du logement, est en possession depuis quelques semaines d'un rapport rédigé par le Commissariat général du Plan sur les politiques suivies par les gouvernements successifs à propos de la marine marchande. Le ministre, qui devrait annoncer mercredi 1^{er} avril devant l'Assemblée générale du Comité central des armateurs de France (CCAF) les mesures de relance arrêtées quelques heures auparavant par le comité interministériel de la mer, ne manquera pas d'y faire allusion. Car le document, encore confidentiel, après avoir souligné le « déclin de la flotte française depuis vingt ans en dépit de la croissance des échanges internationaux », estime que les politiques menées en la matière « ont été partielles et inefficaces ».

Le Commissariat du Plan - au terme d'un examen exhaustif de l'ensemble des politiques publiques dans le domaine maritime pour le compte de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques - constate que les armements français « sont en général très peu présents dans les grandes alliances stratégiques mondiales », où dominent groupes asiatiques, scandinaves, anglo-néerlandais, allemands ou américains. La rentabilité des entreprises est faible, les investissements dans la plupart des cas très coûteux et la concurrence exacerbée.

Pour les experts, une politique intelligente doit « éviter, dans les négociations internationales, une déreglementation excessive des normes afin de soutenir de manière implicite le pavillon français [plus cher que d'autres] et participer au mouvement spontané d'assainissement du marché ». Il faut compenser le surcoût du pavillon national afin d'éviter la

cession des navires à des sociétés offshore ou de complaisance (parfois contrôlées par les armateurs français eux-mêmes) et renforcer la solidarité entre exportateurs, importateurs et armateurs nationaux. Selon le jugement du Plan, « ces objectifs ne sont pas, dans les conditions actuelles, remplis ».

DÉPENSES DE 4,15 MILLIARDS

Pour ne prendre qu'un exemple, la libéralisation du cabotage européen depuis un an s'effectue « sans une harmonisation préalable des conditions d'exploitation, notamment et surtout en matière de sécurité... ce qui entraîne des distorsions de concurrence ». Ce phénomène risque de se manifester de façon aiguë sur les lignes de Corse à partir de 1999.

En additionnant tous les dispositifs (subventions, allègements de charges sociales, aides fiscales, crédits d'Etat pour le régime social spécifique des marins) en vigueur en 1997 - y compris le système de décapitalisation des quillots supprimé dans la loi de finances de 1998 - le Commissariat du Plan aboutit à une dépense publique totale en faveur de la marine marchande de 4,15 milliards de francs. En regard, le seul surcoût supporté par les quelque 110 navires directement affrontés à la concurrence internationale est chiffré à 337 millions, dont 85 pour les navires pétroliers, 84 pour les porte-conteneurs et 45 pour les ferries. Le Commissariat prône un effort accru de l'Etat pour alléger les charges patronales sur les marins naviguant dans des conditions de concurrence internationale totale. Cet effort, chiffré à environ 105 millions de francs par an, améliorerait sensiblement la compétitivité des entreprises.

François Grosrichard

Air France va négocier les 35 heures

JEAN-CYRIL SPINETTA, président d'Air France, a annoncé le 31 mars que son groupe allait négocier les 35 heures pour le personnel au sol (35 000 salariés dont 5 000 cadres), en suivant une démarche originale. Début avril, les dix principaux centres de résultats constitueront des groupes de projet pour dresser un état des lieux avec l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. Avant l'été, Air France organisera des assises sur le temps de travail. Les négociations démarreront en septembre pour aboutir avant fin 1998.

صندوق من الاصل

Plus de 300 journaux expriment la pensée de l'extrême droite

Une demi-douzaine de titres associant anticommunisme et négationnisme sont vendus en kiosque. Leur diffusion stagne, mais ils s'ajoutent à une galaxie de publications diffusées par voie postale ou militante, de la revue « Lectures françaises » au fanzine skinhead « Eostre »

PLUS DE TROIS CENTS publications sont à mettre à l'actif de l'extrême droite française. Représentatifs de tous les courants - des nationaux-catholiques aux néo-nazis, des monarchistes aux négationnistes, des catholiques intégristes à certains cercles celtodruïques -, ces journaux ou bulletins sont distribués par abonnement et surtout par voie militante. Toutefois, la France est le seul pays d'Europe occidentale où autant de journaux d'extrême droite sont en kiosque. *Minute*, *National-Hebdo*, *Rivarol*, *Monde et Vie*, *L'Action française* et *Présent* offrent des particularités communes. Surtout diffusés par abonnement, ils ont peu de visibilité, ne cachent pas leur anticommunisme, leur xénophobie et leur antisémitisme, vouent aux gémonies les francs-maçons et soutiennent, de manière avouée ou non, le Front national.

Le parti présidé par Jean-Marie Le Pen n'édite officiellement que quelques titres. Dirigée par Bruno Mégret, *Identité* est une revue théorique au rythme de parution irrégulier. *Français d'abord ! La Lettre de Jean-Marie Le Pen* est la seule publication à exprimer la position officielle du parti. Elle a son corollaire « jeune », *Agr*, destiné aux militants du Front national de la jeunesse (FNJ). Distribué surtout auprès des cadres du parti et à la presse, *Français d'abord !*, bimensuel d'une douzaine de pages imprimées en quadrichrome par l'une des usines du géant canadien Quebecor, a une diffusion restreinte.

Certaines fédérations locales du Front possèdent aussi leur organe de presse, comme les Bouches-du-Rhône ou le Var. Dans ce département, le journal *Le Patriote*

du Var fut même diffusé en kiosque jusqu'en 1995, date de l'assassinat de son directeur, Jean-Claude Poulet-Dachary, qui en était aussi l'unique rédacteur.

Vedette de la presse d'extrême droite, *Minute* se définit comme favorable à l'Algérie française et « anti-gaulliste », lors de sa création en 1962. Jean-Marie Le Pen s'y occupa de publicité. Le journal se vint aujourd'hui à l'unification de toutes les droites et joue le rôle de passerelle entre le Front et la droite classique. Il est passé entre les mains de plusieurs propriétaires dont l'industriel Yves Monteny, adhérent au Club de l'Horloge, puis Serge Martínez, à l'époque membre du comité central du Front. *Minute* est tombé en 1993 dans l'escarcelle de Gérard Penciolielli, ancien dirigeant d'Ordre nouveau devenu homme de presse, qui contrôle aussi des lettres d'information comme *France-Maghreb*, *La Lettre de Magazine-Hebdo* - héritage du journal homonyme lancé par Alain Lefebvre - et *Enquête sur l'Histoire* (*Le Monde* du 31 mars).

Populiste, *Minute* a atteint 200 000 exemplaires dans les années 60, mais a chuté depuis. Actuellement, l'hebdomadaire politiquement incorrect, ainsi que le proclame son sous-titre, tire à 50 000 exemplaires ; sa vente moyenne en kiosque s'établissait à 22 000 exemplaires en 1997, pour un nombre d'abonnés du même ordre.

L'hebdomadaire *National-Hebdo* est, quant à lui, très proche du Front national en dépit de ses dénégations. Il est domicilié à la même adresse et son capital est contrôlé par le parti à hauteur de

40 %. Son premier numéro a paru en 1984, à l'occasion des élections européennes. D'abord sous-titré « Journal officiel de Jean-Marie Le Pen », il devient ensuite « Journal officiel du FN » avant de cesser toute référence explicite, gagnant ainsi plus de liberté rédactionnelle, notamment en matière de négationnisme. Pour le polito-

« Présent » et l'Etat

Comme *La Croix* et *L'Humanité*, *Présent* a bénéficié jusqu'en 1996 du « fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publiées », une des aides financières de l'Etat à la presse. Mais elle ne lui a pas été versée régulièrement, l'Etat s'étant fondé sur un nombre de parutions inférieures à la norme annuelle pour la lui verser, au début des années 90.

Le tribunal administratif de Paris a donné gain de cause au quotidien. Mais la forte augmentation de son prix de vente l'an dernier (*le Journal est vendu 15 francs l'exemplaire*) l'a exclu du champ de la loi. En 1996, l'Etat avait versé environ 600 000 francs à *Présent*.

Nef de saint Jean de la Grande Loge nationale française. *National-Hebdo* ne délivre pas ses chiffres de diffusion : sa vente en kiosque est de 9 500 exemplaires en moyenne, les abonnements du même ordre. *L'Action française* et *Rivarol* soutiennent aussi le Front national en tant que « journaux amis ». L'ancien quoti-

dien fondé par Charles Maurras, devenu bimensuel lors de sa réapparition après guerre, subit la triple influence des catholiques intégristes de M^{re} Lefebvre, des traditionalistes et du parti de Jean-Marie Le Pen. Incarné par Pierre Pujol, son directeur, il vend environ 600 exemplaires en kiosque et dispose de plusieurs centaines d'abonnés pour un tirage de l'ordre de 5 000 exemplaires.

Rivarol a été créé en 1951 pour réhabiliter les hommes de Vichy. Il s'est radicalisé dès 1962 en publiant des articles négationnistes de Paul Rassinier, puis ceux de Robert Faurisson. Cet hebdomadaire « de l'opposition nationale et européenne », qui manifeste à la fois « sympathie » et « soutien critique » au Front national, a fait de l'antisémitisme et du négationnisme ses fers de lance, comme en témoigne sa rubrique baptisée « Chronique exterminationniste ».

L'Association des amis de *Rivarol* est présidée par le journaliste et historien Jean-François Chiappe, coanimateur de l'émission « Questions pour l'histoire » de France Inter. Toutefois, ce journal, dirigé par Camille-Marie Galic, et qui a pour sésame les *Ecrits de Paris*, ne vend que quelques centaines d'exemplaires en

sa diffusion totale n'excède pas 2 000 exemplaires, abonnements compris, en dépit d'un tirage beaucoup plus élevé.

D'autres journaux comme *Monde et Vie*, bimensuel catholique d'opposition nationale, et surtout *Présent* sont aussi vendus en kiosque. *Présent* revendique ses origines de quotidien national-catholique et son indépendance vis-à-vis du Front. Il a été fondé en 1982 par Bernard Antony, député européen du Front, l'écrivain traditionaliste Jean Madiran et François Brigneau, exclu depuis.

Rédigé par une quinzaine de journalistes, où se mêlent divers courants de l'extrême droite, *Présent* a résisté à la concurrence du *Français*, lancé en 1994 par des proches de Bruno Mégret, avec l'aide financière d'une banque arabe à capitaux syriens, et disparu un an plus tard. Jean-Marie Le Pen a lui-même expliqué lors d'une rencontre avec la rédaction de *Présent* qu'il « n'y avait pas beaucoup d'occasions d'être en désaccord ». Le quotidien d'extrême droite diffuse, vente au numéro et abonnements compris, 10 000 exemplaires.

Yves-Marie Labé

La création d'une section syndicale à « Minute » sème l'émoi à FO

LA CRÉATION d'une section syndicale FO, par quatre ou cinq journalistes - dont Eric Lafitte, fils d'un journaliste connu de la presse d'extrême droite -, au sein de l'hebdomadaire *Minute*, a provoqué le trouble dans la Confédération de Marc Blondel. Cette information révélée par *Libération* le 28 mars - jour de la manifestation contre le Front national d'où FO était absente - soulignait en contrepoint la timidité avec laquelle la direction de FO dénonce les thèses de l'extrême droite. Ausubert, Claude Janet, numéro deux de l'organisation, et Jean-Claude Mailly, bras droit de Marc Blondel, se sont dépêchés à la manifestation parisienne.

Dès samedi, l'union départementale FO de Seine-Saint-Denis exprimait son « inquiétude », rappelant que « l'hebdomadaire Minute, qui est un vecteur de haine et d'intolérance, ne peut en aucune façon être respectabilisé par le label FO » et exigeait qu'« un démenti public soit apporté ». La fédération FO des PTT affirmait, lundi 30 mars, que « l'extrême droite et son parti phare le Front national se situent aux antipodes des valeurs républicaines et humanistes défendues par FO-PTT ».

Portée devant le bureau confédéral de FO, l'affaire a entraîné une double réaction. Dans un communiqué, la centrale signale qu'« elle ne sera pas victime de manipulations et ne répondra pas à la provocation ». Estimant que « FO, de par sa tradition et sa pratique, est absolument étrangère aux thèses racistes, xénophobes et antisémites du Front national », elle « rejette la campagne actuelle qui, par amalgame, laisse entendre qu'il y aurait des relations entre la Confédération ou certains de ses responsables et les milieux d'extrême droite ». Par ailleurs, elle « diligente une enquête » sur l'adhésion de journalistes de *Minute* au Syndicat général des journalistes FO (SGJ-FO).

Responsable de ce dernier, Tristan Malie, convoqué le 31 mars par Marc Blondel, a indiqué que des journalistes de *Minute* étaient confrontés à des « problèmes, tels que non-paiement du treizième mois et de la prime d'ancienneté ou refus de la direction d'organiser des élections de délégués du personnel » et qu'ils se sont adressés, « comme l'importe tout salarié », au SGJ-FO, « qui a pris leur défense ».

Alain Beauve-Méry

Fantôme va déposer son bilan

PILIER français des images en trois dimensions (3D) depuis douze ans, la société Fantôme, dirigée par Georges Lacroix, devrait prochainement déposer son bilan au tribunal de commerce de Nanterre. Le passif de l'entreprise avoisnerait 20 millions de francs. N'ayant pas réussi à concrétiser rapidement des projets en cours de financement, l'auteur des « *fabrics géométriques* » et d'« *insectors* », une série vendue dans 160 pays, pourrait disparaître.

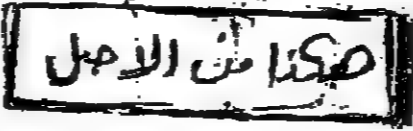
Dans une lettre ouverte adressée à Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, Georges Lacroix demande clairement à être subventionné par l'Etat. Il affirme que « ces dernières années l'ignorance par les pouvoirs publics du potentiel de ce secteur a conduit à la disparition de plusieurs entreprises et à la reprise par d'autres pays plus entrepreneurs de projets innovants développés en France ». Et il détaille : « Le logiciel d'animation 3D Explorer développé par l'INA et Thomson a été revendu à Wavefront aux Etats-Unis ; le logiciel 2D *Tic-Tac-Toon* a été cédé à Toon Boom au Canada, de nombreux films imaginés à base de nouvelles technologies connaissent de véritables difficultés de financement et certains projets ont dû être abandonnés ».

Appuyé par une dizaine de sociétés du secteur (dont Buf Compagnie, Duran Dubois, Ex Machina, Medialab, l'Usine à images), le fondateur de Fantôme compte présenter aux pouvoirs publics une plateforme de revendications visant à développer le secteur des technologies de l'image. Très concrètement, Georges Lacroix demande

des aides supplémentaires du Centre national du cinéma (CNC), le développement de sociétés de capital-risque spécialisées, un engagement plus important des chaînes de télévision ainsi qu'un coup de pouce plus réel de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IF-CIC). Pour qu'à l'avenir les étudiants formés à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, à Paris-VII, ou à Supinfocom, à Valenciennes, ne soient pas, selon lui, obligés de s'expatrier pour trouver du travail.

N. V.

The advertisement is a dark, textured poster with a grainy, high-contrast aesthetic. At the top, there is a circular logo with the word 'Lafayette' in a stylized script. Below it, the text 'SEM-AINE FANTASTIQUE' is written in large, bold, white capital letters. Underneath that, 'DERNIERS JOURS' is written in a similar but smaller font. The central focus is a large, white percentage '15%' with a smaller '5%' inside the '1'. Below the percentage, the word 'SUPPLEMENTAIRES' is written in a smaller, white, sans-serif font. At the very bottom, there is a dark horizontal band with white text: 'SUR DES CENTAINES D'ARTICLES SIGNALÉS EN MAGASIN'. The overall background is a mix of dark and light grey tones with some faint, illegible text and patterns.



AFFAIRES

INDUSTRIE
DELSEY : le fabricant de bagages est sur le point d'être cédé par l'équipementier automobile Bertrand Faure...

SERVICES
FAUCHON : Laurent Adamowicz, le reprenneur de l'épicerie de luxe, a déposé, mercredi 1er avril, son tour de table...

ESPRIT TELECOM : l'opérateur a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat, qui vient de geler le préfixe téléphonique qui lui a été attribué...

DASSAULT ELECTRONIQUE : le groupe français et l'américain IBM ont cédé leur filiale commune de services informatiques CR2A-DI...

SOFRES : les enquêteurs téléphoniques de l'institut de sondage de la Sofres sur le site de Montrouge (Val-de-Marne) ont été entamés, mardi soir, une grève avec occupation des locaux...

FINANCE
CREDIT LYONNAIS : le commissaire européen a reçu l'avis de la Commission, mardi 31 mars, pour adresser une lettre à l'Etat français lui demandant un délai d'un mois pour communiquer à Bruxelles un dernier plan de restructuration de la banque publique...

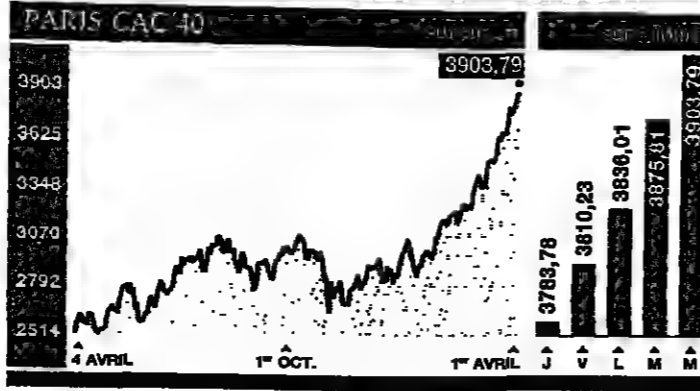
BANQUES JAPONAISES : les 19 grandes banques japonaises vont passer la somme record de 10 000 milliards de yens (75 milliards de dollars) de provisions sur leurs encours douteux au titre de l'exercice achevé fin mars, affirme, mercredi 1er avril, le quotidien économique Nihon Keizai.

RESULTATS
COGEMA : le groupe nucléaire a accru son bénéfice net de 6,6 % en 1997, à 1,042 milliard de francs, malgré un chiffre d'affaires en baisse de 5,1 %, à 32,6 milliards.

MOSSLEY : le groupe de filature a réalisé un chiffre d'affaire consolidé de 882 millions de francs en 1997, en hausse de 30 %. Le résultat net est passé d'une perte de 24 millions en 1996 à un bénéfice de 19,1 millions en 1997.

BANQUES POPULAIRES : le résultat net part du groupe de la banque coopérative, qui vient de lancer une OPA sur Natexis, a progressé de 13,2 % en 1997, à 2,2 milliards de francs. Le résultat brut d'exploitation de la banque s'élève à 7,3 milliards de francs, ce qui place le groupe « au quatrième rang des exploitations bancaires domestiques », affirme son président, Jacques Delmas-Marvallet.

Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde », www.lemonde.fr



Principaux écarts au règlement mensuel

Tableau à double colonne montrant les hausses et baisses de divers indices boursiers.

LES PLACES BOURSIERES

PARIS

HÉSITANTE à l'ouverture, la place parisienne a franchement opté pour la hausse à la mi-journée. A midi, l'indice CAC 40 était en hausse de 0,73 %, à 3 904 points.

TOKYO

LA PREMIERE SEANCE de la nouvelle année fiscale, qui coïncidait avec le lancement de la réforme des marchés financiers japonais, s'est déroulée dans une ambiance morose.

NEW YORK

LE PRINCIPAL indicateur de Wall Street a terminé la séance de mardi en hausse de 17,69 points (+0,20 %), à 8 799,80 points.

FRANCFORT

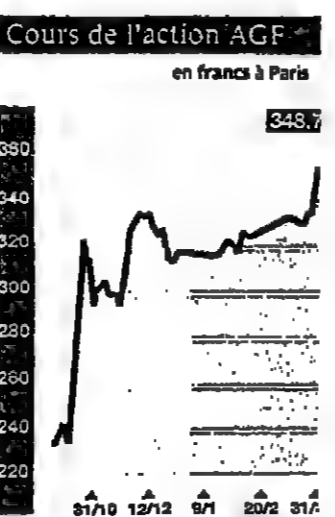
LES PRISES de bénéfice pesaient sur le marché francfortois, mercredi 1er avril. Dès le début des transactions informatisées, l'indice Dax perdait 0,1 %, à 5 091,93 points.

LONDRES

RASSURÉE en fin de journée par la bonne performance de Wall Street, après avoir oscillé entre gains et pertes pendant une grande partie de la séance, la Bourse de Londres a terminé mardi sur une légère hausse de 0,34 %, à 5 932,2 points.

Valeur du jour : les AGF retrouvent la faveur des boursiers

LE TITRE AGF est très entouré depuis plusieurs séances. Après 5,6 millions de titres échangés lundi 30 mars, 3,3 millions d'actions ont encore changé de mains au cours de la séance du mardi 31 mars.



ment apprécié depuis la période de lancement des OPA, de même que les actions des sociétés financières. Les seules valeurs d'assurances européennes ont progressé de 3,6 % depuis fin octobre 1997.

Et lorsque l'assureur allemand a lancé, le 17 novembre 1997, une contre-offre face à celle de l'assureur italien Generali du 13 octobre, aucun analyste n'avait alors estimé que ce prix était sous-évalué.

Au stade actuel, « sur la base de la liquidité du titre, qui semble forte, et d'une valorisation actuelle d'environ 60 milliards de francs, on peut penser que les AGF pourraient réintégrer l'indice CAC 40 à l'issue de l'opération », estime Danny Jacques et Thomas Fossard, analystes financiers chez BNP Equities.

MONNAIES

Dollar : la devise américaine continuait d'être ferme face aux monnaies européennes, mercredi 1er avril. Dès le début des transactions interbancaires, elle s'échangeait à 6,1906 francs et 1,8472 deutschemark, contre respectivement 6,19 francs et 1,8470 deutschemark mardi dans les derniers échanges entre banques.

Tableau des cours de change pour diverses monnaies (Dollar, Yen, Livre, etc.).

Taux d'intérêt (%)

Tableau des taux d'intérêt pour différents pays et échéances.

Matif

Tableau des cours des matières premières (Or, Pétrole, etc.).

Marché des changes

Tableau des devises et des marchés des changes (Allemagne, Autriche, etc.).

Indices boursiers

Tableau des indices boursiers européens et mondiaux.

ÉCONOMIE

Les prix du pétrole repartent à la baisse

LES RÉDUCTIONS de production de pétrole décidées lundi 30 avril dans la nuit lors de la réunion extraordinaire de l'OPEP à Vienne ont fortement déçu le marché. Les prix sont repartis à la baisse mardi : le Brent est revenu à 14,27 dollars contre 14,79 dollars en clôture lundi soir.

ÉTATS-UNIS : la Réserve fédérale a laissé ses taux inchangés, mardi 31 mars, lors de la réunion de son comité monétaire.

INDONÉSIE : pays donateurs et organisations internationales doivent se réunir, mercredi 1er avril à Washington, pour évaluer les besoins urgents de l'Indonésie en matière d'importations de nourriture.

THAÏLANDE : la banque centrale a renforcé, mardi 31 mars, les mécanismes de provisions obligatoires des banques commerciales conformément aux demandes du Fonds monétaire international.

GRANDE-BRETAGNE : le chancelier de l'Échiquier, Gordon Brown, a exclu, mardi 31 mars, toute mesure de coup de frein pour faire baisser la livre sterling, à son plus haut niveau depuis près de dix ans face aux principales devises monnaies européennes (lire page 21).

YOUGOSLAVIE : le dinar a été fortement dévalué, le cours officiel passant à 6 dinars pour 1 deutschemark, contre 3,5 auparavant. Le cours s'avait été fixé à 3,3 pour 1 deutschemark en novembre 1995. Le taux d'inflation pour 1997 avait été supérieur à 20 %, et le dinar avait perdu environ 50 % de sa valeur au marché noir.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : la Banque nationale a racheté, mardi 31 mars, sur les marchés financiers « des centaines de millions de deutschemarks » pour stopper une montée rapide de la couronne tchèque par rapport à la monnaie allemande.

RUSSIE : le gouvernement de la banque centrale, Sergéï Dubinin, a estimé, mardi 31 mars, que le rouble doit être légèrement dévalué en ligne avec l'inflation afin d'aider les exportateurs.

CORÉE DU SUD : le pays a enregistré un excédent commercial de 3,74 milliards de dollars en mars, portant l'excédent commercial à 8,6 milliards de dollars (45 milliards de francs) pour les trois premiers mois de l'année.

FRANCE : l'Assemblée nationale a adopté, mardi 31 mars en deuxième lecture, par 294 voix contre 244, le projet de loi Aubry sur les 35 heures.

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi matin, un amendement au projet de loi DDOEF prolongeant de six mois le régime de la déduction fiscale au titre de l'immobilier locatif en assouplissant les conditions qui avaient été proposées par le gouvernement.

Les mesures nationales de précaution contre la maladie de la « vache folle » seront maintenues contrairement à la proposition de la Commission de Bruxelles, a fait savoir mardi le ministre de l'Agriculture (lire page 4).

NOMINATIONS

BNP : Bernard Lenoée, directeur des ressources humaines et Alain Moynot directeur des réseaux France, ont été nommés directeurs généraux adjoints.

DEVANLAY : Jean-Jacques Devanlay, ancien président d'Optorg et ancien président du Printemps, a été nommé PDG du groupe textile Devanlay, en remplacement de Léon Cligman, qui vient de le vendre au distributeur suisse Maus Frères.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 1^{er} AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation. Lists various French stocks like BNP, CCL, Renault, etc.

CAC 40
+0,59%
Dernier cours : 3898,81

Table of international stock markets including London, Frankfurt, Zurich, and others, with columns for index, change, and volume.

Table of foreign exchange rates (VALEURS ÉTRANGÈRES) for various currencies like the Dollar, Mark, and Swiss Franc.

COMPTANT

Table of bond yields (OBLIGATIONS) for various maturities and issuers.

Table of French stocks (ACTIONS FRANÇAISES) including companies like Air France, Bouygues, and others.

Advertisement for Volkswagen Golf with the headline 'Nouvelle Golf. Et si c'était la voiture que tout le monde attendait?' and an image of the car.

Table of foreign exchange rates (VALEURS ÉTRANGÈRES) for various currencies like the Dollar, Mark, and Swiss Franc.

SECOND MARCHÉ

Table of second market transactions for various French stocks.

Table of French stocks (ACTIONS FRANÇAISES) including companies like Air France, Bouygues, and others.

Table of international stock markets including London, Frankfurt, Zurich, and others.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market transactions for various French stocks.

HORS-COTE

Table of off-market transactions for various French stocks.

SICAV et FCP

Table of SICAV and FCP funds including various investment vehicles.

Table of French stocks (ACTIONS FRANÇAISES) including companies like Air France, Bouygues, and others.

Table of international stock markets including London, Frankfurt, Zurich, and others.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market transactions for various French stocks.

HORS-COTE

Table of off-market transactions for various French stocks.

BRED BANC

Table of BRED bank products and services.

CRÉDIT AGRICOLE

Table of CREDIT AGRICOLE bank products and services.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of LEGAL & GENERAL bank products and services.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Table of SOCIÉTÉ GÉNÉRALE bank products and services.

les mystères

Handwritten text in Arabic script: 'سكيا في الامال'

A Brest, le Conservatoire botanique national est l'arche de Noé des plantes menacées

Plus de mille végétaux ont trouvé refuge dans les serres bretonnes

En 1995, une énorme synthèse de plus de mille pages sur nos connaissances en matière de biodiversité faisait état de plus de 26 000 espèces

végétales menacées. A Brest, une vingtaine de jardiniers et de botanistes réunis autour de Jean-Yves Lesouëf, protègent plus d'un millier

d'entre elles, appartenant tant au territoire français qu'aux mondes de quelques îles riches en espèces rares.

BREST

de notre envoyé spécial
Concentré sur le pot de fleur qu'il tient à la main, Jean-Yves Lesouëf erre dans le centre de Brest à la recherche de sa voiture. Une tige rachitique émerge du pot. Un cadeau du président de la société botanique de France. « Cette *Karimbolea verrucosa* provient de la zone sèche du sud de Madagascar, où elle a quasiment disparu. Elle fait de ravissantes fleurs aux pétales en forme de lanterne, mais à la puissante odeur d'excrément. » Son véhicule retrouvé, il prend la direction du Conservatoire botanique national (CBN) de Brest - dont il est conservateur - afin de mettre à l'abri son précieux cadeau.

Créé par ses soins en 1975, ce conservatoire - au parc de 23 hectares - est devenu « national » en 1990. Il a une mission unique parmi les six CBN français (Bailleul, Brest, Gap-Charance, Mascarin, Nancy, et Porquerolles) : « Être l'Arche de Noé des plantes menacées du monde », explique ce fils de pépiniériste. Son refuge de la flore en péril, sans exclusive de familles taxinomiques ou de milieux écologiques, présente cependant deux priorités géographiques : le massif armoricain où il est établi - il a la responsabilité de conserver la flore de 12 départements français - et les îles du globe « car la densité des plantes rares et endémiques y est bien plus forte que sur les continents ».

Entre les serres de conservation, leur banque de graines et les quatre serres ouvertes au public en 1993 (consacrées à la flore tropicale et des régions sèches), Brest protège ainsi plus de 1 300 espèces menacées. C'est l'une des plus belles collections au monde. Si certaines plantes sont seulement « vulnérables » ou « rares », car présentes encore à quelques dizaines d'exemplaires dans la nature, d'autres ont complètement disparu.

En 1995, une synthèse de plus de mille pages sur nos connaissances

en matière de biodiversité (*Global Biodiversity Assessment*, Cambridge University Press), coordonnée par Vernon H. Heywood, estimait à plus de 26 000 le nombre d'espèces végétales menacées dans le monde, sur les 230 000 estimées. Si ce chiffre, comme celui du rythme des extinctions naturelles et dues aux activités humaines, provoque un débat parmi les scientifiques, il donne la mesure de l'ampleur de la tâche de conservation à accomplir.

VULNÉRABILITÉ DE L'OR VERT

« Notre travail est une course continuelle contre la montre, et nous la menons sans grands moyens, ce qui nous rend assez philosophe », ironise Jean-Yves Lesouëf. Avec 12 jardiniers pour le parc et les serres, et 8 botanistes et personnels administratifs, largement financés par la ville, pas question de prospections systématiques. Le sauvetage dépend alors du hasard. Hasard des rencontres avec des habitants amoureux de leur environnement, découverte de récits anciens, parfois consignés dans d'obscurs traités naturalistes, aléas des échanges, de plus en plus fréquents, entre jardins botaniques.

C'est ainsi que le genre *Normania* de Madère et des Canaries a été sauvé *in extremis*. Ce genre herbacé possédait deux espèces : *N. triphylla* à Madère et *N. nava* aux Canaries. Invisible depuis plus d'un siècle, *N. triphylla* fut aperçue à Madère en 1991 par le Padre Manuel Nobrega, dans une forêt de lauriers. Ce dernier tenta de protéger ses fruits rouges des pigeons avec un filet. Seuls, deux fruits de cette plante relique purent être sauvés.

Le religieux planta alors les graines d'un des fruits et obtint des plants... qui périrent tous. Le Padre confia alors le fruit restant au conservatoire. A Brest, l'équipe de Lesouëf fit germer les graines et les plantules qui, cette fois, survécurent. Elles ont depuis été multipliées et des graines ont été ex-

pédiées à six jardins botaniques d'Europe, dont celui de Funchal, à Madère. Aucune peste végétale locale ne pourra donc plus rayer l'espèce de la carte du monde.

Le hasard a aussi ses effets pervers. Si plusieurs ensembles biogéographiques sont bien représentés à Brest (notamment ceux d'Europe), leurs pensionnaires feuillus ne reflètent pas nécessairement les priorités internationales en matière de conservation de la biodiversité, concentrée, elle, sous les tropiques. En outre, « le manque de temps et de personnel nous empêche de les étudier et d'en valoriser les usages », constate Jean-Yves Lesouëf.

C'est le cas d'un avocatier sauvage du Chili (*Beilschmeidia berte-rana*) en voie de disparition, qui conviendrait aux zones de culture européennes, pour peu que les agronomes en connaissent l'existence... Au Chili même, cet arbre endémique a été délaissé au profit d'un autre avocatier introduit ! « On peut nous rétorquer que ces études ne sont pas la vocation du conservatoire, mais alors, c'est celle

de qui ? », interroge le conservateur. L'absence de coordination, voire de dialogue, entre les acteurs et les institutions de recherche et de conservation français entraine, aussi, bien d'autres pertes.

En définitive, le mérite principal de ce conservatoire est de faire comprendre au public la vulnérabilité de l'or vert planétaire et surtout de donner du temps aux scientifiques. A l'image de ce que l'on effectue pour du pollen, des racines ou des rameaux, Jean-Yves Lesouëf rêve à présent d'un développement des techniques de cryoconservation. « Cela laisserait, dit-il, le temps aux générations futures de chercheurs de trouver les bonnes solutions de conservation in situ, les techniques pour régénérer ces fragments en plantes entières et les multiplier. » De quoi donner aux hommes, s'ils le désirent vraiment, un délai supplémentaire pour préparer leur réintroduction dans des habitats préservés.

Vincent Tardieu

La « bosse des maths » serait-elle un attribut strictement masculin ?

AU VU du faible pourcentage de femmes œuvrant dans les sciences et la technologie, on pourrait croire que les femmes sont brouillées avec la science. La Commission européenne, associée au Parlement européen, se propose de réfléchir à ce curieux aphorisme à l'occasion des journées qu'elle organise les 28 et 29 avril sur le thème « Femmes et sciences ». Invitées par Edith Cresson, commissaire européen à la recherche, des Européennes, scientifiques et ingénieurs, témoigneront et proposeront des solutions pour améliorer cette situation.

En Europe, les femmes occupent 20 % des postes dans le domaine scientifique et technologique alors qu'elles sont environ 50 % dans les autres secteurs. En France, si le personnel du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) compte 42 % de femmes (en 1996), elles ne forment que 30 % du contingent de chercheurs et ne sont que 14 (8,8 %) à être directrices de recherche de classe exceptionnelle, le plus haut grade proposé par cet établissement.

■ **TÉLÉCOMS** : cinq nouveaux satellites du réseau de télécommunications américain Iridium ont été lancés, dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 mars, de la base californienne de Vandenberg. Ce tir, réalisé à l'aide d'une fusée Delta II de la société Boeing, porte à 58 (dont 56 opérationnels) le nombre des satellites en orbite du futur réseau. Celui-ci doit permettre, fin 1998, de couvrir l'ensemble de la planète grâce à 66 satellites multimédias interconnectés, déployés en orbite basse.

■ **NUCLÉAIRE** : 61 salariés de la société de service informatique CISI, sous-traitante du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), dont elle est issue, ont engagé une action devant les prud'hommes pour obtenir leur intégration au sein du CEA. CISI a été rachetée voilà un an par la Compagnie des signaux, qui a décidé de supprimer une centaine de postes dans ses centres de Grenoble, Bordeaux, Abbeville-Provence et Saclay. Le CEA, qui a proposé 32 reclassements, indique que la situation du reste du personnel fait l'objet d'un examen.

■ **ESPACE** : trois jours après sa mise sur orbite, Spot-4 a commencé à fournir des photos. La première d'entre elles représente une région du Danube, le parc naturel de Gemenc, à 150 kilomètres au sud de Budapest (Hongrie). Ces clichés pris par les caméras HRVIR (Haute résolution dans le visible et l'infrarouge) présentent par rapport aux satellites des générations précédentes un contraste beaucoup plus grand entre l'eau et le reste du paysage. Ces images sont disponibles sur Internet : <http://www.spotimage.fr>.

Le cerveau retrouvé d'Auguste D. première malade du docteur Alzheimer

DES SCIENTIFIQUES de l'Institut Max-Planck de psychiatrie annoncent avoir miraculeusement retrouvé les prélèvements effectués au début du siècle par le docteur Alois Alzheimer sur le cerveau de la première de ses patientes atteinte du mal qui, depuis 1910, porte son nom. Cette découverte confirme la clairvoyance du neurologue allemand, dont le patronyme désigne une maladie neurodégénérative affectant des millions de personnes à travers le monde.

C'est dans les premières années du siècle que le docteur Alzheimer eut l'attention attirée par une forme particulière de démence dont l'une des caractéristiques était de survenir chez des malades relativement jeunes. Après des études médicales à Berlin, Würzburg et Francfort, Alois Alzheimer s'était initié, aux côtés de Franz Nissl, à l'étude microscopique du cerveau. Il fut appelé en 1895 auprès d'Ernest Kraepelin, maître de la psychiatrie allemande, qu'il suivit à Munich en 1902.

« Quatre ans plus tard, à l'âge de quarante-deux ans, il rapporta, sous le titre « Une maladie particulière du cortex », lors d'une réunion de psychiatres allemands à Tübingen, l'observation d'une femme de cinquante et un ans qui avait présenté un délire de jalousie suivi d'une désintégration des fonctions intellectuelles, rappelle le professeur Christian Derouesné (hôpital de La Salpêtrière, Paris) dans un ouvrage consacré à cette affection (*La Maladie d'Alzheimer*, éditions L'Esprit du temps). L'étude du cerveau de cette femme mettait en évidence des lésions particulières, proches de celles de la démence sénile. »

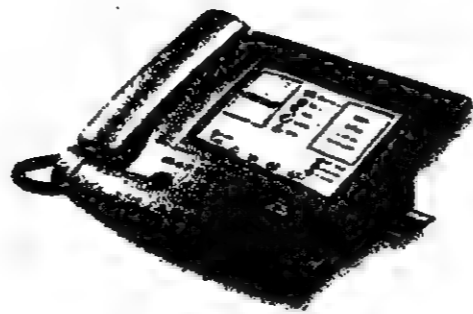
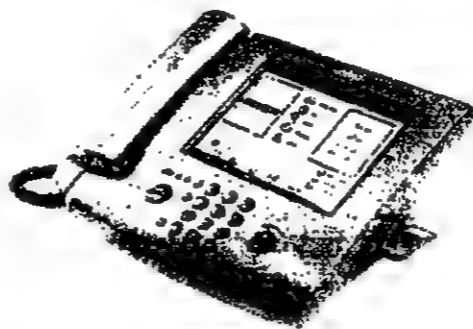
Trois ans plus tard, Kraepelin, dans la dixième édition de son traité des maladies mentales, en faisait une entité pathologique particulière et lui donnait le nom de son élève. Alzheimer poursuivit ses travaux et publia, en 1911, ses découvertes, évoquant notamment le cas devenu célèbre de Johann F., cinquante-six ans.

En 1997, un groupe de chercheurs allemands dirigés par le docteur Manuel B. Graeber retrouvait les prélèvements cérébraux de Johann F., conservés à l'Institut de neuropathologie de l'université de Munich. Ils révèlent aujourd'hui, dans les colonnes de la revue américaine *Neurogenetics*, avoir retrouvé les premiers prélèvements effectués sur le cerveau d'Auguste. Ainsi se clôt une polémique d'un siècle : certains spécialistes laissaient entendre qu'Alois Alzheimer s'était trompé, que les troubles de sa première patiente étaient d'origine vasculaire, et non pas neurologique. Or l'analyse des tissus de la défunte confirme la présence des anomalies caractéristiques de l'affection et démontre la perspicacité du médecin allemand.

Le jour où était publiée la découverte de l'équipe du docteur Graeber, l'Association américaine de lutte contre la maladie d'Alzheimer annonçait qu'une « épidémie » de cette affection pourrait frapper les Etats-Unis si aucun effort n'est fait pour la comprendre et la traiter. Près de 14 millions d'Américains pourraient être affectés au début du siècle prochain, contre 4 millions aujourd'hui, ce qui conduirait à une banqueroute des systèmes de protection sociale.

Jean-Yves Nau

CI-DESSUS LE PREMIER TÉLÉPHONE INTERNET.
CI-DESSOUS LE PREMIER PRIX DES
PRODUITS DE COMMUNICATION AU CEBIT 98.



Le téléphone Internet d'Alcatel permet d'accéder à Internet aussi facilement que de téléphoner. Élaboré à partir de Java™, dernière gamme de logiciels développée par Sun Microsystems™, il répond à tous les standards d'Internet. C'est pourquoi il a été élu Meilleur Produit de Communication* au CeBit 98 parmi plus de 1300 produits présentés après avoir reçu le Prix de la Qualité du Design par IF Design.



The Hi-Speed Company

<http://www.alcatel.com>

Les Hi-Speed Company - L'Équipe de la Haute Vitesse
* Meilleur Produit de Communication au CeBit 98. Ce produit est une marque déposée de Alcatel Alsthom SA. Java™ est une marque déposée de Sun Microsystems, Inc. © 1998 Alcatel Alsthom SA. Tous droits réservés. CIP est une marque déposée de Vogel Verlag und Druck GmbH. CeBit est une marque déposée de Zukunft Media GmbH. IF Design est une marque déposée de Industry Forum Design, Hannover 98.

Les patrons du cinéma européen s'entendent avant la conférence de Birmingham

Le Club européen des producteurs prône la mise en commun des systèmes d'aide à l'audiovisuel

À la veille de la conférence européenne sur l'audiovisuel, qui doit réunir du 6 au 8 avril les responsables politiques nationaux et communau-

taires et les professionnels de l'audiovisuel, le Club européen des producteurs (CEP) est parvenu à un accord sur les grands principes qu'ils

souhaitent voir adopter par une politique européenne prônant l'ouverture des systèmes d'aide nationaux aux pays qui le demanderaient.

DU 6 AU 8 AVRIL se tiendra à Birmingham (Grande-Bretagne) la Conférence européenne sur l'audiovisuel, organisée à l'initiative de la Commission européenne et de la présidence britannique de l'Union européenne. Intitulée « Défis et opportunités à l'ère du numérique », elle réunira les ministres, les responsables politiques nationaux et communautaires et les professionnels des secteurs concernés. Vastes secteurs, puisqu'ils englobent aussi bien le développement technique des télécommunications que le contenu des films de cinéma, la constitution de groupes internationaux

dans l'audiovisuel que l'évolution du droit d'auteur sous l'effet des nouvelles technologies. Cette rencontre se déroulera, de plus, à un moment particulièrement « chaud » des relations internationales sur ces sujets.

En effet, elle a lieu au moment où plusieurs négociations ou projets appellent des prises de position de l'Europe dans les domaines concernés : les discussions sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) au sein de l'OCDE, le projet de New Transatlantic Market (NTM) – marché ouvert entre l'Europe et les États-Unis –, le projet de Livre vert sur la

convergence au sein de l'Union européenne, la prochaine reprise des négociations de l'accord général sur les tarifs douaniers et les services (GATS) dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De plus, il est significatif – jusque dans les ambiguïtés qui devront être levées au cours de la conférence – que celle-ci soit organisée par la Grande-Bretagne, pays jusqu'alors parmi les plus farouchement opposés aux initiatives réglementaires dans ce domaine, et notamment en matière culturelle.

Ce n'est pas tant l'arrivée des travaillistes, dirigés par un Tony

Blair dont le « progressisme » est plus proche de Bill Gates que de Ken Loach, qui motive cette démarche, mais la manière dont les intérêts économiques des uns et les enjeux culturels chers aux autres ont pris un poids politique tel qu'il était devenu impossible de se contenter d'un « laissez-faire » conforme aux penchants des libéraux pur jus. Au sein de cette rencontre mêlant des approches et des enjeux de nature et d'ampleur fort différentes, la défense et le renforcement du cinéma européen – ou des cinémas d'Europe – occupent une place particulière, importante socialement et économiquement, cruciale culturellement et symboliquement.

AVANCEE SIGNIFICATIVE

En vue de la conférence de Birmingham, le Club européen des producteurs (CEP), qui rassemble bon nombre des poids lourds de la production cinématographique de l'Union européenne, a mis au point une série de propositions. Ce texte, dont *Le Monde* dévoile le contenu, s'ouvre par la phrase : « Les membres du Club ont convenu qu'ils souhaitent voir adopter par une politique européenne... » La formule semble banale ; elle représente pourtant par elle-même une petite révolution : que des patrons du cinéma de toute l'Europe aient trouvé un terrain commun, que, notamment, les représentants de la production en Allemagne, en Grande-Bretagne et dans les pays nordiques souscrivent ensemble à l'exigence d'une politique européenne relayée par tous les États nationaux en ces matières est en soi une avancée significative.

Les propositions elles-mêmes sont fondées sur le principe de la subsidiarité et sur la recherche d'une grande souplesse d'application dans chaque pays de principes qui devraient, eux, être déclarés intangibles pour tous. Cette manière de séparer les règles (rigides) de leur application (modulable) ouvre une voie entre les exigences défensives des uns et le refus de s'engager explicitement des autres. Les principes concernent la mise en place de quotas de diffusion au profit des œuvres de création, et l'obligation d'investissements dans la production de diffuseurs audiovisuels, à des niveaux et selon des modalités réglementairement définies. Réclamant, au moins pour les « grands pays », le développement d'aides automatiques, soutenant les recettes, de préférence aux aides sélectives (subventions) dans une logique où la réussite économique primerait ainsi sur le volontarisme culturel, le document du CEP prône l'ouverture des systèmes d'aide nationaux aux seuls pays qui le souhaiteraient, dans le cadre du mécanisme de « politique de coopération renforcée » prévu par le traité d'Amsterdam.

Selon le Club, cette mise en commun progressive des systèmes d'aide nécessite, pour compenser les pertes subies par les cinématographies nationales du fait de l'arrivée de nouveaux prétendants au soutien, une compensation de la part de l'Union européenne chiffrée à 100 millions d'euros (670 millions de francs). Une somme équivalente serait nécessaire pour permettre la création de ces systèmes dans les pays où ils n'existent pas. Le document comporte également un appel, plus classique, à une aide accrue aux mécanismes d'aide à la distribution, à l'exploitation (Europacine), aux manifestations promotionnelles et à l'exportation. Mais le principal intérêt de cette démarche, si elle devait être reprise par les politiques à Birmingham, serait de formaliser selon des règles économiques la spécificité d'interventions culturelles articulées aux échelons nationaux et communautaires. Une approche qui aurait le mérite d'éviter d'avoir à rediscuter sur l'ensemble des dispositifs de soutien culturel à chaque nouvelle négociation.

J.-M. F.

TROIS QUESTIONS A...

JEAN CAZÈS

1 Quels sont les liens entre les producteurs membres du Club, dont vous êtes le président, et les politiques de leurs pays respectifs ?
Il existe d'une part une coupure entre « grands » et « petits » pays, d'autre part entre pays du Nord et pays du Sud. Dans les « petits pays », le cinéma ne représente en général pas un enjeu suffisant pour que les politiques lui prêtent attention. Parmi les pays les plus peuplés, on trouve traditionnellement une bonne écoute des gouvernements dans les pays du Sud (France, Italie, Espagne). La principale nouveauté vient de l'accord des Britanniques et des Allemands, d'autant plus significatif que David Puttnam est très lié au gouvernement Blair, et qu'Eberhard Junkersdorf est un proche d'Helmut Kohl.

2 Vos propositions privilégient une approche économique plutôt que de soutien culturel. Les subventions sont par nature instables, elles peuvent être supprimées à tout moment. De plus, les mesures automatiques d'accompagnement des recettes ne dépendent pas des choix, toujours aléatoires, des commissions qui les attribuent.
Ce type de mécanismes engendre une situation à la fois plus stable et plus saine. Nous estimons à 200 millions d'euros (environ 1,3 milliard de francs) l'ensemble des sommes que l'Union européenne devrait mobiliser pour mettre en œuvre la généralisation à l'échelle européenne du soutien. C'est-à-dire une somme significative, qui doit traduire une réelle volonté politique, sans être exorbitante. Par comparaison, l'actuel plan Media consacre 62 millions d'euros (environ 410 millions de francs) au soutien à ce secteur.

3 Le document du Club des producteurs concerne le seul domaine du cinéma, alors qu'à Birmingham il sera question de tout l'audiovisuel.
Il n'y a qu'en France qu'existe une proximité suffisante entre producteurs de cinéma et d'audiovisuel pour envisager des revendications communes. Et notre souci était, dans un premier temps, de parvenir à un accord avec nos partenaires de toute l'Europe. Néanmoins, la logique selon laquelle ont été conçues nos propositions, qui vise à compléter en souplesse – soit à l'échelle européenne, soit au seul niveau de la « coopération renforcée » – ce qui relève des politiques déjà menées par les États, pourrait assez aisément s'appliquer à la fiction audiovisuelle en général.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

LES AUTRES FILMS

L'HOMME AU MASQUE DE FER

C'est toujours la même chose. On a beau se convaincre que, un jour, les romans d'Alexandre Dumas feront l'objet d'une transposition cinématographique convaincante et guetter chaque nouvelle version filmée de ses romans, on est toujours déçu. Pas seulement parce qu'il est impossible de retrouver l'équivalent de l'écriture protéiforme de l'auteur des *Trois Mousquetaires*, mais aussi parce que ses personnages de papier sont inévitablement victimes d'une réduction simplification caricaturale. *L'Homme au masque de fer* ne déroge pas à cette règle. Il s'agit de l'adaptation d'un fragment du *Vicomte de Bragelonne*. Les mousquetaires, vieillissants, tentent de remplacer Louis XIV par son frère jumeau, embastillé et condamné à porter un lourd masque de fer. A la longueur des péripéties, le film ajoute le folklore d'une France du XVIII^e siècle vue par Hollywood. Seul le dernier quart d'heure trouve enfin une dimension épique et romantique, absente le reste du temps. Il serait injuste de ne pas relever que l'interprétation est formidable.

Jean-François Rauger
Film américain de Randall Wallace.
Avec Leonardo Di Caprio, Gabriel Byrne, Jeremy Irons, John Malkovich, Gérard Philouze, Judith Godrèche, Anne Parillaud. (2 h 13).

Avec Vincenzo Albanese, Giuseppe Fiasconara. Tomino Russo. (1 h 28.)

ROBIN DES MERS

Et si, entraîné par un gamine déluré s'inspirant de l'exemple de Robin des bois, les chômeurs s'organisaient pour pratiquer la récupération révolutionnaire ? Et si, au même mouvement, ils dévotaient les magouilles politiciennes par lesquelles les nantis s'enrichissent tout en laissant le pauvre monde sur la paille. N'écouter que son allant, Jean-Pierre Mocky brode sur ce thème une fable anarcho-satirique et un tantinet désagréable, avec un sens de l'à-propos confirmé par les récents mouvements de chômeurs. Mais, à l'écran, il ne reste guère de cette verve inventive qui fit la gloire de l'auteur des *Snobs*, et un tantinet désagréable, avec un sens de l'à-propos confirmé par les récents mouvements de chômeurs. Mais, à l'écran, il ne reste guère de cette verve inventive qui fit la gloire de l'auteur des *Snobs*, et un tantinet désagréable, avec un sens de l'à-propos confirmé par les récents mouvements de chômeurs.

J.-M. F.
Film français de Jean-Pierre Mocky.
Avec Roland Blanche, Jacques Legras, Pierre Carné, Julie van Horn, Jean Abeille, Dominique Zardi. (1 h 21.)

LE BALLON D'OR

Ses copains l'ont surnommé « le turbo de Makono », au village où ne court plus vite que lui, ne dribble ni ne tire au but mieux que lui ; Bandian ne vit que par le foot. Cheik Doukouré filme avec la même rapidité précise que son gamin manie le ballon, mais lui fait attention aux à-côtés. Doté d'un ballon en cuir tout neuf, Bandian se retrouve, lui, sur une trajectoire semée de péripéties, au fil de ce film d'aventures souterrain et étonnant, qui pourrait bien être l'un des meilleurs expédiés par l'Afrique récemment. En reprise de volée nationale après sa confidentielle sortie il y a cinq ans, le *Ballon d'or* représente aussi l'une des plus heureuses alternatives au pilonnage *Anastasia-Flubber-La Souris* ciblant le marché des gosses pour les vacances. Et, puisqu'il paraît qu'une compétition internationale de ballon rond posé du pied doit se dérouler prochainement, l'un des meilleurs films consacrés à cet exercice.

J.-M. F.
Film guinéen de Cheik Doukouré.
Avec Aboubacar Staké Sourmah, Souf Ketta, Habib Hammoud, Agnès Sorat. (1 h 30.)

JACKIE BROWN

Lire page 31

DÉPÊCHES

La production de films européens a fortement progressé en 1996, atteignant le chiffre de 669 pour les quinze pays de l'Union européenne, soit 144 de plus qu'en 1990 selon un rapport publié lundi par Eurostat, l'Office statistique européen. A titre de comparaison, les États-Unis ont produit 421 films et le Japon 279 durant la même année. La France a enregistré la plus importante production cinématographique de l'Union totalisant 134 films, dont 74 productions 100 % françaises. Viennent ensuite la Grande-Bretagne avec 128 films (53 réalisations nationales), l'Italie avec 99 films (77 nationaux), l'Espagne 91 (66 nationaux) et l'Allemagne avec 64 films (42 nationaux). Les salles de cinéma européennes connaissent également un regain de popularité. Entre 1990 et 1996, la fréquentation a augmenté de 18 % dans l'Union européenne, passant à 702 millions d'entrées. Proportionnellement, ce sont les Irlandais qui fréquentent le plus assidûment les salles de cinéma avec 3,2 entrées en moyenne par habitant, suivis des Espagnols (2,7 entrées), des Français (2,3 entrées), des Britanniques et des Belges (2,1 entrées).

Du 1^{er} au 30 avril 1998
Sélection Ciné Cinéfil
ORSON WELLES
Le monstre sacré
4 films à l'affiche
LES GRANDS CLASSIQUES DU CINÉMA SUR LE CÂBLE ET CANALSATELLITE

Utile ; votre voiture au meilleur prix
15F
L'Européen
Partir... ou rester ?
Chéri, on paie trop d'impôts...
Ici véritable histoire du poisson d'avril
Dublin : la ville où le week-end commence le jeudi soir



Pour mieux vivre l'Europe lisez l'Européen.
Nouveau chaque mercredi 15F.

صورنا من الامم

FILMS DE LA SOIRÉE

18.25 Le Confessionnal... Robert Lepage (France - Canada, 1995, 95 min), Cinéma

20.30 Jolies matrimoniales... Alfred Hitchcock (États-Unis, 1941, N., v.o., 95 min), Cinéma

22.15 Chacal... Fred Zinnemann (Fr. - GB, 1973, v.o., 140 min), Cinéma

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

17.00 De l'actualité à l'Histoire... Le phénomène El Niño. La tournée de Clinton en Afrique. Histoire

DOCUMENTAIRES

19.00 Arctique, l'ultime frontière... [1/3]. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

20.00 Patinage artistique... Championnats du monde. Eurosport

NOTRE CHOIX

22.05 Cinéma Cinéfil Adieu ma belle Philip Marlowe, détective privé chargé de retrouver une chanteuse disparue depuis quelques années...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF1 18.20 Touché, gagné! 19.40 Le Bigil. 21.50 et 20.30 Météo. 20.00 Journal. 20.35 Football. Ligue des Champions. Juventus Turin - AS Monaco. 22.40 Football. Real Madrid - Dortmund.

RADIO

20.30 1/2 Journal. 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Charte des secrets de la diplomatie. L'ambassade de France à Berlin.

FILMS DU JOUR

14.20 La Folie du roi George... Nicholas Hyman (GB - EU, 1995, 110 min), Cinéma

20.00 Le Crime de M. Lange... Jean Renoir (France, 1935, N., 80 min), TV 3

22.00 La Belle Noiseuse (version longue)... Jacques Rivette (France, 1991, 230 min), Cinéma

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

11.00 Arrêt sur images... Drame : morale d'une crise. Invité : Jean-François Deniau. Cinéma

DOCUMENTAIRES

18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire... Fortitude. La Cinquième Brigade. [1 et 2/7]. Dames Coleman, Cleveland Watkins, Don Cherry, Peter Arfbaum, et Bo Freeman. Muzik

SPORTS EN DIRECT

20.30 Patinage artistique... Championnats du monde à Minneapolis. Eurosport

NOTRE CHOIX

20.40 Arte Thema : Einstein Un homme, un mythe IL Y A CE FAMEUX CLICHÉ où il tire la langue. Il s'en servait comme carte de vœux, paraît-il. Un formidable dédain de l'apparence...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF1 13.45 Les Feux de l'Amour. 14.40 Arabesque. 15.35 Cinq Contes. 16.30 Sunset Beach. 18.20 Touché, gagné! 19.00 Le Bigil. 19.30 et 20.50 Météo. 20.00 Journal. 20.35 Les Contes, juge et flic. Rangement des voitures. 22.30 Made in America. Piste criminelle. Téléfilm O. Michael Zimberg.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé. 13.30 et 17.30 100 % question. 14.00 D'ici et d'ailleurs. 14.30 La Cinquième rencontre... Justice et société. 14.35 La Vie en chantier. 17.20 et 0.45 CD Tubes. 17.25 Sydney Foot. 18.20 Touché, gagné! 19.00 Le Bigil. 19.30 et 20.50 Météo. 20.00 Journal. 20.35 Les Contes, juge et flic. Rangement des voitures. 22.30 Made in America. Piste criminelle. Téléfilm O. Michael Zimberg.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES: Signé dans le Monde Télévision-Radio-Multimédia. On peut voir. Ne pas manquer. Chef-d'œuvre ou classiques. Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et - accompagnés du code ShowView - ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.

LES CODES DU CSA: Accord parental recommandable. Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans. Public adulte. ou interdit aux moins de 16 ans. ou interdit aux moins de 18 ans.

20.35 Chicago Hospital... La Vie à tout prix. Le droit à la vie. RTBF 1

NOTRE CHOIX

20.40 Arte Thema : Einstein Un homme, un mythe Cette soirée, préparée par Françoise Wolff, est des plus copieuses. Einstein découvre la théorie de la relativité en 1905, mais la célébrité ne vint qu'au début des années 20. Désormais, il est celui qui a arraché quelques secrets de fabrication au Créateur. Le mythe - encore très fort aujourd'hui - repose sur le fait que celui qui théorisa la force destructrice de la matière fut en même temps pacifiste. Il apparaît comme le premier à poser la responsabilité du scientifique. En réalité, ce fut complexe. Einstein écrivit le 2 août 1939 une lettre à Roosevelt pour le pousser à la fabrication de la bombe, avant que Hitler ne la réalise. Il fut peut-être floué. Juif, il fut en fuite en Israël les colons extrémistes. Il ne comprit pas tout de suite Freud. Ses rapports avec Malraux, sa première femme, réduite à l'état de domestique, ternissent fort le mythe. On conserve en tout cas son cerveau comme une relique.

TÉLÉVISION

FRANCE 2 13.50 Le Renard. 14.55 L'Enquêteur. 15.45 Tierté. 16.00 La Chance aux chansons. 16.50 Des chiffres et des lettres. 17.20 Un livre, des livres. 17.25 Sauvés par le gang. 17.50 Hartley, coeurs à vie. 18.45 Qui est qui? 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 Au nom du sport. 19.55 et 20.50 Météo. 20.00 Journal. Point rouge. 21.00 Envoyé spécial. Les témoins de Jérôme : « Demain l'Apocalypse ». Les Justes : quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier. P. 2 : La fièvre du chocolat. 23.10 Expression écrite. 10/9. 23.15 Un monde foot. 0.20 Journal, Météo. 0.40 > La 25^e Heure. Il y a trente ans, Martin Luther King.

RADIO

13.05 Madame est servie. 13.35 La Croix de fer. Téléfilm O. Paul Wendkos. 15.25 Code 003. 16.20 et 1.15 Boulevard des clips. 17.30 Mister Biz. 18.05 Agence Acapulco. 19.00 Lois et Clark. 19.30 et 1.05 Rallye. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Une noisette d'enfer. 20.40 Décrochages info, Passé simple. 20.50 Royce, Espions rebelles. Téléfilm O. Tod Holcomb. 22.40 Anatomic. Téléfilm A. John Murlowski. 0.15 Nick Mancuso. Le parfum.

Régis Guyotat

